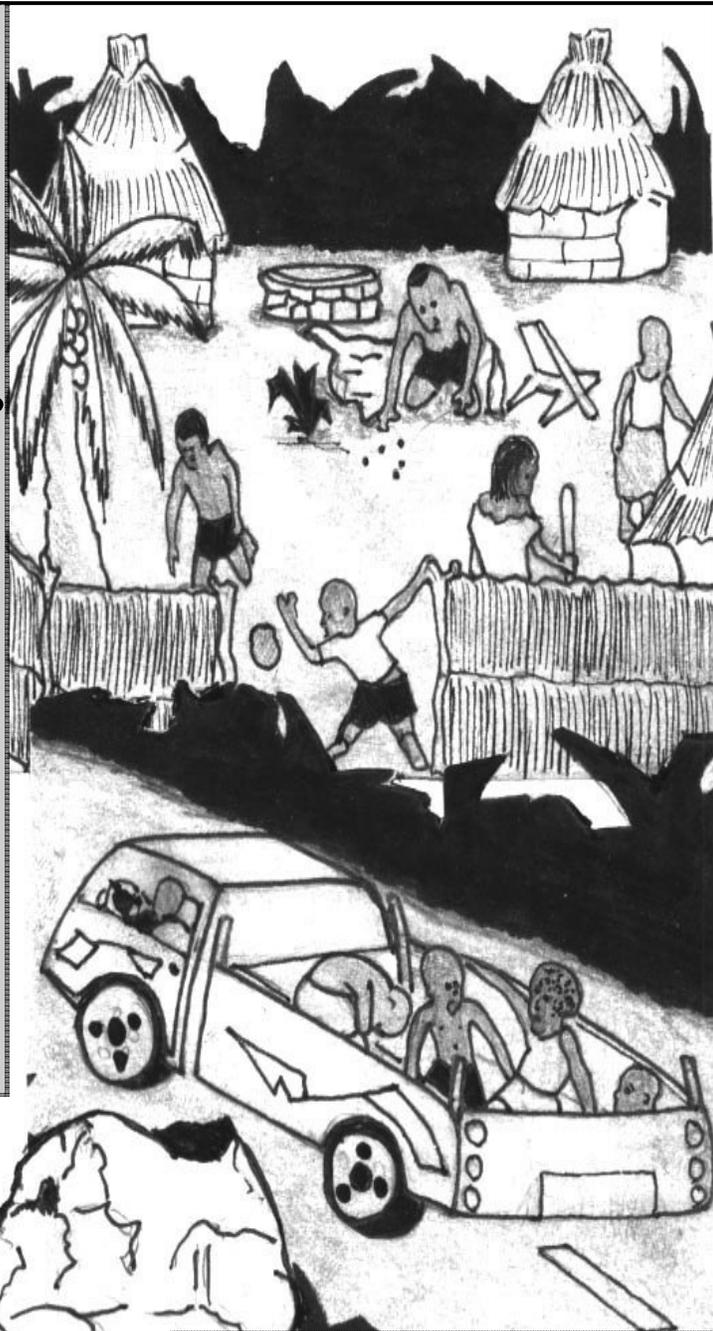


**Exode  
précoce  
et  
traite des  
enfants  
en  
Afrique  
de  
l'Ouest**



**Quelques actions  
des enfants et  
jeunes  
travailleurs de  
la sous région**



**Jeunesse Action  
jeunesse action**

**JEUDA 111 -112**

(Numéro double)

**Rédaction :**

Aimé Bada, Claude  
François Ouédraogo,  
Hounga Antonin, Frédéric  
Zongo, Hamidou Coly,  
Catherine Flagothier

**Crédit photos :**

Enda TM Jeunesse Action,  
Catherine Flagothier

**Illustrations :**

Alex Coulibaly,  
Aide Xavier, Haréga Sidiki,  
Rebecca Apaloo Dédé,  
Thierno Ibrahima Sow

**Réalisation :**

Fabrizio Terenzio,  
Elhadj M. S. Sarr,  
Serge M. Huchard,

© Enda TM Jeunesse  
Action. Décembre 2004  
ISSN 0850 - 1629

*Le tirage de ce document entre dans le cadre du programme XALEY CA KANAM (les enfants vont vers l'avant) co-financé par Caritas, Enda Tiers Monde, Save The Children Suède, SKN Hollande, Terre des Hommes Genève et l'Union Européenne (UE).*

*Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles des organisations concernées par cette publication. Reproduction libre pour des usages pédagogiques ou scientifiques avec indication claire de la source et de l'adresse, ainsi que l'envoi de copies à Enda.*

## S o m m a i r e

<b>I - Introduction et historique.....</b>	<b>p.4</b>
<i>a) Pourquoi cette brochure?.....</i>	<i>p.4</i>
<i>b) Qu'est-ce que le MAEJT ?.....</i>	<i>p.4</i>
<i>c) 1994-2003, les EJT posent les problèmes de l'exode précoce, puis du confiage et ensuite du "commerce" du travail des enfants.....</i>	<i>p.5</i>
<b>II - Points de vues et actions des EJT.....</b>	<b>p.9</b>
<i>a) La traite des enfants, c'est quoi même ?.....</i>	<i>p.9</i>
<i>b) Dans nos pays .....</i>	<i>p.15</i>
<i>c) Récits individuels sur des parcours.....</i>	<i>p.21</i>
<i>d) Nos actions .....</i>	<i>p.30</i>
<i>e) Deux rencontres pour mieux lutter contre l'exode précoce et la traite des enfants .....</i>	<i>p.44</i>



<b>III - 2004 - Le plan d'action du MAEJT et sa mise en oeuvre</b> .....	<b>p.47</b>
<i>a) Description</i> .....	<i>p.47</i>
<i>b) Participation du MAEJT au groupe de travail régional sur la traite et sa contribution à la finalisation de la convention Mali - Sénégal sur la traite des enfants</i> .....	<i>p.49</i>
<i>c) Bilan après 11 mois de programme d'action</i> .....	<i>p.53</i>
<i>d) Participation des EJT à "l'Atelier de recherche de stratégies pour la protection des enfants victimes de traite et d'abus cachés"</i> .....	<i>p.65</i>

## **Annexes**

<i>1 - Recommandations du MAEJT sur le "confiage des enfants"</i> .....	<i>p.66</i>
<i>2 - Eléments de définition de la Traite</i> .....	<i>p.67</i>
<i>3 - Déclaration finale de Ouagadougou</i> .....	<i>p.76</i>
<i>4 - Quelques commentaires des partenaires BIT - Enda - UNICEF (atelier Ouagadougou 2003)</i> .....	<i>p.77</i>
<i>5 - Plan d'Action du réseau MAEJT de lutte contre la traite et l'exode précoce des enfants</i> .....	<i>p.79</i>
<i>6 - Accord de coopération entre les Gouvernements du Sénégal et du Mali</i> .....	<i>p.90</i>
<i>7 - dépliant et contacts des 7 pays du réseau de lutte contre la traite des enfants et adresses utiles</i> .....	<i>p.102</i>
<i>8 - A lire : Quelques suggestions... (bibliographie)</i> .....	<i>p.106</i>
<i>9 - Lexique</i> .....	<i>p.110</i>

## I - Introduction et historique

### a) Pourquoi et comment cette brochure?

*Après le Jeuda N° 106 "Migrations, confiage et trafic d'enfants en Afrique de l'Ouest" qui relatait quelques actions menées par les Associations d'Enfants et Jeunes Travailleurs et par les organisations qui les soutiennent au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal et au Togo (Enda TM Jeunesse Action. Décembre 2000), cette nouvelle publication est un deuxième pas vers la capitalisation des expériences des enfants et jeunes travailleurs africains vis-à-vis de l'exode précoce et la traite des enfants, pour une meilleure compréhension du phénomène, en partant du vécu et de l'expérience dont eux-mêmes et leurs amis ont été victimes.*

L'idée de capitaliser l'expérience des EJT en matière de traite, est née pendant la rencontre de Ouagadougou en 2003 (voir point " c " ci-dessous), quand les Enfants et Jeunes Travailleurs ont révélé une connaissance profonde de ce thème. Ils ont raconté des histoires personnelles et de leurs amis avec leur langage, en montrant l'importance de leur implication pour faire avancer la compréhension du phénomène, lutter contre l'exode et la traite et, en général, pour affronter les problèmes concernant l'enfance.

Les discussions et travaux de cette rencontre ont été parfois enregistrés, parfois ont fait l'objet de documents et de rapports, de sources d'informations pour la production de cette publication. D'autres données et informations que vous y trouverez ont été récoltées ensuite, pendant la mise en place et le suivi des actions.

### b) Qu'est-ce le MAEJT ?

Le **Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT)** est né à Bouaké (Côte d'Ivoire) en 1994. En 2005, il fédère **57 associations** existantes dans autant de villes de **18 Pays Africains**.

Il s'agit d'un mouvement de la base, crée et composé par des enfants et jeunes qui travaillent comme apprentis (mécaniciens, menuisiers, bronziers, etc.), comme employées domestiques, comme petits vendeurs/vendeuses, services: cireurs de chaussures, pousse pousseurs, ... et dans l'agriculture.

Le MAEJT est organisé à partir de groupes de base, réunissant des Enfants et Jeunes Travailleurs originaires du même village, ou vivant dans le même

quartier, ou travaillant dans le même lieu, ou encore exerçant la même activité.

En 1994, les fondatrices et fondateurs de ce Mouvement ont identifié **12 droits prioritaires** pour lutter contre l'exploitation et les mauvaises conditions de travail des enfants :

Droit à une formation pour apprendre un métier

Droit à apprendre à lire et à écrire

Droit à rester au village (à ne pas s'exoder)

Droit à travailler en sécurité

Droit à un travail léger et limité

Droit au repos maladie

Droit à être respectés

Droit à être écoutés

Droit à s'amuser, à jouer

Droit à des soins de santé

Droit à s'exprimer et à s'organiser

Droit à un recours et à une justice équitable, en cas de problèmes

Ces enfants et jeunes agissent solidairement sur le terrain et dans les lieux de débats et de décisions depuis 10 ans, pour concrétiser leurs 12 droits. Ils contribuent à créer avec l'ensemble des acteurs de l'enfance, **un monde digne des enfants.**

Au plan régional, ils sont soutenus par Enda TM, Save the Children Suède, Plan WARO et l'UNICEF. Localement, des structures communautaires, d'adultes dans les différentes villes, et non gouvernementales, gouvernementales, religieuses, ainsi que les bureaux locaux d'organisations internationales et de nombreuses bonnes volontés, leur apportent leur appui et conseils.

### **c) 1994 - 2003, Les EJT posent les problèmes de l'exode précoce, puis du confiage et ensuite du "commerce du travail des enfants"**

- Depuis 1994 "**Le droit à rester au village et à ne pas s'exoder**", constitue l'un des piliers fondateurs du MAEJT. Énoncé par une fille domestique sénégalaise lors de la réunion de Bouaké, il traduit la préoccupation que l'enfant puisse s'épanouir dans son village, et de lui éviter de vivre trop tôt, l'expérience que les filles domestiques vivent en partant vers la ville et en subissant bien des souffrances et humiliations.



*A l'époque, les "acteurs des droits de l'enfant" étaient perplexes vis-à-vis de ce droit, estimant que "l'attrait des lumières de la ville" était irréversible en Afrique de l'Ouest.*

- En 1999, alors que la Communauté Internationale s'apprêtait à voter la convention N° 182 contre "les pires formes du travail des **enfants**"<sup>1</sup>, la **Commission Régionale du MAEJT**<sup>2</sup> constituée par les délégués des AEJT de 11 pays, a adressé des recommandations spécifiques à la Conférence Annuelle du Travail sur la question du "confiage des enfants" invitant à améliorer cette pratique traditionnelle afin d'éviter les dérives exploitatives.

---

<sup>1</sup> *Ce n'est que quelques années plus tard, que la question du confiage a été mise à l'ordre du jour par ceux qui luttent contre la "traite des enfants"*

<sup>2</sup> *Chaque année, une Commission composée par des membres du Mouvement choisis par les associations, se réunit pour faire le bilan des actions entreprises pendant l'année précédente, les résultats obtenus et le plan pour l'année à venir. Chaque deux ans, une assemblée générale avec des délégués provenant de chaque pays a lieu pour faire le bilan*



- La même année, de nombreuses actions ont été mises en place dans plusieurs pays, pour concrétiser ce droit à ne pas s'exoder. Elles visaient à renforcer l'éducation et la formation dans les villages et à informer les enfants et les parents sur les risques de la migration précoce vers la ville. Certaines de ces actions ont été menées dans les carrefours stratégiques de la traite en Afrique de l'Ouest (notamment à Sikasso et Korhogo), auprès des enfants, pour les avertir des dangers qui les attendent et des fausses promesses qui leur seront faites par des trafiquants.

Des centaines d'enfants rapatriés ont été attentivement écoutés par les EJT.

- En juin 1999, les associations, ONG et services étatiques d'appui aux enfants en situation difficile réunis à Grand- Bassam, ont fait apparaître la question de la traite des enfants comme l'une des préoccupations communes pour 2000-2004.

- En février 2000, une déléguée du MAEJT était présente à l'atelier régional organisé à Libreville (Gabon) par l'Unicef et l'OIT. Elle y a présenté un premier document donnant le point de vue du MAEJT et décrivant quelques actions menées dans plusieurs pays de la sous-région.

- Du 31 Octobre au 14 Novembre 2000, lors de la 5<sup>ème</sup> Rencontre du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT) à Bamako (Mali), les Associations d'Enfants et de Jeunes Travailleurs (AEJT) ont discuté de la question et des actions dans les pays. Des orientations ont été dégagées, notamment : l'intensification de la sensibilisation, l'écoute des enfants concernés, le renforcement de la collaboration entre les associations sur les actions contre la traite, l'implication des Enfants et Jeunes Travailleurs dans cette lutte à tous les niveaux, la participation aux campagnes de mobilisation organisées par les autorités et les différentes institutions.

- A cette occasion, le MAEJT a distingué clairement les trois pratiques. Selon lui, *"les migrations ont des côtés positifs, mais aussi des côtés dangereux. De même que le confiage, qui ne devrait jamais dégénérer en exploitation, doit être "réformé" "*. Les EJT ont condamné toute sorte de traite et se sont engagés à mettre tout le poids de leur réseau dans la lutte contre les réseaux de trafiquants qui veulent *"faire le commerce du travail des enfants"*. A la suite de cette rencontre, une brochure spécifique a été **publiée**<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> *Jeuda n° 106. Migrations, confiage et traite d'enfants en Afrique de l'Ouest. Quelques actions menées par les Associations d'Enfants et Jeunes Travailleurs et par les associations qui les soutiennent. Enda TM Jeunesse Action. Décembre 2000.*



- Une seconde consultation régionale s'est tenue à Libreville en février 2002, où les ONG qui soutiennent les EJT ont proposé d'associer activement les Mouvements d'enfants et jeunes à la lutte contre la traite.

- Pendant la 6ème Rencontre Africaine des Enfants et Jeunes Travailleurs (7 au 19 Avril 2003, Thiès, Sénégal), les délégués ont débattu sur la question de l'exploitation du travail des enfants, des pires formes et de la traite en groupes de travail et en session plénière. Ils ont proposé de renforcer leurs actions en développant l'information sur la traite, en intensifiant la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) et de micro-projets, et en poursuivant la mobilisation. Les délégués des pays pourvoyeurs, récepteurs ou de transit se sont concertés lors de cette rencontre pour mieux renforcer leur collaboration et mettre en œuvre des actions communes.

- Le "Premier atelier sous régional des AEJT sur l'exode précoce et la traite des enfants", soutenu par le GMC régional (Enda TM, Plan International, Save the Children Suède et le Bureau Unicef pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest), a ensuite été organisé à Ouagadougou au Burkina Faso du 18 au 26 novembre 2003. L'atelier a impliqué des EJT du Bénin, du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, de Guinée Conakry, du Mali, du Niger et du Togo, les participants se sont engagés à approfondir leur lutte contre la traite. Les résultats de cet **atelier**<sup>4</sup> ont été présentés aux partenaires du GMC, puis à la réunion de coordination du réseau régional BIT/IPEC LUTRENA de lutte contre la traite des enfants.

- Un deuxième atelier s'est ensuite tenu à Thiès (Sénégal) en janvier 2004, dans l'objectif de finaliser et adopter le premier plan d'action régional du réseau MAEJT de lutte contre la traite des **enfants**<sup>5</sup>, né de la rencontre de Ouagadougou. Le plan d'action prévoit des actions nationales et des actions régionales qui sont actuellement en cours.

- Deux ateliers de bilan des actions se sont tenus, comme prévu par le plan d'action, du lundi 26 au mercredi 28 juillet 2004, à Bamako (Mali), puis en novembre - décembre 2004, un second à Dakar, à la même époque, les délégués du MAEJT participants ont également pris part à un atelier régional sur la traite des enfants organisé par le bureau régional de Plan.

---

<sup>4</sup> *jeuda 112, cf. annexe n°3 (Déclaration finale)*

<sup>5</sup> *jeuda 112, page 3 et annexe n°5*

## II - Points de vues et actions des EJT

Ce chapitre présente les points de vue et expériences tels qu'exprimés à Ouagadougou en 2003. Ils permettent de prendre connaissance de l'information détenue par les EJT, et aussi de celle partagée avec leur facilitateur M. Elkane Mooh, de Save the children Suède<sup>6</sup>.

### a) La traite des enfants c'est quoi même ?

#### 1 - Les 4 éléments qui composent la traite

Les EJT participants au premier atelier des EJT de l'Afrique de l'Ouest sur la traite des enfants (Ouagadougou- Burkina Faso- Novembre 2003) ont, à travers des travaux de groupe, à partir de leur vécu et des différentes histoires écoutées et racontées pendant l'atelier, donné leur définition de la traite.

Après présentation par E. Mooh des éléments de définition proposés par la Communauté Internationale, notamment dans le Protocole Additionnel à la **Convention de Palerme**<sup>7</sup>, les EJT sont ainsi tombés d'accord avec la Communauté Internationale qui, ont approuvé la description suivante de la traite de personnes : "le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace, ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par l'enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation" et la traite des enfants comme "le recrutement, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation".

Les EJT ont donc analysé et illustré chacun des éléments constitutifs de la traite, définis par la communauté internationale comme conditions à remplir pour juger de l'existence de la traite :

- L'intermédiaire
- La transaction
- Le déplacement
- L'exploitation

---

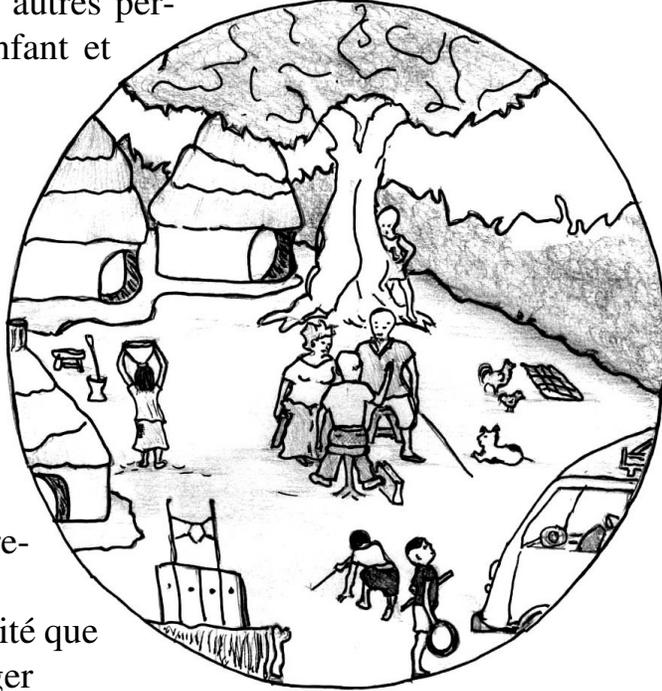
<sup>6</sup> Voir annexe 2, p.67 : *Éléments de définition de la traite*

<sup>7</sup> cf. *Bibliographie*

L'intermédiaire est la/les personne(s) qui intervient/nent dans la traite, en faisant la transaction entre deux autres personnes (celui qui " confie " l'enfant et celui que l'exploitera).

Il peut être :

- un parent : une tante, un oncle, un cousin, un tuteur ou le père ou la mère
- un voisin, un ami de la famille, une connaissance
- un transporteur
- un planteur
- quelqu'un de riche, un entrepreneur,
- une personne de même nationalité que les enfants victimes ou un étranger
- des religieux (maître coranique, prêtre, pasteur)
- un talibé
- un aveugle mendiant

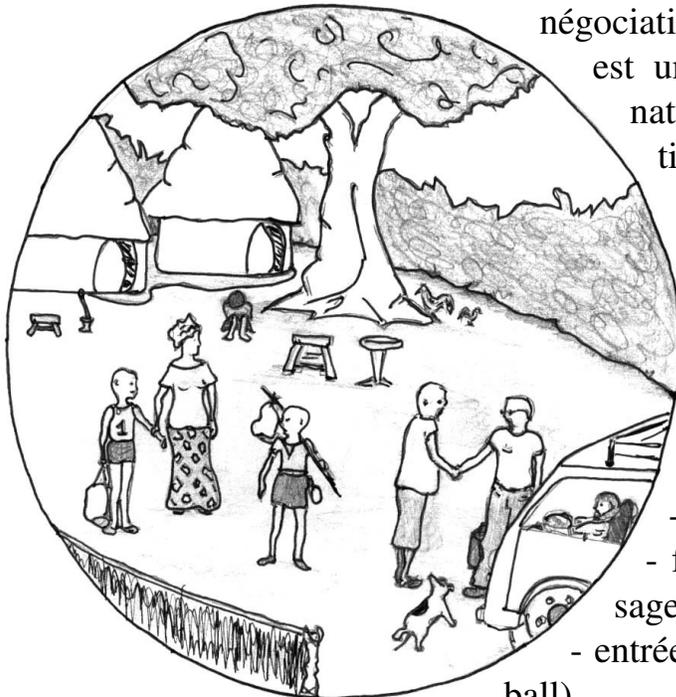


### La transaction

La transaction regroupe tous les éléments de la négociation pour déplacer l'enfant. elle est une promesse en espèce ou en nature, faite à l'enfant qui sera victime de la traite ou à sa famille, ses tuteurs.

Il s'agit des promesses de :

- bonne éducation (école), une formation professionnelle,
- meilleures conditions de vie: nourriture, santé, maison,
- bon travail
- bon salaire
- formation religieuse (apprentissage du Coran)
- entrée dans un club sportif (ex. football)



Il s'agit aussi de présents offerts :

- vêtements
- argent
- biens matériels : terrain, maison, etc.

On peut aussi citer les gens qui sont attirés par la ville.

### ***Le déplacement***

Le déplacement est le changement de lieu d'un enfant, d'un point à un autre.

Le déplacement peut être :

● *Interne* :

- d'un village à une ville
- d'une ville à un village
- d'un village à un village
- d'une ville à une ville
- de "parents pauvres" vers des "parents riches"

● *Externe* :

- d'un pays à un autre pays

Exemple 1: du Burkina vers la Côte d'Ivoire, du Burkina vers le Togo, du Togo vers le Nigeria du Niger vers la Côte d'Ivoire ou encore du Bénin vers le Gabon

Exemple 2 : d'un pays africain vers un pays européen ou aux Etats-Unis, etc..

Les moyens de déplacement utilisés : la voiture, le bateau, la pirogue, le train, l'avion mais aussi les motos, les chameaux, les chevaux, les ânes. Quelques fois aussi, il y a la traversée à la nage.

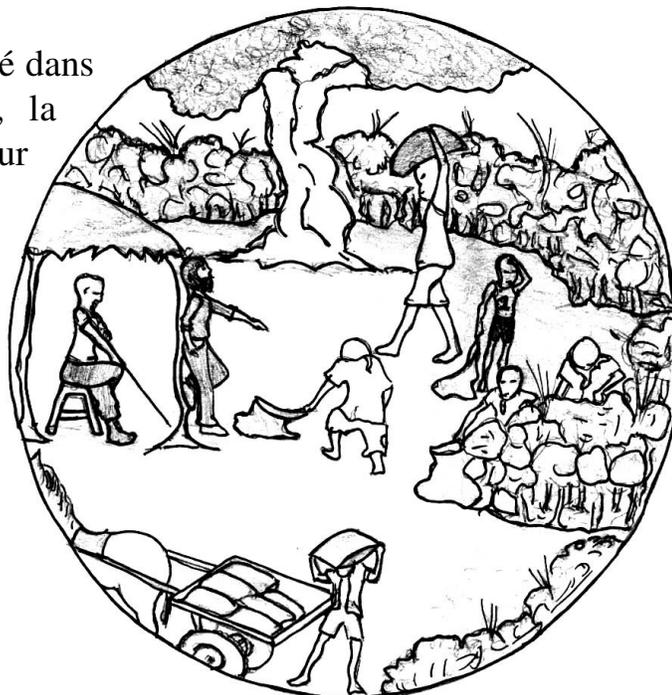
### ***L'exploitation***

Un quatrième élément de la traite est le fait qu'une tierce personne profite du travail de l'enfant. Voici quelques éléments d'exploitation de l'enfant :

- des mauvaises conditions de travail : sans repos, sans rémunération, sans suivi sanitaire,
- une absence de protection sociale, de protection juridique
- une mauvaise alimentation
- une maltraitance verbale et physique



- un proxénétisme
- un travail trop lourd et illimité dans les carrières, la prostitution, la mendicité, dans les champs, sur les fronts de guerre,
- des travaux qui exposent à des risques pour la vie : travail sous l'eau, à des profondeurs, à de grandes hauteurs, travail exercé tard dans la nuit, travail utilisant des produits toxiques, exploitation sexuelle
- la mendicité
- le travail jusqu'à la mort



## 2 - La différence entre la traite, le trafic, le confiage et la migration

Le **confiage** est le fait de placer un enfant auprès d'un parent proche ou éloigné, pour qu'il reçoive une éducation ou une formation. *"Dans une famille composée uniquement de filles, le père de famille peut demander à une de ses sœurs de lui confier la garde de son enfant dans le but de l'aider à faire les travaux champêtres. Dans le cas contraire, si la famille est composée uniquement de garçons, la femme peut prendre la fille d'une de ses sœurs pour la garder et cette dernière l'aidera dans les diverses tâches ménagères."*

*"Des fois, le phénomène du confiage dégénère, il y a certains parents par exemple qui louent leurs enfants aux aveugles pour les guider dans leur mendicité"*

EJT Niger

La **migration** est le déplacement d'une personne vers un "mieux être", ailleurs. Elle peut être volontaire ou stimulée.

La **traite** implique un déplacement, un intermédiaire et l'exploitation de l'enfant.

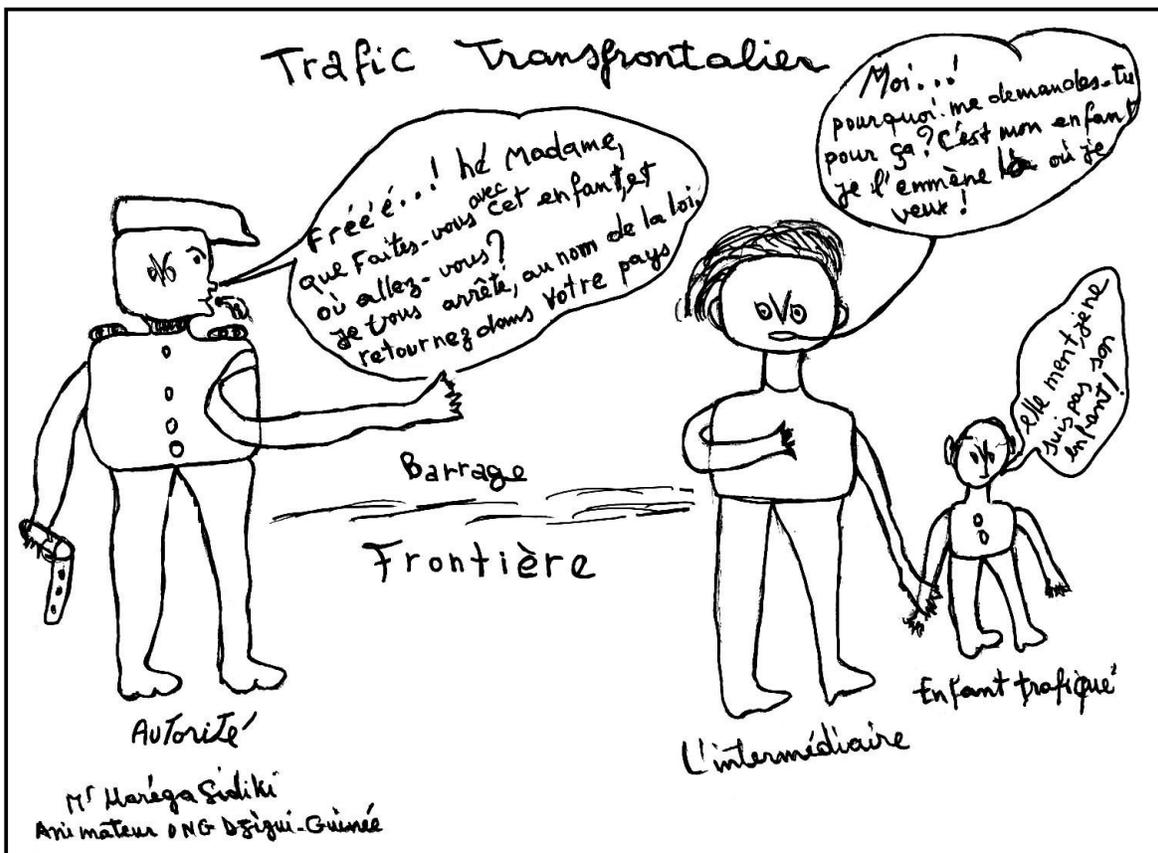
Le terme **trafic** est souvent utilisé comme synonyme de **traite**. Malgré cela, les EJT ont décidé en 2004 d'utiliser le terme **traite**, tel qu'utilisé par la **Communauté Internationale**<sup>8</sup>.

<sup>8</sup>La Communauté Internationale ayant récemment choisi le terme traite au lieu du trafic, pour ne pas créer de confusions avec le phénomène du trafic de migrants, qui se différencie de la traite, car il n'inclut pas le but d'exploitation.

### 3 - Les conditions qui favorisent la traite

Le phénomène de la traite des enfants est favorisé par un certain nombre de facteurs parmi lesquels :

- absence de bulletin de naissance
- absence de pièces d'identification
- aspect socio-culturel de l'exode : "c'est une honte si je retourne chez moi les mains vides"
- absence de loi interdisant la traite
- très peu de connaissance des stratégies des trafiquants de la part des populations touchées
- pauvreté des familles
- le développement disproportionné entre village - ville, ville - ville et entre pays
- le coût du transport entre le lieu d'arrivée et celui du départ n'est pas à la portée des enfants
- facilités accordées aux réseaux de trafiquants dans l'obtention des pièces d'identité pour les enfants
- le contrat de travail qui est souvent verbal et n'est pas respecté : la nature du travail change et la rémunération ne suit pas



## 4 - Les "types" de traite

Nous pouvons relever plusieurs types de traite:

- **traite interne**: elle s'observe dans des zones rurales vers les grands centres urbains (dans un même pays). Un exemple : les écoles coraniques ambulatoires
- **traite transfrontalière** (entre pays ou vers d'autres continents), un cas particulier est la traite à **des fins d'adoption**
- **traite d'organes** d'enfants destinés à des pratiques occultes

## 5 - L'origine des trafiquants

Les personnes responsables de la traite sont :

- souvent des nationaux, du même pays que les enfants trafiqués
- parfois des personnes étrangères

## 6 - Les domaines d'activités où on trouve les enfants

Les secteurs d'activités dans lesquels on rencontre les enfants victimes de traite sont variés:

- les plantations de cacao, de café, d'ananas, de canne à sucre, les champs de coton ;
- les sites aurifères, les carrières ;
- les activités domestiques;
- la prostitution ;
- la mendicité.

## 7 - Les conditions de travail des enfants victimes de traite

Les enfants victimes de traite sont exploités. Les conditions d'exploitation sont surtout liées :

- au temps de travail trop long, allant souvent jusqu'à 10 heures par jour ;
- à la manipulation de produits nocifs ;
- au lieu de travail très peu accessible ;
- à des déficiences nutritionnelles : nombre et horaire des repas journaliers non respectés ;
- à l'absence de soins de santé ;
- à la maltraitance physique pouvant conduire parfois à la mort : il existe parfois des fosses communes ;
- au salaire entre adultes et enfants pour un même temps de travail qui n'est pas égal ;
- au salaire promis qui n'est pas versé et permet de maintenir l'enfant sous domination.



## b) Dans nos pays

Les délégués EJT ont présenté leurs perceptions sur la traite et leurs connaissances sur ce phénomène dans leur pays. Voici quelques éléments ressortis des présentations, pays par pays....

### ◆ BENIN

"La traite des enfants est un phénomène qui existe depuis longtemps au Bénin. Des individus négocient avec les parents des enfants. Ils disent par exemple *"je voudrais que ton enfant soit avec moi pour vendre dans un magasin et gagner de l'argent à la fin du mois, l'argent vous sera envoyé"*, ou ils promettent que l'enfant ira recevoir une éducation saine et équitable en allant à l'école ou dans les centres d'apprentissage. En arrivant avec l'enfant dans un nouveau lieu, ils le donnent à une tierce personne, pour qu'il travaille pour elle. En échange, ils reçoivent de l'argent.

Au Bénin il existe la traite interne et la traite transfrontalière :

Dans les cas de traite transfrontalière, l'enfant est amené au Nigeria, au Gabon et dans d'autres pays.

Les enfants mineurs de 7 à 15 ans vont surtout au Nigeria pour remplir les camions de sable ou tamiser le sable. Ils travaillent de 6 h du matin à 17 h le soir et aussi pendant la nuit, jusqu'au *coucher de la lune* (matin). Ils travaillent 7 jours sur 7 presque 24h / 24.

Cette situation a poussé le gouvernement Béninois à signer un accord avec le gouvernement Nigérian pour le rapatriement de ces enfants mineurs au Bénin. Les enfants rapatriés au Bénin, sont logés dans le Stade de l'Amitié, à Cotonou, parce que l'Etat n'a pas de centre d'hébergement.

Actuellement, il y a une première vague de 116 enfants et une deuxième de 76 qui ont été rapatriés. Il y avait encore 6.000 enfants au Nigeria avant notre départ pour la rencontre de Ouagadougou (novembre 2003)".

### ◆ BURKINA FASO

"De la migration au "confiage" en passant par le trafic interne et externe, au Burkina on rencontre différents phénomènes.

Le "confiage" étant un facteur légendaire dans le rapprochement des peuples et des familles, prend de plus en plus des proportions inquiétantes, car des individus mal intentionnés utilisent ce phénomène pour tirer des profits des enfants placés sous leur protection.

C'est le cas surtout des enfants dont les parents vivent en campagne, et la pau-



vreté aidant, ils sont confiés à des parents en ville pour parfaire leur éducation afin d'avoir plus de chances de réussir dans la vie. Ces enfants se retrouvent, soit placés dans des familles comme domestiques, soit dans le secteur informel en tant que vendeurs ambulants, dont une grande partie ou l'intégralité des revenus revient au tuteur.

D'autres enfants sont confiés à de maîtres coraniques dans les villes. L'idée de départ étant d'apprendre le Coran, très vite ils se retrouvent à accomplir certaines tâches pour le maître ou passer le plus clair de leur temps à **mendier**<sup>9</sup>. D'autres enfants s'orientent délibérément vers la mendicité pour survivre, ce sont généralement des enfants en rupture familiale et sociale, des enfants issus d'inceste, des enfants bannis.

D'autres enfants campagnards se déplacent, car attirés par l'appât du gain dans les grands centres urbains ou vers les sites aurifères (mines d'or).

Le trafic interne est surtout caractérisé par le départ des enfants des villages vers les régions aurifères où ils effectuent les tâches les plus endurcies.

Ils descendent dans des trous de plusieurs centaines de mètres de profondeur, au risque de provoquer des éboulements. *"Ces enfants parfois sont amenés travailler par des adultes, parfois ils décident eux-mêmes d'y aller et d'autres fois, ils y vont rejoindre et aider leurs parents qui y travaillent. On les retrouve dans le lavage de la terre pour extraire l'or et dans le nettoyage de l'or."* D'autres enfants se retrouvent dans les régions fruitières pour la cueillette et le ramassage des fruits (oranges, mandarines, citrons, mangues, ...), en étant main-d'œuvre à bon marché et malléable.

Un autre cas de figure qui gagne du terrain, même s'il n'est pas très répandu, est la prostitution. Les jeunes filles d'une même localité se retrouvent dans les grandes villes, s'installent et sous la conduite parfois d'un "maquereau" s'adonnent à cette pratique. Elles peuvent y être amenées par un adulte, ou y aller pour rejoindre leurs copines.

Le trafic externe est la forme la plus répandue dans le cas du trafic. Le Burkina Faso est considéré comme un pays pourvoyeur, récepteur dans une moindre mesure.

Récepteur, parce qu'on rencontre des fillettes ghanéennes et togolaises dans le milieu de la prostitution, dans la restauration, les Nigériens dans le commerce, les Ghanéens (garçons) dans la vente des objets, les Béninoises dans le commerce et la restauration.

---

<sup>9</sup> Voir aussi jeuda 109 "Soutien aux talibés/garibous" : quelques actions d'amélioration du système éducatif des écoles coraniques au Sénégal, au Mali et au Burkina Faso. *enda tm jeunesse action, décembre 2003* - ,pages 55-58.

La Côte d'Ivoire étant unie au Burkina Faso par une histoire qui puise ses sources à l'époque de la colonisation, reste la destination prisée des enfants. On les retrouve le plus souvent dans les plantations de café et de cacao. Parfois ce trafic réussit, grâce à la complicité de certains parents qui jouent le rôle d'intermédiaires. D'autres fois, ce sont des étrangers qui servent d'intermédiaires, ou des membres de la famille de l'enfant auxquels les parents font confiance. "

#### ◆ CÔTE D'IVOIRE

"En Côte d'Ivoire, il n'y a pas longtemps, il était difficile de parler de traite d'enfants. Pour les institutions politiques du pays, la dénonciation de ce phénomène par les média internationaux, les ONG et les institutions internationales, représente une forme de discrédit, voire même, de déstabilisation politique.

Suite à l'intermédiation des ONG par des actions de plaidoyer et de formation des acteurs à travers les nombreux ateliers, l'Etat s'est rendu compte de la gravité de cette pratique et a ratifié la Convention des Nations Unies n°182, en février 2002, en la condamnant explicitement.

La Côte d'Ivoire est un pays de réception de main d'œuvre enfantine étrangère. Il y existe une traite interne et une traite externe.

Au niveau interne, les disparités régionales de développement sont énormes et entraînent un exode massif d'enfants, notamment des jeunes filles vers les grandes villes. *"Elles vont travailler comme domestiques, mais deviennent presque des esclaves."* Cela dénature le sens et le contenu du confiage et de la migration.

D'autres enfants sont trafiqués vers la Côte d'Ivoire à partir d'autres pays, pour y travailler dans des conditions très difficiles, dans les champs ou ailleurs."

#### ◆ GUINEE CONAKRY

"La promotion et la protection de l'enfant en Guinée Conakry, sont au cœur des préoccupations du gouvernement et des ONG. La République de Guinée compte une population de 9.500.000 habitants en l'an 2003, la majorité de laquelle (52 %) est constituée d'enfants de 0 à 18 ans et de femmes.

Elle a été le 14ème pays du monde à ratifier la Convention de Droits de l'Enfant, en marquant ainsi son engagement résolu à mettre en œuvre les décisions du Sommet Mondial pour les Enfants. Elle s'est dotée à partir de 1992, d'un Plan National d'Action dont l'objectif était d'assurer la survie, la protection et le développement de l'enfant. Sur la base des recommandations de la déclaration finale du "Consensus de Dakar", elle a préparé un plan d'action intérimaire pour l'enfance pour la période 1992-1995.

Concernant la traite des enfants, la Direction Nationale de l'Enfance du Ministère des Affaires Sociales de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE) de Guinée et l'Unicef, ont décidé de réaliser une enquête nationale sur ce phénomène, qui a été confié et réalisée par le bureau d'étude Stat View International en 2003. Cette enquête permettra d'avoir des données statistiques et de repérer réellement les différentes zones de traite d'enfants.

De nos jours, il est difficile de parler à fond du phénomène de traite des enfants en Guinée, car bien que le phénomène existe, il est mal connu. Cependant, on peut dire qu'il existe :

***une traite interne*** : il existe un réseau interne de traite d'enfants, notamment du côté de Gueckedou, Macenta, N'Zérékoré et du côté de Forécarial, toutes zones où on trouve aussi un nombre important de réfugiés de la Sierra Leone et du Liberia, qui ont fui les guerres dans leurs pays. On y rencontre des enfants déplacés, avec ou sans consentement des parents ou tuteurs.

***une traite trans-frontalière*** : la Guinée est en même temps :

- **Pays pourvoyeur** : les enfants provenant des camps de réfugiés ou de grandes familles d'accueil de réfugiés des zones urbaines, sont amenés en Côte d'Ivoire, au Mali, et au Sénégal.

- **Pays récepteur** : des enfants provenant de pays voisins, tels que la Guinée Bissau, le Liberia, le Mali et la Sierra Leone, sont trafiqués en Guinée.

- **Pays de transit** : des enfants trafiqués provenant de la Sierra Leone, du Liberia et du Nigeria transitent par la Guinée. En 2001 par exemple, 52 nigériens (femmes et enfants) ont été interceptés par la police guinéenne et ont été rapatriés.

L'itinéraire de ce vaste réseau de traite transfrontalière est : **Nigeria ➔ Bénin ➔ Togo ➔ Côte d'Ivoire ➔ Guinée Conakry ➔ Mali ➔ Europe.** "

◆ MALI

"Au Mali, le problème de la traite d'enfants existe au niveau interne et aussi au niveau transfrontalier. Les enfants Maliens sont parfois attirés dans d'autres Pays, comme la Côte d'Ivoire par exemple, par le biais de différentes promesses, mais y sont ensuite exploités. C'est pourquoi le Gouvernement s'engage à combattre la traite interne, ainsi que ce phénomène au niveau transfrontalier.

Sur le plan international, le 1er septembre 2000, le Mali a signé un Accord de Coopération en matière de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants avec la Côte d'Ivoire. Il s'agit du premier en Afrique de l'Ouest et du Centre à établir des procédures formelles de coopération contre le trafic d'enfants entre deux Etats. Il prévoit le rapatriement de 500 enfants maliens. Un comité national de suivi de l'accord a ensuite été mis en place.

Un deuxième Accord de Coopération a été signé 16 Juillet 2004 avec le Gouvernement de la République du Sénégal, pour lutter contre la traite et le trafic transfrontalier des enfants entre les deux **Pays**<sup>10</sup>.

Sur le plan national il existe des textes juridiques spécifiques pour lutter contre la traite des enfants. Le nouveau Code Pénal malien définit et criminalise la traite des enfants et l'Arrêté ministériel n° 02 - 0302 / MPFEF -MSPC - MATCL du 20 février 2002, détermine les spécifications techniques du titre de voyage pour autoriser la sortie du pays des enfants âgés de 0 à 18 ans.

Il existe aussi un plan d'action national d'urgence de lutte contre la traite transfrontalière des enfants."

◆ NIGER

Le Niger est situé à l'est de l'Afrique Occidentale en zone sahélo- saharienne. La majeure partie de sa population (11.000.000 d'habitants en 2000) est relativement jeune. Ainsi, 79,36% des Nigériens ont moins de 35 ans.

L'économie du Niger est essentiellement basée sur le secteur primaire (agriculture et élevage), dépendant des aléas climatiques. Cette situation contraint les familles à quitter les villages pour les grandes villes.

---

<sup>10</sup> Cf Annexe 6

L'enfant était jadis considéré comme le plus beau cadeau que le Bon Dieu puisse gratifier à un couple. Il avait droit à la protection, à l'éducation, etc. Les familles, avant tout confiage, s'assuraient des conditions dans lesquelles évoluaient leurs enfants. De nos jours, nous assistons à une détérioration progressive de cette attention à l'égard de l'enfant qui est soumis à diverses formes d'abus à travers la traite, le confiage, la migration.



**Ouagadougou (Burkina Faso) : présentation des EJT du Niger, durant le premier Atelier des EJT de l'Afrique de l'Ouest sur la traite des enfants (novembre 2003)**

Il n'y a pas d'études sur le terrain qui permettent d'avoir des données fiables sur la traite (la seule tentative émanant de l'Unicef n'a pas abouti). Malgré cela, on peut distinguer au Niger deux formes de traite : interne et transfrontalière.

**La traite interne** s'observe surtout à partir des zones rurales vers les grands centres urbains, c'est un phénomène saisonnier. Pour les enfants, et non seulement pour eux, la ville représente un lieu d'attraction, un "eldorado" qui offre une diversité des métiers informels (cireurs, travaux domestiques, revendeurs, porteurs, etc. ...), une occasion de tenter des expériences personnelles, mais aussi et surtout, de s'inspirer de la dynamique sociale de la ville. "Cette traite qui consiste surtout à dépeupler les campagnes au profit des villes, est accentuée par le phénomène de *"l'école coranique ambulatoire où les maîtres-marabouts migrent vers les villes avec des enfants, qui le plus souvent, s'adonnent à la mendicité au profit de leur maîtres"*

Quant à la **traite transfrontalière**, il s'agit surtout des enfants issus de familles pauvres venant d'autres pays dans l'espoir d'avoir des meilleures chances et qui servent de domestiques, ou qui sont contraints de se prostituer. La traite transfrontalière est favorisée par la situation géographique du Niger qui est situé entre l'Afrique Occidentale et l'Afrique du Nord.

Un autre terrible phénomène au Niger est la **traite d'organes** : des enfants Nigériens sont enlevés et assassinés en vue de soutirer quelques organes ser-

vant au "maraboutage<sup>11</sup>".

En ce qui concerne les migrations, on distingue :

- La migration interne de jeunes villageois qui, après les travaux champêtres migrent vers les grandes villes à la recherche d'emplois rémunérateurs.
- La migration externe, où des jeunes ou des familles migrent vers la Côte d'Ivoire, le Togo, le Ghana, le Bénin, etc....

Face à ces fléaux sociaux, le gouvernement nigérien en collaboration avec des ONG (TIMIDRIA, ESF- Enfants Sans Frontière, CARITAS/AMIN- Actions pour les Mineurs Isolés du Niger), entreprend diverses actions, telles que des séances de sensibilisation sur les droits de l'enfant, la réalisation des affiches et dépliants pour dénoncer ces abus.

#### ◆ TOGO

*"La traite d'enfants est un phénomène très courant dans notre pays. Elle a commencé par le confiage des enfants qui est " le fait de placer l'enfant chez une autre personne en vue de son éducation ". Ensuite, ce phénomène de confiage a évolué vers le commerce des enfants : les enfants sont devenus des objets qu'on échange contre une somme d'argent, un vélo, ou autres objets de moindre valeur. Le phénomène a pris de l'ampleur pour devenir un déplacement massif des enfants de leurs villages ou de leurs pays d'origine vers d'autres lieux."*

### c) Récits individuels sur des parcours

*"Loin de chez eux, leurs droits les plus élémentaires sont bafoués, par exemple ils ne mangent pas à leur faim et n'ont droit ni à l'éducation, ni à la formation.*

*Le salaire promis n'est presque jamais versé, ou il est souvent versé aux intermédiaires ayant trafiqué l'enfant, ou aux parents.*

*Soumis à un rythme de travail qui dépasse leurs capacités, les enfants victimes de traite sont constamment tentés de fuir des sites souvent inaccessibles."*

(Les rédacteurs du rapport de rencontre)

---

<sup>11</sup> Action de jeter un sort à quelqu'un en utilisant les pouvoirs mystiques d'un marabout (personne réputée pour ses pouvoirs magiques, guérisseur, devin)

**Les EJT racontent : histoires de traite**

Les enfants et jeunes ont plusieurs fois pris la parole pour raconter à leurs amis des cas de traite qu'ils ont connu dans leurs pays. Il s'agissait de témoignages sur le vécu de leurs amis, voisins, connaissances. Dans d'autres cas, de leur propre vécu, certains EJT ayant été victimes de ce phénomène, d'autres ayant couru le risque.

Celles qui suivent sont des histoires vraies, certains noms de victimes ont été " masqués " pour garantir leur protection (ils sont représentés par des initiales). Les enfants et jeunes ont aussi présenté leurs connaissances sur la situation de ce phénomène dans leur pays.

**◆ BENIN**

*"Je m'appelle HB et je viens du Bénin, de Lokossa. Je suis un membre de l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs de Lokossa. J'étais élève en classe de 5ème, quand ma mère est décédée et j'ai dû quitter l'école.*

*Un jour, des gens sont venus à Lokossa, ils cherchaient des enfants pour les amener travailler dans les champs de coton à Aklampa<sup>12</sup>. Là-bas, si tu fais 10 mois de travail, tu gagnes 90.000 Fcfa. Ayant entendu cette somme importante, mon père a accepté et je suis parti travailler là-bas. A Aklampa, j'allais au champ à 7 heures et je revenais à 13 heures, s'il y avait à manger je mangeais, si il n'y avait pas, je restais comme ça et puis je retournais au travail à 16 heures, jusqu'à 18h30.*

*J'ai passé 10 mois en travaillant comme ça, puis, comme le travail était un peu difficile, j'ai demandé mon argent pour retourner dans mon village. Ils m'ont répondu qu'il fallait attendre encore un mois. Alors j'ai travaillé encore un mois, mais eux ils ont saisi encore mon argent. Ca m'a énervé et je suis parti.*

*A Aklampa, on nous giflait, c'est à cause de ça que 4 enfants ont fui. Ils ont quitté Savalou<sup>13</sup> pour aller à Abomey, une distance de 146 Km. Arrivés à Abomey, les enfants ne pouvaient plus continuer. Ils ont cherché du travail pour gagner de l'argent et ils l'ont trouvé.*

*Parmi eux, il y a un enfant dont le frère travaillait au Bénin. Comme l'enfant avait gardé son numéro de téléphone portable, avec le peu d'argent qu'il avait gagné, il a appelé son grand frère pour lui dire qu'ils sont en route, démunis de tout, sans rien à manger. Son grand frère est parti le raconter à une ONG.*

---

<sup>12</sup> Village situé à 400 Km au Nord de Cotonou.

<sup>13</sup> Commune située au Centre du Bénin dans le "département des Collines"

*de tout, sans rien à manger. Son grand frère est parti le raconter à une ONG. Ils ont allés voir les enfants. Un de ces enfants est mort et n'a pas été ramené chez lui, car c'était trop difficile. Il a été enterré au cimetière.*

*J'ai accompagné l'ONG pour récupérer les enfants, on en a trouvé 24. En total ça fait maintenant 60 enfants qui ont été retirés. L'ONG a créé un jardin et on m'a dit que je vais retourner à l'école, j'ai dit oui et j'ai choisi la cuisine.*

*Pour lutter contre la traite des enfants, je pense qu'il faut voter des lois pour punir les trafiquants, il faut aussi sensibiliser les parents, il faut installer des infrastructures socio-économiques, il faut retirer les enfants trafiqués, il faut réinsérer les enfants victimes de traites dans leur milieu d'origine."*

H.B., EJT Lokossa

*"...Cette situation nous montre beaucoup de choses, puisque ces enfants mineurs de 7 à 15 ans travaillent presque 24 h sur 24, parce que les parents laissent les enfants partir. Des gens disent aux parents qu'ils vont encadrer leurs enfants pour recevoir une éducation, alors que s'ils vont là-bas, c'est le cas contraire, on les met comme des marchandises et ce sont les intermédiaires qui encaissent l'argent de ces enfants.*

*Il faut maintenant sensibiliser les parents pour qu'ils sachent la réalité, si tu manges du sable, il faut aussi que ton enfant mange du sable et reste à côté de toi."*

A.X., EJT Abomey

## ◆ BURKINA FASO - CÔTE D'IVOIRE

Pendant l'atelier de Ouagadougou, les enfants et jeunes travailleurs du Burkina ont organisé une visite de terrain pour leurs amis, pour mieux leur faire connaître la réalité de la traite dans leur pays. C'est ainsi que les participants se sont déplacés jusqu'à Kodougou, ville située à 100 Km à l'Ouest de Ouagadougou, et ont rendu visite au commissariat où ils ont pu discuter avec Xavier, un enfant burkinabé qui a été trafiqué, voici son témoignage :

*"Je travaillais avec mon père au village. Un jour un monsieur est venu me proposer de travailler en ville pour gagner 100.000 Fcfa pour un travail de 7 mois. Alors, sans avertir mon père, je l'ai suivi.*

*Au lieu de m'amener à Ouaga comme promis au départ, le monsieur m'amène en Côte d'Ivoire dans un village où j'ai commencé par travailler chez une autre personne.*

*Le travail était dur, je commençais à 6h du matin pour finir à 18 h, le repos*



*n'était pas permis, même si on était fatigué. Je me nourrissais des fruits de la plantation. Après le travail de la plantation, je surveillais aussi des troupeaux de bêtes.*

*Un jour, je suis parti au marché où j'ai rencontré celui qui m'avait amené de mon village au Burkina, je lui ai demandé de m'aider à rentrer parce que je souffrais trop là où il m'a déposé. C'est ainsi que je suis arrivé à Ouaga ville."*

Et celui de son père :

*"Effectivement un jour je n'ai pas retrouvé mon enfant et après trois jours, j'ai fait une déclaration de perte d'enfant à la gendarmerie. Après quelques années, on m'informe qu'il était à Ouaga ville où je l'ai rencontré. Et c'est là qu'il m'a raconté son histoire et m'a amené chez celui qui l'a placé en Côte d'Ivoire. Ce dernier a donc été convoqué au commissariat de police de Koudougou. Après des discussions, le monsieur a reconnu les faits et on a réglé le problème à l'amiable et le monsieur m'a remboursé 180.000 Fcfa."*

Et Xavier de continuer :

*"Dans notre association, il nous arrive souvent d'avoir contact avec des enfants qui ont travaillé en Côte d'Ivoire, dans les plantations de cacao ou de café. Quand il y a eu la crise en Côte d'Ivoire (rebellion armée au Nord du pays), le président burkinabé a donné l'ordre à chacun de venir dans son pays. Alors, des enfants ont quitté la Côte d'Ivoire pour venir ici. Quand ils sont arrivés à Koudougou, chez nous, ils n'avaient pas de place pour dormir, pas à manger. Nous leur avons donné des nattes.*

*On a pris certaines pièces d'identité pour voir quels étaient leurs pays, villages de provenance au Burkina. Ceux qui ont eu la chance d'avoir des pièces, ont pu retrouver leurs parents, mais il y en a d'autres qui n'avaient pas de documents. D'autres sont nés là-bas, en Côte d'Ivoire, ils ont suivi leurs parents pour aller là-bas, leurs parents ont décidé de les laisser, ils ne connaissent même plus leur pays, ils disent : j'ai appris que mon pays c'est tel côté, ils ne connaissent plus..."*

EJT Burkina Faso

## ◆ MALI - CÔTE D'IVOIRE

Le témoignage qui suit, retrace le chemin parcouru par un enfant, de son village natal jusqu'aux plantations de Côte d'Ivoire. Il décrit les difficultés, l'exploitation, les humiliations et les traitements inhumains qu'il a vécus.

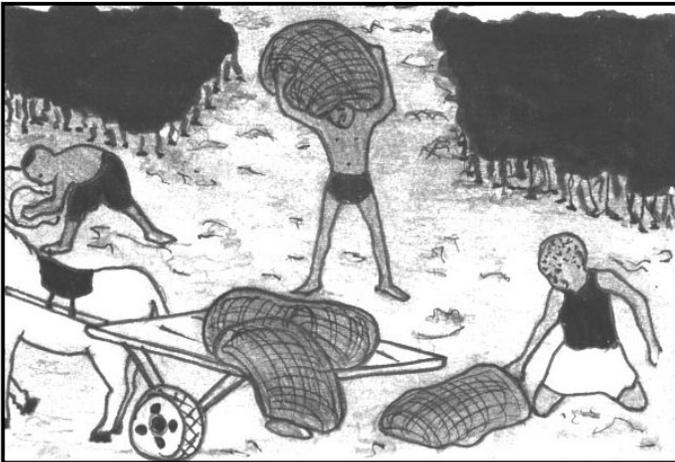
*"Je m'appelle M. D., j'ai 18 ans et je suis originaire de B. au Mali. Il y a quatre ans que je suis parti. J'ai quitté mon village pour Sikasso où j'ai travaillé*

comme cultivateur, avec un monsieur. Après un an de travail, j'ai demandé de repartir dans mon village parce que il ne me payait pas. Mais lui, il a refusé et il a dit qu'il n'avait pas d'argent à me donner. Aussi, j'ai refusé de continuer de travailler. Je voulais faire autre chose.

J'ai appris qu'un monsieur, à Abidjan, voulait des enfants pour aller travailler à Korhogo moyennant 100.000 Fcfa par année. J'ai donné mon accord pour y aller. C'est dans un véhicule de 22 places, que nous sommes arrivés à Korhogo et avons été déposés dans un magasin.

Après, nous avons roulé une journée et une nuit et le troisième jour, nous sommes arrivés à la plantation à 10h du matin. Nous avons commencé le travail en lavant nos habits sales. Ensuite, nous avons transporté les gros régimes de bananes sur la tête pour remplir les camions de 10 tonnes.

Durant 1 mois, nous avons travaillé à ce rythme. Le second mois, nous avons nettoyé les champs de cacao avec des coupe-coupes. Après le nettoyage, nous avons encore coupé les bananes durant 1 mois. On travaillait un mois avec les bananes et un mois dans les champs de cacao. Le champ étant très grand, le travail étant difficile, ils nous ont dit que le propriétaire ne le fait pas parce qu'il le trouve pénible.



Il ne me payait pas, j'ai demandé de partir, il m'a menacé de me tuer, si je lui demandais encore de l'argent. Il a dit qu'il n'allait pas me donner l'argent parce que je devais encore travailler pour lui : il avait payé pour m'amener là bas, donc je dois travailler pour le rembourser. Nous avons pris peur et le mois suivant, j'ai fui du champ. Ils sont venus me chercher et ils m'ont rattrapé, car je ne connaissais pas le village. Il m'ont fait pousser leur moto qui avait crevé jusqu'au campement et quand nous y sommes arrivés il a commandé aux enfants et jeunes qui étaient là avec moi de me battre tous ensemble. J'ai été malade à la suite de ces sévices, mais ils m'ont obligé à travailler malgré cela.

Il y avait un jeune dans le champ qui a essayé de fuir 3 fois. Deux fois il a été



rattrapé, mais la troisième fois, il a rencontré un type qui allait en ville, et ils sont allés à la police ensemble. Alors la police est venue, mais elle nous a pas trouvé, car les champs sont très grands, et comme c'était un dimanche, donc il n'y avait pas de travail, il nous ont envoyé chercher du bois pour les femmes de chefs du campement, qui habitaient avec nous.

Puis la police est revenue avec le Consul du Mali, qui avait dit qu'il y a quelqu'un de gravement malade. J'ai expliqué que "cela fait 6 mois que je suis là, la nuit on mange et puis on nous enferme à clé, on nous donne un récipient pour uriner, si tu dis que tu veux sortir pour uriner, il prend le fusil pour te surveiller...et si tu essaies de fuir, il va tirer sur toi".

Ne voulant pas retourner au Mali, le Consul nous a dit que même si nous n'étions pas contents, nous allons y retourner par force. Comme nous avons été battus, le représentant du Mali est venu faire le constat avec la gendarmerie. Nous avons été amenés en voiture par le Consul à Bouaké. On nous a payé à manger et nous avons été soignés durant une semaine. De là, nous nous sommes retrouvés à Sikasso, ensuite, le Consul nous a mis dans 2 véhicules à destination de Bamako.

A Sikasso (Mali), une organisation avait demandé qu'on reste pour attendre la venue du représentant du Mali. Finalement, chaque enfant est retourné dans son village. Mais, avant, nous avons rencontré Yaya Berthé de l'AEJT de Sikasso qui est venu nous rendre visite et discuter avec nous. L'organisation de Sikasso, a invité Adama Konaré, qui est venue et nous a dit que les enfants qui étaient employés dans les plantations vont créer une association. Nous avons donc créé une association, l'association Horon - Den. Aujourd'hui, j'ai un moulin qui m'a été donné par une autre institution, et que j'exploite pour gagner de l'argent. Dans l'association, nous sensibilisons les enfants, les parents à travers des sketches sur la traite, pour montrer les difficultés que rencontrent les enfants dans les plantations."

M. D. Sikasso

## ◆ MALI - BURKINA FASO

"Il y a des maîtres coraniques qui viennent avec les talibés. Ceux qui sont un peu plus grands, sont les intermédiaires : ils sont envoyés par leur maître dans les villages pour chercher les enfants et convaincre les parents que les enfants doivent apprendre le Coran. Mais après ils ne font plus ça, ils font de la mendicité, ou bien, on les met chez un autre maître coranique pour exploitation.

*Une fois, au Burkina, il y a un maître coranique qui est venu du Mali avec son talibé, il a circulé dans le village, il a pris au moins 5 filles pour repartir avec elles, quand il repartait on l'a attrapé et on a pris les enfants. Lui, il est reparti."*

R.A.D., EJT Lomé

◆ **NIGER**

Une histoire sur les pires formes :

*"Je connais une jeune fille qui s'est mariée à l'âge de 12 ans. Son mari est décédé et alors, comme elle n'avait plus les moyens pour retourner dans son village d'origine, elle a commencé à travailler comme femme de ménage chez une femme qui habite à côté de l'atelier où je travaille. La femme a promis de la prendre en charge et de lui payer un salaire, mais ensuite, elle l'a "marabouté" pour qu'elle ne demande plus son argent.*

*La jeune femme m'a expliqué qu'elle souffre depuis trois ans, mais qu'elle n'arrive pas à en parler, comme si un marabout lui avait attaché sa bouche. Moi, je voudrais dénoncer la femme, mais j'ai peur d'elle, et alors la jeune femme se trouve encore là bas à souffrir."*

EJT Côte d'Ivoire

◆ **TOGO - GABON**

Ceci est l'histoire d'une fille membre de notre association (AEJT Lomé), qui fut victime de traite d'enfant :

*"Un jour une femme lui a proposé de l'emmener au Gabon pour continuer ses études. Sa mère a accepté parce qu'elle n'avait pas d'argent pour envoyer sa fille au collège. Quand la fille est arrivée au Gabon, elle n'est pas restée avec la femme, mais elle a été confiée à une autre personne pour travailler chez elle, en échange, la dame allait recevoir de l'argent. Après avoir passé trois mois sans aller à l'école, la fille a demandé pourquoi on ne l'emmenait pas à l'école, et la dame lui a répondu qu'elle était arrivée trop tôt et qu'elle irait à l'école l'année suivante.*

*L'année suivante par contre, la dame ne l'a pas inscrite à l'école, mais elle l'a confiée à une nouvelle femme, chez laquelle la fille devait vendre des beignets. Cette femme avait un garçon. Un soir, le garçon a violé la fille, qui est tombée enceinte. La femme l'a amené chez un docteur qui l'a faite avorter. Ensuite, la fille a vécu chez la femme pendant six ans, jusqu'à ce que le Consul de Togo l'a faite rapatrier."*

R.A.D., EJT Lomé

## ◆ TOGO

"Je suis Togolaise et je viens de l'Association des EJT de Lomé. J'ai été trafiquée quand j'ai été plus petite, à l'âge de 8 ans. Il y avait dans notre quartier une femme qui était en France, elle revenait souvent voir sa famille dans le quartier. Dans notre maison il y avait beaucoup d'enfants, quand elle revenait elle faisait la fête aux enfants.



Une fois, elle est revenue et elle a dit qu'elle allait nous emmener avec elle, on était trois. " Vous allez aller à l'école, vivre avec moi.". Nos parents ont accepté : on a fait les papiers, tous les bagages et le visa, mais le jour où on devait partir, ma mère a enfermé mes bagages et mes papiers dans sa chambre et elle est partie. La femme est venue, je ne pouvais pas partir, elle est partie avec les deux autres enfants et j'ai pleuré.

Maintenant, ça fait deux ou trois ans, on a appris qu'on l'a arrêtée et qu'elle n'était pas partie, c'était pour nous emmener dans des maisons où on faisait des films pornographiques. Vraiment les deux qui sont parties, elles ont souffert, elles ont grandi plus que leur âge, quand elles sont revenues, c'était triste."

R.A.D. (EJT Lomé)

*"Un jour, des groupes de prieurs sont venus au village et ils nous ont dit qu'ils allaient nous emmener en Côte d'Ivoire, pour que nous apprenions quelque chose. Je leur ai dit que je suis dans le Mouvement des Enfants et Jeunes Travailleurs, de l'Association de Badou, et qu'en partant en Côte d'Ivoire je n'aurais rien gagné, mais uniquement souffert. Un de ces hommes a commencé à nous montrer comment prendre la température et soigner les malades et il m'a dit que j'allais bientôt devenir un grand docteur. Il m'a donné un tensiomètre (appareil pour mesurer la tension du corps humain) et il m'a chargé de recruter de jeunes costauds afin qu'ils partent avec nous et soient formés en Côte d'Ivoire.*

*J'ai contacté mes camarades et le président de mon Association et en janvier 2003, nous sommes partis pour Lomé. Ils nous ont gardé là bas. Chaque jour, on se levait à 4 heures du matin pour faire du sport et ils nous faisaient faire du "tchombé"<sup>14</sup>. Après 7 jours, ils nous ont dit que nous devions payer une indemnité. Le paiement de l'indemnité était obligatoire, sinon, au lieu du paiement, nous devions faire 40 ou 80 jours de travail, en vendant des produits en ville. Chaque matin, à 6 heures, ils allaient nous donner des sacs noirs avec des produits chinois et nous faire signer, avant de nous envoyer les vendre. Ils allaient calculer l'argent qu'on gagnait et nous pouvions utiliser seulement 100 Fcfa pour manger. Ils auraient doublé le "tchombé" pour ceux qui utilisaient une somme majeure.*

*Un jour, arrivés à un coin que je ne connaissais pas, un monsieur m'a dit que le président de mon Association était costaud et que si je le lui amenais, il me donnerait l'argent dont j'avais besoin. Moi, j'ai refusé. J'ai passé comme ça 15 jours, je voulais fuir mais malheureusement, je n'avais pas d'argent pour le faire. Alors j'ai raconté que ma mère était décédée, que quand j'étais allé en ville j'avais rencontré un camarade auquel j'avais donné mon numéro de téléphone, qu'on m'avait téléphoné et j'étais obligé de partir. Ils m'ont cru, ils m'ont donné de l'argent et ils m'ont laissé partir vers mon village."*

K.E., EJT Badou

#### ◆ TOGO - EUROPE

*"Un jour, un ami est venu me dire qu'un étranger était là pour recruter les enfants qui veulent partir en Europe : " tu choisis le pays où tu veux aller et ils t'y emmènent sans problème". Je suis parti le voir avec des amis. Le type nous a expliqué que son travail était d'aider les enfants à aller en Europe, mais qu'il fallait au début passer par la Côte d'Ivoire et ensuite, prendre un*

---

<sup>14</sup> pratique religieuse



bateau vers la direction que tu as choisi, France, Angleterre, etc. Il fallait payer 30.000 Fcfa par personne. Alors, je lui ai demandé comment on allait faire pour les documents, car pour partir il faut avoir un visa. Il nous a répondu qu'il n'avait pas le temps de s'occuper de ces problèmes, qu'il y avait d'autres jeunes qui voulaient partir avec lui et que si on ne décidait pas rapidement, il allait choisir les autres. Effectivement, on voyait des groupes de jeunes qui venaient s'inscrire et lui donnaient l'argent devant nous, sans recevoir de reçus. Moi, j'avais de l'argent, mais j'ai décidé de ne pas partir, mais je crois qu'ils sont partis avec d'autres enfants.

*Je vous ai raconté cette histoire parce qu'elle montre que les trafiquants présentent l'image de vos besoins, pour pouvoir vraiment vous avoir."*

K.E., EJT Badou

## d) Nos actions

### Historique jusqu'à l'année 2004 et cadre général

Depuis la 5ème Rencontre Africaine des Enfants et Jeunes Travailleurs qui s'est tenue à Bamako en 2000, plusieurs actions contre la traite ont été entreprises par les Associations d'Enfants et Jeunes Travailleurs (AEJT). Des activités de **sensibilisation** ont été faites vers les parents, la population, les autorités et des groupes d'enfants, surtout dans les villages et quartiers périphériques des villes. Des **activités génératrices de revenus (AGR)** ont été développées pour aider les jeunes à ne pas s'exoder de leur milieu d'origine, pour la concrétisation de ce que les EJT appellent le "droit à rester au village et à ne pas s'exoder".

**Les enfants et jeunes travailleurs qui en ont été victimes, deviennent des personnes ressources dans la dénonciation du phénomène et ont un rôle très actif dans les actions de sensibilisation.** Ils sont aussi impliqués dans l'identification des itinéraires suivis par les trafiquants.

Entre villes de la même zone géographique, comme Sikasso au Mali et Bouaké, Korhogo en Côte d'Ivoire, des actions de **concertations** sont mises en place pour freiner la traite et aussi pour faciliter le retour des enfants au village. Un **plaidoyer** est fait auprès des autorités pour l'application des textes réglementaires.

Selon les possibilités et réalités des Associations d'Enfants et de Jeunes Travailleurs, les activités se font **en collaboration avec d'autres acteurs** parmi lesquels :



- les services d'Etat compétents
- les autorités politico-administratives
- la police et la gendarmerie
- les syndicats de transporteurs et de planteurs
- les ONG locales, nationales et internationales
- les institutions des Nations Unies
- les Comités de Vigilance et de Surveillance (CVS)

Quelques exemples d'initiatives développées au sein des AEJT pour lutter contre l'exploitation des enfants et la traite :

- campagnes de sensibilisation des populations, des autorités et des enfants à travers des sketches, théâtre, émissions radio, télé, porte-à-porte, témoignages, projections de films, débats, rencontres inter-villages, magazines, affiches,
- actions de plaidoyers
- activités d'alphabétisation
- formation des acteurs à travers des ateliers thématiques sur la traite des enfants
- collaboration avec les comités de vigilance locale ou nationale
- création et mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)
- micro-crédit pour les enfants victimes et leurs parents
- identification des sites de transit des groupes d'enfants trafiqués
- prise de contact et collaboration avec les syndicats de transporteurs
- "repérage" des enfants victimes et leur orientation vers des structures compétentes
- collaboration entre les AEJT des villes proches des différents pays (exemple : Mali et Côte d'Ivoire)
- signalements de la traite dans les gares routières et ferroviaires
- collaboration avec les autorités étatiques et les ONG (participation à des formations, des études.....)

Suite à ces activités, les EJT notent une majeure prise de conscience des populations et des autorités. Des lois sur la question ont été adoptées, des protocoles d'accord entre Etats ont été signés et des collaborations inter-Etats ont pu avoir lieu. Des enfants et jeunes sont financièrement autonomes. Le retour de quelques enfants victimes dans leur milieu d'origine a aussi été possible, grâce à l'introduction d'activités de **réinsertion**.

D'autres résultats :

- adoption de plans d'action nationaux
- adhésion des chefs coutumiers et des autorités locales sensibilisés ; collabo-



- ration entre les AEJT et des chefs coutumiers dans les villages (fort pouvoir)
- vigilance des parents sur le comportement des personnes ou de proches mal intentionnés
  - plus grande "surveillance" des enfants, afin de leur éviter de tomber dans les filets des trafiquants

Dans leurs actions sur le terrain, les EJT rencontrent plusieurs difficultés et obstacles à l'éradication du phénomène de la traite. Voici quelques exemples:

- insuffisante vulgarisation des actions
- manque de concertation des actions
- insuffisance de suivi des actions
- difficulté à une reconnaissance systématique des cas de traite
- difficulté à dénoncer les cas de traite
- lenteur dans l'application des textes réglementaires
- moyens d'action limités pour combattre le phénomène
- difficultés de communication entre les différents acteurs
- problème de reconnaissance légale, freine les initiatives de certaines AEJT
- situations de guerre, dans certains pays, bloque les initiatives nationales (ex. en Côte d'Ivoire)
- insuffisance de centres d'accueil, de transit et d'écoute pour les enfants rapatriés
- insuffisance de temps consacrée aux actions de lutte contre la traite

Les EJT ont besoin de la collaboration de leurs Gouvernements et d'autres acteurs pour lutter contre la traite. Voici quelques unes de leurs **propositions**:

- l'adoption de lois pour prévenir et punir les trafiquants
- la sensibilisation des parents à travers des témoignages, des sketches
- la formation des parents sur le phénomène de la traite
- la mise en place d'infrastructures socio économiques en faveur des enfants
- la réinsertion des enfants victimes
- la mise en place de structures-relais dans toutes les localités avec les autres partenaires et aussi avec les EJT des autres pays
- la disponibilité des données réelles sur l'ampleur du phénomène
- la mise en place de cadres de concertation opérationnels entre acteurs

**Les actions qui suivent ont été décrites, pays par pays, par les délégués à la rencontre**

◆ BENIN

Au Bénin, les AEJT sont pour le moment, actives dans les villes d'Abomey, Comé, Cotonou, Lokossa, Ouidah et Porto Novo.

*"Au Bénin nous avons déjà entrepris quelques actions pour lutter contre la traite. Cela nous a permis d'arriver à un changement dans le comportement de certains parents, (qui sont devenus plus responsables), de connaître le lieu de destination des enfants trafiqués et de collaborer avec d'autres acteurs pour faciliter le retour des victimes dans leurs pays d'origine.*

*Mais des fois, il est difficile d'agir, car la sensibilisation sans d'autres actions concrètes ne suffit pas à résoudre le problème, et certains parents ne nous comprennent pas. Il y a aussi des obstacles qui nous dépassent et nous empêchent de concrétiser nos actions : la non déclaration des naissances, la polygamie, le manque de moyens financiers, l'analphabétisme, les famines, le manque de loisirs dans les villages."*

Délégation du Bénin

*"Des enfants sont rapatriés, mais ils n'ont même pas de lieu d'hébergement. On les a logés au Stade de l'Amitié à Cotonou, sur le terrain de sports et dans un coin.*

*Pour lutter contre la traite, il faut créer des centres de loisirs pour mettre les enfants dans de bonnes conditions, il faut que l'Etat veille à la surveillance des lois équitables pour punir les trafiquants."*

A.X., EJT Bénin

◆ BURKINA FASO

Au Burkina Faso, les AEJT sont pour le moment, actives dans les villes de Koudougou, Orodara, Ouagadougou.

Elles participent à la lutte contre la traite en sensibilisant la population à travers des projections-débats, des causeries, des caravanes de sensibilisation, des émissions radio et des sketches (théâtre).

*"Cela a amené à une grande prise de conscience de la population à démasquer certains faits et à mettre sur pied certains Comités de Surveillance et de Vigilance par les autorités dans les régions de grand flux migratoire et de traite. Mais malgré la sensibilisation, il existe toujours des cas de traite et il y a certaines personnes qui ne veulent pas les dénoncer "*

En collaboration avec la COBUFADE (Coalition Burkina Faso pour les Droits de l'Enfant), les EJT ont organisé une journée de plaidoyer auprès des



Ministères, pour la mise sur pied d'une loi interdisant le travail des enfants dans les sites aurifères. Des enfants qui travaillent dans les sites aurifères ont été invités à l'occasion de la journée du 20 novembre 2003 (Journée Internationale de l'enfant) pour témoigner de leur vécu et de leurs conditions de vie et de travail.

L'AEJTB a aussi organisé en 2002 une campagne tripartite avec le Parlement des enfants, et le RAJS (Réseau Africain de Jeunes de lutte contre le SIDA) dans cinq provinces du pays, pour informer et sensibiliser les populations sur les phénomènes du travail et de la traite des enfants.

Des émissions radio sur la traite et les conditions de vie des enfants victimes ont été organisées dans chaque ville par les EJT, *"pour exhorter les populations à penser à la protection de leurs enfants et à leur éducation, plutôt qu'aux biens matériels qu'ils peuvent avoir en monnayant leurs enfants"*. La population a été mobilisée et sensibilisée sur le thème de la traite à travers un " car podium ", des projections de films, des animations organisées par les enfants et les jeunes. Lors de cette campagne, des discussions ont été entreprises avec les hautes autorités des différents régions, afin qu'elles soutiennent et s'engagent dans la lutte contre la traite, avec la participation des jeunes.

Un centre d'écoute-conseil-orientation a été ouvert par l'AEJTB à Ouagadougou en 2003. Ce centre permet l'écoute, l'accompagnement et l'orientation des enfants en situation difficile. Une centaine d'enfants Garibous (talibés maliens et burkinabé), EJT, Enfants en Rupture Familiale et Sociale (ERFS) et enfants victimes de traite y sont passés entre octobre 2003 et janvier 2004.

Les problèmes et difficultés majeures, que les EJT rencontrent dans la mise en œuvre des actions sont : la pauvreté grandissante des populations, le manque d'activités de maintien des jeunes dans les villages et d'infrastructures socio-culturelles, la méconnaissance des textes juridiques portant répression contre la traite, la peur de dénoncer, parfois la complicité des victimes elles-mêmes, l'insuffisance de structures socio-éducatives, le chômage, l'analphabétisme, la déscolarisation, la réticence de la population.

Il s'agit de facteurs qui favorisent le départ prématuré des enfants vers l'aventure et en font des cibles privilégiées pour les "trafiquants".

Un autre obstacle est constitué par le fait que de nombreuses localités ne sont pas "couvertes" par les AEJT et par l'insuffisance de moyens logistiques (matériel roulant, financier) des associations.

Pour répondre à ce problème, deux nouvelles AEJT ont été créées dans certaines régions de grand flux - Touga (vers la frontière avec le Mali) et Koupéla (vers les frontières avec le Togo et le Ghana) - pour sensibiliser, informer et développer des actions en faveur de l'enfant. Il s'agit en effet des zones de transit et de départ d'un grand nombre d'enfants Burkinabés.

Il y a d'autres acteurs, engagés dans la lutte contre la traite au Burkina Faso. Il s'agit par exemple de **Comités de Surveillance et de Vigilance (CVS)**, qui organisent des sensibilisations, des rapatriements, et ont récemment formé 30 parents en gestion de micro-crédits.

Les **CVS** de Ouaga et l'organisation **WAO Afrique** sont actives dans la sensibilisation des voyageurs, des transporteurs, des forces de sécurité, des enfants en situation difficile, des membres des associations et de la population en général, sur l'existence de la traite des enfants, à travers des causeries et des projections de films suivies de débats. Les causeries se font au niveau des gares de transport, aux postes de police, à la sortie de la ville, au niveau des structures d'encadrement des jeunes en difficultés, au niveau du commissariat central de police, au niveau de la gendarmerie, au niveau des associations oeuvrant en faveur des enfants. Des émissions radiophoniques permettent de toucher le grand public et les populations à la base.

Des activités d'enquêtes sociales sont aussi menées dans les régions pourvoyeuses de main d'œuvre infantine.

Une activité d'interception, de réception et d'accompagnement des enfants se fait en collaboration avec les forces de sécurité : une fois interceptés, les enfants sont pris en charge pour leur alimentation, des soins, l'habillement, et la lessive.

Ceux qui sont prêts à un retour en famille sont accompagnés par les animateurs jusqu'à leurs parents. En cas d'expatriation, les ambassades et services consulaires sont mis à contribution.

L'ONG **Terre des Hommes** est un autre acteur engagé dans la lutte contre la traite : elle intervient dans la sensibilisation et prend en charge certains enfants victimes de traite interne au Burkina Faso (filles de Sourou).

Il faut souligner aussi l'adoption par le **Gouvernement** du Burkina Faso d'une nouvelle loi, qui réprime la traite des enfants et d'un plan d'action national, en voie d'adoption (décembre 2003).

## ◆ CÔTE D'IVOIRE

En Côte d'Ivoire, Les Associations d'Enfants et Jeunes Travailleurs se trouvent dans les villes d'Abidjan, d'Aboisso, de Bouaké, de Grand Bassam et de Korhogo.

Les EJT de la Côte d'Ivoire sont très actifs dans la lutte contre la traite d'enfants.

Nous pouvons distinguer des activités locales et d'autres qui sont faites au niveau national.

Parmi les activités locales, on retrouve : la formation, la sensibilisation, l'alphabétisation, les AGR, le repérage des enfants victimes et leur orientation. Des EJT de Bouaké et Bassam ont pu bénéficier d'une formation organisée par EASEMO, la Communauté Abel, l'AEJT Bouaké et l'AEJT Bassam sur la question de la traite

D'autres, ont suivi des ateliers de formation sur la Convention des Droits de l'Enfant à Grand Bassam, ensemble avec des leaders de communauté, Associations de Développement de Quartier (ADQ), membres d'associations de femmes.

Des membres de l'AEJT de Grand Bassam et de Aboisso ont, en outre, pu bénéficier d'un séminaire organisé par trois villes du Sud Comoé sur le thème "Le mouvement associatif dans la lutte contre la traite des enfants : quelle stratégie ?". Ce séminaire les a motivés à participer aux activités de la **cellule régionale de réflexion** et à celles des **comités locaux de vigilance**, et leur a permis d'obtenir l'adhésion des rois et chefs coutumiers des trois villes. Ils ont ainsi ensuite obtenu un local à Bonoua, pour la création d'une nouvelle base EJT dans cette ville qui est la capitale de la production de l'ananas de la Côte d'Ivoire (production dans laquelle on retrouve un grand nombre d'enfants travailleurs).

Des sketches et causeries sur la traite sont organisés par les EJT dans les villes et les villages, ainsi que la projection de films et des interviews à la radio / télévision locale et nationale.

Les EJT sont aussi actifs dans le "repérage" des enfants victimes de la traite et se chargent de leur orientation. *"Nous avons repéré le jeune G. M. Ca faisait une semaine qu'il dormait à la gare routière de Grand Bassam. C'est un EJT chargeur de bagages, qui commence ses activités très tôt, qui l'a approché. Nous avons conduit G. M. dans notre structure d'appui. Il nous a expli-*

*qué qu' il était venu du Togo en Côte d'Ivoire, car quelqu'un lui avait promis un bon travail. L'intermédiaire qui l'a amené aurait trouvé une autre opportunité, laissant tomber le jeune. Après l'écoute, le jeune a décidé de ne pas retourner dans son pays, car il a l'envie d'apprendre un métier. Placé au Centre ABEL de Grand Bassam, il a suivi une formation en mécanique, soudure et plomberie. Un an après, il a été reconduit dans son pays natal, mais il a jugé bon de retourner avec l'animateur pour approfondir sa formation. Actuellement le jeune suit un stage de pré-installation à la section Grand Bassam de la SODECI (Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire). La société trouve le jeune très intelligent et bon travailleur. De nombreuses tâches lui sont confiées. Il anime aussi de nombreuses actions avec notre Association.*

*D'autres enfants ont été reconduits chez eux, avec leur consentement."*

EJT Côte d'Ivoire

Les micro-crédits sont donnés aux enfants victimes d'exploitation, ou à leur famille d'accueil, pour leur réinsertion économique et sociale.

Certains enfants suivent des cours d'alphabétisation. L'alphabétisation est un outil de prévention efficace et est très important dans la lutte contre la traite des enfants, car dans la majeure partie des cas, les enfants victimes ne savent ni lire, ni écrire. *"Il y a un mois, une jeune fille malienne avait été confiée à un chauffeur de camion avec remorque pour se déplacer du Mali vers la Côte d'Ivoire. Elle devait y chercher son oncle, son unique source d'indentification étant une carte photo qui malheureusement a été égarée avec tout son bagage à la frontière Ghana - Côte d'Ivoire. La fille a été repérée par une jeune EJT vendeuse d'eau, qui l'a conduite chez sa structure d'appui. Elle est pour le moment placée dans une famille d'accueil et elle suit des cours d'alphabétisation, car autrement il est difficile de communiquer avec elle. **Pour le moment, elle ne souhaite pas retourner au pays, car cela serait considéré comme une honte pour sa famille.**"*

EJT Côte d'Ivoire

Pour mieux connaître la question de traite, les EJT de Grand Bassam ont, avec leur structure d'appui la Communauté Abel, organisé une étude sur la marginalité sociale à Grand Bassam. La vulgarisation des résultats définitifs n'a pas encore eu lieu. Malgré cela, l'existence d'un phénomène de pédophilie et de prostitution des enfants en Côte d'Ivoire, d'une précocité sexuelle (rapports à partir de l'âge de 8 ans) et d'un taux d'analphabétisme encore très important, ont été parmi les résultats présentés pendant le premier atelier de validation de l'étude.



Sur le **plan national** il est important de souligner aussi la présence d'autres organisations actives dans le plaidoyer, la sensibilisation et d'autres actions de lutte contre la traite : Save the Children Suède, l'Unicef, le BIT / IPEC, la Coopération Allemande GTZ, BICE, le forum des ONG, les différents ministères qui travaillent de façon transversale sur la question des enfants, le Parlement des Enfants, le Syndicat des Producteurs de Café et de Cacao.

Une toute dernière enquête sur le travail des enfants dans les plantations de cacao et de café, commanditée par des entreprises chocolatières américaines, est finalement disponible. Cette enquête soutient que les enfants qui travaillent dans ces champs, sont en Côte d'Ivoire, au nombre de 5000, parmi lesquels il faut distinguer les enfants qui travaillent avec leurs familles et les enfants victimes de traite. Le problème qui se pose avec ce genre d'enquête, est qu'elles risquent d'être influencés par les intérêts de grands groupes de producteurs.

L'Etat Ivoirien a signé des conventions sur la question de la traite, notamment une récente convention avec le Mali (voir paragraphe Mali).

Malgré plusieurs activités et les succès obtenus, nous rencontrons beaucoup de difficultés dans nos interventions :

- Les zones de vastes plantations où les enfants victimes travaillent, sont souvent presque inaccessibles, les " campagnes profondes " où on extrait le koutoukou (liqueur locale), en sont un exemple.

Les conditions de travail des enfants dans les plantations de bananes, d'ananas, de cacao, de palmier à huile et d'hévéa, sont extrêmement dures.

Il est très difficile de maîtriser les réseaux de prostitution, qui sont très développés dans le sud et le sud-est du pays.

La Côte d'Ivoire vit une situation particulière, à cause de la **guerre** (rébellion armée au Nord du pays), qui constitue un des obstacles majeurs au travail des associations.

La guerre a rendu très difficile la communication entre les différentes villes et a ainsi freiné le développement d'une initiative nationale. Suite à l'enrôlement de certains EJT dans la rébellion et au déplacement d'autres entre eux l'AEJT Bouaké et l'AEJT Korhogo ont du arrêter leurs *activités*<sup>15</sup> .

Les urgences causées par la guerre deviennent très souvent une priorité pour les structures d'appui, ce qui entraîne une insuffisance de moyens pour les interventions dans le long terme. On remarque aussi le développement de nouvelles formes d'exploitation, comme l'abus des jeunes filles déplacées (de 12 à 16 ans).

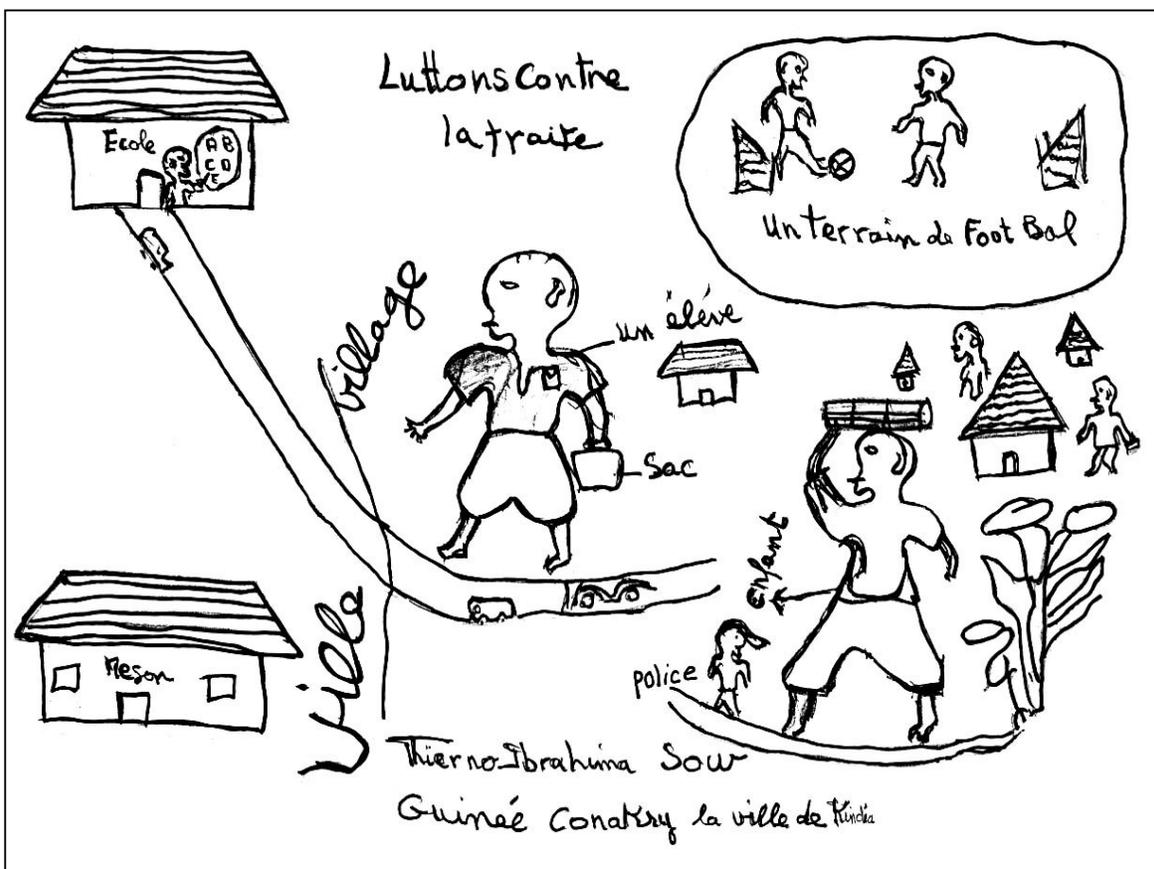
---

<sup>15</sup> **NB** : L'AEJT Bouaké a depuis repris ses activités, et quelques activités se poursuivent à Korhogo, malgré le départ de sa structure d'appui

◆ GUINEE CONAKRY

En Guinée Conakry, les AEJT existent dans les villes de Conakry, Coyah, de Kindia, de Mamou, de Dubreka et de Nzérékoré.

Les Enfants et Jeunes Travailleurs de la Guinée Conakry et leurs structures d'appui se sont impliquées dans des campagnes de **sensibilisation** sur le phénomène de la traite, en faisant un **plaidoyer** auprès des autorités pour l'application des textes réglementaires.



Les outils utilisés pour ces actions sont les émissions radio (radios rurales), l'organisation de matchs de football, des soirées dansantes et excursions (plage, voile de la mariée), les sketches de théâtre, les sensibilisations auprès des parents et tuteurs et le plaidoyer envers les autorités.

La sensibilisation des parents et des autorités a permis aux familles de devenir plus vigilantes sur le comportement des personnes ou des parents proches malintentionnés et " de veiller sur les enfants afin d'éviter qu'ils rentrent dans les rouages de la traite des enfants ".

Les autorités aussi, semblent s'impliquer de plus en plus dans la lutte contre la traite des enfants en Guinée.

En dépit de tous ces résultats, les EJT remarquent l'existence de facteurs qui sont un obstacle à la bonne réussite de leurs actions et à l'éradication du phénomène de la traite. Il s'agit notamment de :

- l'insuffisance de communication entre les autorités, les associations, les institutions et les acteurs qui luttent contre la traite des enfants
- la lenteur dans l'application des textes réglementaires et la non mise en application de certaines conventions
- l'insuffisance de moyens financiers destinés à combattre le phénomène
- la mauvaise mise en œuvre de certains plans d'actions sur la traite

#### ◆ MALI

Au Mali, les AEJT sont très actives dans les villes de Bamako, Kayes, Koulikoro, Mopti, Ségou et Sikasso.

Ces associations organisent des journées de sensibilisation sur la situation des filles migrantes, envers les populations dans les quartiers, à travers le théâtre, des émissions radiophoniques sur le travail, la mendicité et la traite des enfants, des rencontres inter villageoises. Elles profitent des célébrations et fêtes pour parler de leurs conditions de vie et des droits des enfants. La journée du 12 Juin, internationalement consacrée à la lutte contre le travail des enfants, est pour eux l'occasion de sensibiliser la population sur la traite des enfants, à travers des débats et du théâtre sur ce thème.

Les activités ne se limitent pas à l'intervention dans les villes, mais s'étendent souvent aux villages, d'où une grande partie des victimes de la traite provient. La concrétisation du *droit à rester au village* a été ainsi l'objet de conférences, de campagnes de sensibilisation dans les 28 villages de la commune de Sikasso pour lutter contre la traite d'enfants, en informant les parents et les enfants sur les dangers de la migration précoce.

En 2003, à l'occasion du 1er Mai (Fête du Travail), une émission radio a été animé par les EJT sur la radio Kenedougou, avec le témoignage direct d'un enfant victime de traite, pour sensibiliser la population sur la traite des enfants, les enjeux de la migration, ainsi que l'utilisation des enfants et jeunes dans les guerres (enfants soldats).

*"Les AEJT étant des structures à la base, elles arrivent forcément à mobiliser les populations et peuvent être ainsi une force mobilisatrice contre ce phénomène".* Une bonne coopération avec la police semble aussi s'être finalement instaurée.

Les Associations d'Enfants et Jeunes Travailleurs (AEJT) jouent aussi un rôle important dans le renforcement des capacités de leurs propres membres et

d'autres acteurs. C'est ainsi que l'AEJT de Sikasso a accompagné la nouvelle association des enfants et jeunes victimes du trafic (Horon-Den) dans sa mise en place et l'organisation de ses modes de fonctionnement, à travers des réunions d'échanges entre AEJT et Horon-Den, appuyés par l'organisation d'Aide à l'Enfance Canada - Sikasso.

D'autres activités, comme la mise en place des AGR pour les enfants ou leurs familles, la formation des enfants pour apprendre un métier, contribuent à alléger et/ou à prévenir le phénomène de la traite.

Malgré certains bons résultats obtenus, les EJT soulignent que l'insuffisance de cours d'alphabétisation, l'impossibilité de faire arrêter les migrations et l'insuffisance d'actions de sensibilisation dans les villages, limitent grandement leurs actions.

Parmi les autres problèmes rencontrés : l'insuffisance ou parfois le manque de moyens financiers, la non réinsertion de tous les enfants victimes, l'insuffisance de communication entre les acteurs, le fait que les textes juridiques soient écrits en français et non pas dans les langues nationales, la difficulté de distinguer parfois les cas de migration et de traite et d'empêcher la "transformation" de la migration en traite.

## ◆ NIGER

Au Niger, pour le moment, une seule AEJT existe et elle se trouve dans la capitale Niamey. Sa structure d'appui est Caritas-Niger, à travers son projet Action pour les Mineurs Isolés du Niger (AMIN).

L'AEJT Niamey est composée par des filles et des garçons âgés de 15 à 25 ans, qui sont des menuisiers, des mécaniciens, des couturières, des coiffeuses, des tailleurs, des soudeurs, des cireurs, des teinturières, des électriciens et des commerçantes. Elle a obtenu sa reconnaissance officielle par arrêté n° 120/MI/AT/DGAPJ/DLP du 11 avril 2001.

La présence de l'AEJT dans une seule ville limite les actions des EJT, qui voudraient être actifs dans une zone plus large. Toutefois, des activités de sensibilisation se font sur plusieurs thèmes, parmi lesquels la traite des enfants. Des séances de sensibilisation ont aussi pu se faire à travers la presse, ainsi que des interviews des EJT dans la presse. Cela a permis à l'Association de se faire connaître par le grand public et de l'informer sur la question de la traite.

L'insuffisance de moyens de placement, de la participation des parents et des

autorités sont, selon les EJT Nigériens, parmi les obstacles majeurs à la bonne réussite de leurs actions.

Malgré cela, les EJT ont décidé de s'engager le plus possible dans la lutte contre la traite et juste avant la rencontre de Ouagadougou en novembre 2003, ils étaient en train de s'organiser pour sensibiliser les populations sur ce thème et ce qu'ils nomment " le droit à rester au village, à ne pas s'exoder ".

#### ◆ TOGO

Au Togo, il existe deux associations dans les villes de Badou et de Lomé. Bien longtemps avant la 6ème Rencontre Africaine des Enfants et jeunes Travailleurs (Thiès-Sénégal, avril 2003), où les participants ont exprimé l'intention de s'engager plus profondément dans la lutte contre la traite des enfants, les Enfants et Jeunes Travailleurs du Togo avaient été formés sur les conventions 182 et 138 de l'OIT (Conventions relatives respectivement à l'âge minimum d'accès au travail et aux pires formes de travail). Suite au renforcement de leurs capacités grâce à ces formations, les EJT ont organisé des campagnes de sensibilisation sur les thèmes du confiage, de la traite, du travail et de la maltraitance des enfants.

Ils ont ainsi participé, à travers des **sketchs**, à la Campagne Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants Domestiques, organisée par WAO Afrique et d'autres institutions, en collaboration avec le gouvernement Togolais. Cela a permis à certains EJT victimes d'exploitation et de traite de raconter leur vécu. " Les populations ont été très sensibles aux messages véhiculés, à telle enseigne que certaines femmes ont versé des larmes d'émotion."

*"La 6ème Rencontre de Thiès, grâce aux ateliers de formation que nous avons eu en informatique, en théâtre, et en AGR, nous a une fois encore renforcé en connaissance et compétence, en nous permettant ainsi d'être plus efficaces dans la lutte que nous avons commencée. Aujourd'hui, nantis de ces connaissances, nous échangeons et communiquons facilement avec nos amis EJT des autres pays, malgré les petits moyens dont nous disposons pour l'Internet. C'est pourquoi de retour de la 6ème rencontre à Thiès, nous avons fait un programme de sensibilisation intense en plein air et médiatique, pour approcher les autorités et pour être impliqués dans d'éventuelles activités de lutte contre ce fléau."*

Délégués EJT à Ouagadougou

Grâce au partenariat entre leur structure d'appui (WAO Afrique), **radio** Nostalgie et **Radio** Zéphir, les EJT de Lomé animent, chaque 2ème semaine du mois, une émission dans l'une des langues nationales et en français sur les thèmes du confiage, de la traite, du travail et de la maltraitance des enfants. L'émission est réalisée en direct, ce qui permet aux auditeurs, enfants, et adultes d'y participer par téléphone. *"C'est ainsi que nous parvenons à sensibiliser une grande masse d'auditeurs sur le phénomène"*.

*"Pour prévenir la traite des enfants, nous avons aussi été formés à la **teinture de pagnes** et par la suite, nous avons ouvert un atelier de couture. Par ce moyen, les EJT arrivent à se prendre en charge. Car, il faut reconnaître que la traite des enfants empire (prend de l'ampleur) aujourd'hui, même dans les milieux urbains."*

EJT Lomé

Les EJT de Badou organisent aussi des émissions de radio, à travers une radio communautaire qu'ils ont eux-mêmes créée. Cette radio se trouve dans un village situé sur une montagne et permet ainsi aux émissions de pouvoir être entendues par les populations qui vivent dans les villages de la vallée. C'est une pratique qui porte de bons résultats, avec des coûts très réduits. Malgré ça, le problème se pose au niveau du manque de moyens de déplacement, les EJT doivent souvent rejoindre le village à pied. Il y a aussi un besoin de renforcement des capacités en communication et en animation radio des EJT actifs dans les émissions.

*"Nous faisons également du **jardinage** et formons à notre tour les enfants qui le veulent."*

EJT Badou

L'AEJT de Badou s'est organisée aussi pour faire des **sensibilisations** sur la traite et les pires formes de travail des enfants de **village en village**. *"Au cours de ces sensibilisations, les parents et les mères de famille évoquent la question de la pauvreté qui les pousse à laisser partir leurs enfants."* La sensibilisation se fait à travers des sketches et l'organisation de "fanfares". Les sketches illustrent la pratique des intermédiaires, souvent des femmes, qui remettent de l'argent et des habits aux parents pour qu'ils laissent partir leurs enfants.

**De nouveaux groupes de base ont été créés dans 6 villages** pourvoyeurs d'enfants trafiqués *"où les intermédiaires à la recherche d'enfants passent souvent"*.

#### 44 *Exode précoce et traite des enfants en Afrique de l'Ouest*

*"Notre plus grand problème est le manque de moyens : éclairage, sonorisation et déplacement (transport). Le manque de moyen de déplacement nous oblige souvent à marcher sur de longues distances, parfois des trentaines de kilomètres."*

Délégués EJT

D'autres **difficultés** concernent :

- la communication entre les EJT de Lomé et ceux de Adomi Abra
- les problèmes autour de la reconnaissance légale de certaines associations
- le manque de moyens financiers
- le besoin de renforcer certaines de nos capacités pour pouvoir mieux agir
- le besoin, mais la difficulté de faire des sensibilisations " porte-à- porte "
- la résistance des parents
- l'inadaptation des messages aux enfants
- la forte attraction de la ville, contre laquelle il est très difficile lutter

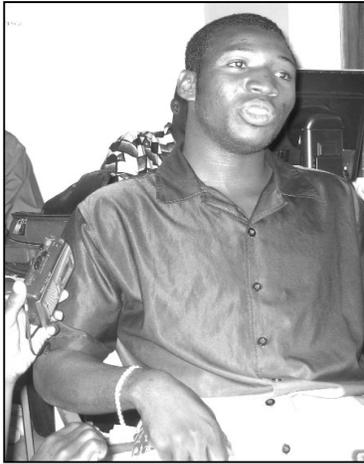
*"Malgré ces difficultés, les EJT du Togo sont plus que résolus à œuvrer avec les institutions de défense et de protection des droits de l'enfant pour protéger le mieux possible les enfants. Car, il est clair que de telles activités ont besoin de soutien moral et financier et il n'y a que les institutions d'appui qui sont les plus aptes à nous aider."*

Délégués EJT à Ouagadougou

### **e) Deux rencontres pour mieux lutter contre l'exode précoce et la traite des enfants**

*"Dans chacune de nos rencontres, on a toujours parlé de la traite des enfants, on a parlé des bonnes conditions de travail et des mauvaises conditions de travail et de la migration, car le fait que les enfants quittent leur village pour venir en ville, cause beaucoup de problèmes..."*

*Chaque fois, nous voyons d'autres organisations qui développent des activités dans ce sens et nous avons dit pourquoi ne pas essayer, nous aussi, d'or-*



*ganiser un atelier, puisqu'on dit qu'en Afrique de l'Ouest il y a la traite.*

*Les pays servent de transit et de fournisseurs, donc on était en train de voir comment on pouvait organiser un atelier dans ce sens.*

*C'est pourquoi 7 pays sont réunis maintenant en atelier ici à Ouagadougou. Il sont seulement 7, parce que comme le Mouvement est en train de s'agrandir c'était vraiment dur d'organiser une réuni-*

**Ouagadougou (Burkina Faso):** *on pour tout le Mouvement. Donc c'est ça que nous avons proposé...*

**interview de Claude François Ouedraogo, durant le premier Atelier des EJT de l'Afrique de l'Ouest sur la traite des enfants (novembre 2003)**

*Peut être que d'autres régions vont organiser des ateliers sur d'autres thèmes... nous, pour le moment, le thème qui nous touche c'est la*

*traite des enfants et c'est pour cela que nous avons proposé de travailler sur ce thème avec les pays du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Conakry, du Mali, du Niger et du Togo, qui sont là pour cette rencontre."*

Claude François Ouedraogo, Président de l'AEJTB (Burkina Faso)

Pendant le premier atelier des AEJT du Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Sénégal et Togo sur la traite des enfants, qui s'est tenu à Ouagadougou en novembre 2003, les EJT ont pu faire le bilan de leurs actions et examiner le phénomène de la traite des enfants dans



**Ouagadougou (Burkina Faso) : restitution des travaux de groupe, durant le premier Atelier des EJT de l'Afrique de l'Ouest sur la traite des enfants (noembre 2003)**

*Exode précoce et traite des enfants en Afrique de l'Ouest*  
 leurs pays. Ce phénomène, ils soulignent, "s'aggrave dans ce contexte de mondialisation avec la recherche de main d'œuvre à moindre coût".

La rencontre de Ouagadougou a permis aux EJT d'envisager des solutions pour lutter contre la traite et l'exploitation de leur travail et de s'engager à les mettre en place.

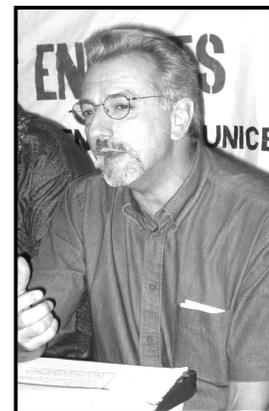
Un deuxième atelier a ensuite été organisé à Thiès (Sénégal), en janvier 2004, pour "transformer" la déclaration finale de l'atelier de Ouagadougou et les engagements pris par les participants, en un plan d'action et dégager des stratégies communes de mise en œuvre des actions sur le terrain.

Les deux ateliers (Ouaga et Thiès) ont été appuyés par le GMC (Mouvement Mondial en Faveur de l'Enfance), Enda, Plan International, Save the Children Suède et le bureau Unicef pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest. Il se sont révélés très productifs et ont abouti au premier **Plan d'Action Régional du Réseau MAEJT de Lutte contre la Traite des Enfants**, qui est présentement en cours d'exécution sur le terrain.

*"...nous nous rendons compte que les jeunes eux-mêmes doivent pouvoir jouer un rôle essentiel. L'information et les moyens qu'ils ont eux-mêmes mis en place pour se protéger, sont essentiels, à la fois en termes de prévention au niveau de leur village, mais aussi lorsqu'ils sont déjà dans des situations où ils ont émigré hors de la famille et là où ils sont sujets potentiellement à beaucoup de formes d'abus et d'exploitation.*

*C'est en ce sens qu'il nous est apparu tout à fait indispensable d'appuyer l'initiative du Mouvement des Enfants et Jeunes Travailleurs, à eux-mêmes s'engager dans la lutte contre la traite.*

*Il nous semble qu'effectivement il n'y a pas de meilleur acteur pour informer les jeunes que les jeunes eux-mêmes. Je crois qu'en ce sens ils joueront un rôle tout à fait essentiel..."*



Jean Claude Legrand, Conseiller pour la Protection de l'Enfance, Unicef (Bureau pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest), durant le premier Atelier des EJT de l'Afrique de l'Ouest sur la traite des enfants (Burkina Faso, novembre 2003)



## III- 2004 -Le plan d'action du MAEJT<sup>16</sup>

### a) Description

Le Plan d'Action comprend trois parties :

- une première partie présente les **actions nationales communes** aux 7 pays du réseau
- une deuxième partie concerne les **actions entre pays** du réseau
- une troisième partie présente les actions de **suivi, de coordination et de communication**

Le Plan d'Action prévoit :

- d'informer et de sensibiliser les enfants, les jeunes, les parents, les autorités traditionnelles et étatiques, ainsi que les leaders d'opinion des zones pourvoyeuses, de transit et d'accueil des enfants victimes de traite, sur les risques liés aux migrations et à la traite. « *Nous allons sensibiliser les populations dans les lieux de transit (gares routières...), lieux de négociation, lieux d'activités des enfants (marchés, quartiers périphériques), parfois dans les écoles. Nous allons profiter des célébrations du 1<sup>er</sup> mai, 16 juin, 20 novembre pour mobiliser et sensibiliser les populations sur la question de la traite. Nous allons sensibiliser au moins 65 villages ...* » ;
- d'utiliser pour cette information les sketches, le théâtre, la projections des films et les conférences-débats, les causeries, les entretiens individuels, les kermesses, les jeux (tombola, jeux questions-réponses sur la traite, gala de football pour le 16 juin), le porte-à-porte, les dépliants, les affiches, les émissions radio, TV, etc... ;
- d'encourager les communautés villageoises à développer les activités éducatives, formatives, économiques, récréatives, et à faire enregistrer les naissances dans les villages et ailleurs, tout en proposant aux enfants et jeunes d'intégrer les AEJT afin de rechercher avec eux des alternatives viables à l'exode ;

---

<sup>16</sup> Pour la lecture complète du Plan d'Action, voir annexe n°5



- de créer des points et des permanences d'écoute des enfants et jeunes en difficulté, pour qu'ils puissent être écoutés, conseillés et soutenus, durant leur séjour ou leur retour. *« Nous allons négocier des espaces d'écoute dans les marchés, les gares, les lieux de transit, de travail, de repos des enfants, etc. pour l'écoute, les conseils, l'orientation et l'accompagnement des enfants. Notre objectif dans le long terme, est d'avoir à notre disposition des locaux destinés à l'écoute sur des lieux de rencontre des enfants, en négociant avec nos structures d'appui, des structures publiques qui possèdent des locaux, des structures amies : comme c'est le cas à Ouagadougou où l'AEJTB est installée dans son propre centre d'écoute – conseil – orientation, ce qui a permis, d'octobre 2003 à janvier 2004, d'écouter et d'orienter 100 enfants en situation difficile (garibous, EJT, ERFS) » ;*

- de renforcer l'organisation des enfants et jeunes travailleurs, et leurs capacités d'actions, à travers des ateliers de formations sur la traite des enfants, l'écoute et la communication / sensibilisation. *« Ces sessions de formation, auront un caractère national, afin d'inclure un nombre important de nos membres actifs qui seront ensuite impliqués dans les actions. Comme cela se déroule déjà au Sénégal, ces sessions seront aussi l'occasion pour formuler nos plans d'action nationaux dans un premier temps, et pour faire régulièrement et ensemble le point de nos activités. Cela permettra de développer notre coordination nationale par la lutte contre la traite. Cette coordination, tout comme l'échange d'informations, nous semblent particulièrement nécessaires dans la lutte contre la traite, autant sur le plan national que régional.»*

- de collaborer avec les autorités, les organisations internationales, les ONG, les médias, la Société Civile et tous les membres du GMC (Mouvement Mondial en Faveur des Enfants). *« L'ensemble des activités nous permettra d'être plus présents sur le terrain. Cela favorisera le renforcement de notre surveillance et vigilance dans les lieux d'évolution des enfants, surtout certains lieux cruciaux : de transit, de négociation et d'activités (cf. sensibilisation). Notre surveillance et vigilance se feront en établissant ou en renforçant les partenariats entre nos associations et des institutions, organisations, et groupements opérationnels dans la lutte contre l'exploitation et la traite des personnes : tels que les Comités de Vigilance et Surveillance, la police, les ONG, etc. Notre réseau fera tout pour les intégrer, tant au niveau régional, qu'au niveau national et local, afin de pouvoir proposer nos informations et contributions à la lutte collective.» ;*

- d'aider à dénoncer les trafiquants qui *« transforment les enfants en marchandises ! »*

- de renforcer l'échange EJT, à travers l'organisation de visites d'échange entre pays, d'élargir le réseau MAEJT dans trois nouveaux pays (Gabon, Ghana, Nigeria), d'organiser des rencontres de suivi et de coordination régionale et de renforcer le système de communication dans le réseau ;

- de participer au groupe de travail sur la traite de personnes

**En dehors de ce cadre régional, chaque coordination nationale des AEJT pourra développer d'autres actions, à partir du plan d'action national discuté dans le pays.**



*NB. Ce plan d'action a été présenté aux partenaires du MAEJT, notamment Plan, Save the Children, UNICEF, et BIT en janvier 2004. Les bureaux régionaux de ces organisations se sont engagés à le faire connaître à leurs bureaux nationaux, afin qu'ils soutiennent sa mise en œuvre, ils ont également invité le MAEJT à participer au » groupe régional sur la traite des enfants » qui se rencontre une fois par mois à Dakar .*

## **b) Participation du MAEJT au groupe de travail régional sur la traite et sa contribution à la finalisation de la convention Mali – Sénégal sur la traite des enfants**

Il existe à Dakar (Sénégal) un groupe de travail sur la traite des personnes, qui est composé par des représentants des bureaux régionaux du BIT, de Enda

TM Jeunesse Action, de l'OIM, de Plan, de Save the Children Suède, de l'UNICEF et de l'ONU DC.

Le MAEJT, depuis la mise en place de son Plan d'Action sur l'exode précoce et la traite des enfants en 2004, y a été représenté par son coordinateur stagiaire Frédéric Zongo, de l'AEJT de Ouagadougou, qui est chargé de suivre les actions et représente le MAEJT dans ces réunions. A partir de janvier 2005, Edwige Agbadi, coordinatrice stagiaire, et membre de l'AEJT Cotonou, prendra la relève.

Le groupe de travail se réunit mensuellement à Dakar, afin de faire le point sur les activités de ses membres, échanger des informations et réfléchir ensemble sur la problématique de la traite.

La présence du MAEJT lui permet d'échanger régulièrement des informations avec les autres acteurs du groupe sur l'état d'avancement des actions du Programme MAEJT contre la traite, dont certains sont partenaires directs du programme du MAEJT.

Cela lui permet de donner son avis sur toutes les questions concernant la traite, le confiage, les migrations des enfants au niveau régional. Ainsi, le représentant du MAEJT a-t-il participé aux deux sessions de réflexion (1 jour puis trois jours) dudit groupe pour élaborer des lignes directrices respectueuses des droits de l'enfant concernant le traitement des enfants victimes de traite.

Cette participation est l'occasion parfois pour «demander» une intervention de ces organismes régionaux au niveau national, dans le but de faciliter les contacts entre leurs bureaux nationaux et les AEJT et de «débloquer» certaines situations.

La présence d'un représentant du MAEJT dans ce groupe de travail, est aussi un moyen pour que les autres mem-



bres du MAEJT puissent être tenus au courant des actions et des politiques mises en place avec l'appui de la Communauté Internationale au niveau régional et dans leurs pays.



*Suite à la première journée de réflexion sur les « lignes directrices », le représentant du MAEJT a participé activement à l'élaboration d'une contribution collective du groupe de travail à la veille de la signature de la Convention Mali-Sénégal sur la lutte contre la traite et le trafic transfrontalier des enfants*

*Le MAEJT a pu participer aux discussions techniques en préparation du récent (Juillet 2004) accord de coopération entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement de la République du Mali en matière de lutte contre la traite et le trafic transfrontalier des enfants*



**Les contributions du MAEJT ont porté sur les points suivants (les modifications sur l'original sont soulignées) :**

● la définition de la traite, dont le texte adopté par les deux parties est le suivant :

**Article 1:** *Aux fins du présent Accord, on entend par :*

*1, II « Trafic et Traite des enfants », le processus par lequel un enfant est confié, enlevé, recruté, transporté, transféré, hébergé ou accueilli à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays dans les conditions qui le transforment en valeur marchande pour l'une au moins des personnes en présence et quelle que soit la finalité du déplacement de l'enfant.*

*NB. Cette notion de « valeur marchande » est très proche de celle de « commerce du travail des enfants » sur laquelle les enfants avaient insisté dès leur rencontre de Bamako en l'an 2000.*

● L'importance de rechercher des solutions pérennes dans le lieu d'origine s'est traduite par l'amélioration de l'art. l'Article n° 1 -6 sur le rapatriement

*«le processus qui consiste à faire revenir un enfant victime de trafic dans sa famille/communauté d'origine. Il comporte l'identification, la*

*prise en charge, notamment l'hébergement, les soins, la nourriture, l'appui psychosocial, le transport et la réinsertion pérenne (permanente) dans sa communauté d'origine. Le processus de rapatriement répond aux principes cardinaux des droits de l'enfant :*

*l'intérêt supérieur de l'enfant,  
la non discrimination,  
le droit à la survie et au développement,  
l'opinion de l'enfant.»*

● Parmi les obligations des pays d'origine et des pays d'accueil, des améliorations ont été portées sur les deux points suivants :

**II Article 5 :** *Les Parties Contractantes s'engagent à :*

*Dans le domaine du rapatriement et de la réinsertion*

*Lorsque l'âge de la victime est incertain, et qu'il existe des raisons de penser que cette victime puisse être un enfant, la présomption doit être de considérer la victime en tant qu'enfant et de lui accorder, par conséquent, des mesures de protection spécifiques.*

**II Article 6 :** *Le Gouvernement du pays d'origine s'engage à : Renforcer les capacités d'intervention des acteurs (Gouvernement, ONG, associations, familles, communautés) ;*

● Enfin, la prise en considération des solutions alternatives au rapatriement de l'enfant victime de trafic et de traite, envisagé par l'Accord. L'enfant en effet, souvent, ne souhaite pas retourner dans sa famille, d'autant plus que sa famille est parfois co-responsable de la situation qu'il a vécue, et de laquelle, très souvent, il a été éloigné pendant une très longue période. D'autant plus que retourner sur le lieu d'origine sans l'argent ou les biens matériels que la famille et/ou le village attendent de l'enfant, est considérée comme une honte. Il s'agit donc dans l'application de l'Accord, de toujours tenir en considération ces aspects et l'intérêt supérieur de l'enfant.

Pour satisfaire cette réalité, un point spécifique a été ajouté à l'article

Art. 7 : Le Gouvernement du pays d'accueil s'engage à :  
- mettre en place dans la mesure du possible des programmes d'insertion locale ;

Cette participation active du MAEJT est une « grande première », car les enfants ont rarement eu accès à ce niveau de négociation intergouvernementale, et encore moins l'honneur de contribuer à l'amélioration d'une convention de ce type...

Il faut également préciser que c'est l'insistance du MAEJT qui a amené le groupe de travail à formuler des propositions aux autorités des deux pays.

## C) Bilan après 11 mois de programme d'action

### Introduction

Nous délégués du Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Niger et Togo, points focaux du programme sous-régional sur la traite des enfants et l'exode précoce, nous sommes réunis du 25 au 28 novembre 2004 à Dakar pour faire le bilan global de notre projet aussi bien dans son exécution au niveau local, national que sous régional. Le bilan à mi-parcours fait à Bamako (Mali) en juillet 2004, nous a permis de découvrir des blocages liés aux contextes socio-politiques dans certains pays. En Côte d'Ivoire, comme en Guinée Conakry, la reconnaissance officielle tardive du problème par les autorités a été un frein à l'exécution du plan d'action national élaboré par les EJT. En Côte d'Ivoire la situation politique et le contrôle de l'état de toutes initiatives sur ce thème, n'ont pas permis le fonctionnement de la coordination et ont noyé les initiatives des AEJT.

Néanmoins, la conviction de nos membres et le soutien des structures d'appui (services spécialisés des Etats, AEMO, Actions Sociales, ONG, BIT/IPEC, ENDA, PLAN, SCS, UNICEF,...) nous ont permis de mener les activités ci-dessous :

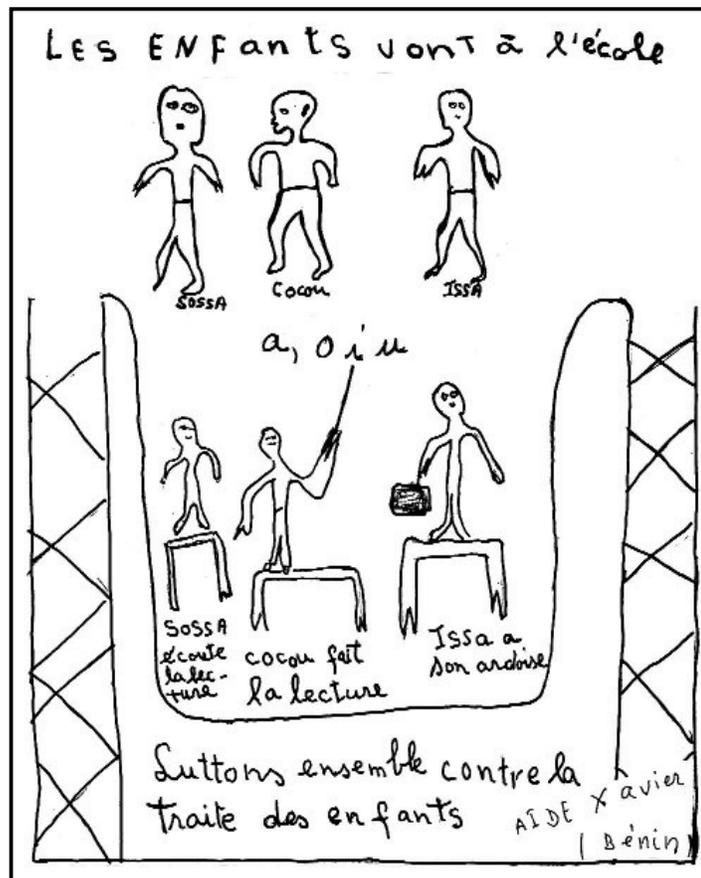
## 1 - Activités menées

Partis de nos observations et vécus, nous avons jugé nécessaire de *mieux comprendre le phénomène en demandant aux partenaires de nous former sur ce thème*. Ensuite, la discussion entre nous délégués d'AEJT d'un même pays à travers nos coordinations, nous a permis d'élaborer les **plans d'action nationaux**<sup>17</sup>.

Aussi dans les pays, d'autres renforcements des capacités des EJT (formations sur la traite des enfants, formation à l'écoute, à l'animation d'émissions radiophoniques, ...) ont été réalisées.

### ◆ Bénin

En février 2004, un atelier national s'est déroulé à Cotonou, avec l'appui du programme BIT/IPEC, pour la formation des EJT à la traite et l'élaboration d'un plan d'action national sur la traite des enfants. L'atelier a vu la participation de 30 EJT, provenant de 10 villes du Bénin. Lors de cette formation, nous avons pris l'engagement de redoubler de vigilance autour de nous, dans les lieux de travail, gares, marchés, quartiers, .. en vue de monter des points d'écoute dans ces endroits.



Séances de sensibilisation dans 7 villages pourvoyeurs et 4 autres séances dans 4 quartiers sensibles de Cotonou.

Les AEJT d'Abomey, de Lokassa, de So-Tchanhoué, de Misséréte et de Ouidah, ont mené, avec, à certains moments, l'appui de GRADH ONG, de

<sup>17</sup> Atelier bilan du programme sous-régional du MAEJT sur la traite des enfants et l'exode précoce

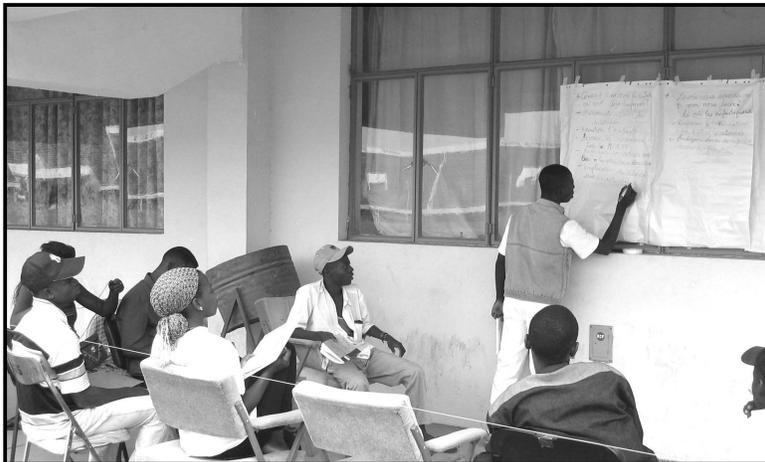
l'Unicef, du BIT et du Ministère de la Famille, des activités de sensibilisation sur la traite à travers des sketches, un tournoi de football, des séances de tam-tams et des échanges avec les populations.

Un deuxième atelier de formation à l'animation radio a aussi eu lieu en juin 2004, avec la participation de journalistes locaux et d'un facilitateur (sur financement Plan/MAEJT). Cette formation a abouti à l'organisation et la réalisation d'une émission radio sur la traite des enfants. L'émission a été animée sur Radio Tokpa par les EJT formés et une autre émission à Kpomassé, l'un des villages pourvoyeur de la commune de Ouidah .

### ◆ **Burkina Faso**

La formation sur la traite des enfants a été l'occasion en juin, pour toucher les organisations d'enfants de l'intérieur du pays (10 associations de 10 villes) et d'élaborer la plan d'action national. Elle a été réalisée avec l'appui de l'UNICEF

Une seconde formation cette fois ci, à la radio, s'est tenue à Bobo-Dioulasso avec la participation de 9 associations d'EJT (sur financement Plan/MAEJT). Grâce à ces formations, des activités de sensibilisations dans divers endroits



ont été faites, ainsi que des animations d'émissions à travers plusieurs radios locales.

A Bobo-Dioulasso, un EJT en stage à la radio locale, anime en même temps des émissions sur les thèmes de traite, exode précoce et les droits des enfants.

#### **Travaux de groupe pendant le 1er atelier des EJT de l'Afrique de l'Ouest sur la traite des enfants (Ouagadougou, Burkina Faso, novembre 2003)**

Ci-dessous quelques actions significatives :

- 72 séances de causeries sur la traite et l'exode précoce dans :  
la carrière de Pissy. Suite à une recherche-action, nous avons découvert qu'il y a beaucoup d'enfants venant de pays lointains, de l'intérieur du Burkina aussi pour chercher du travail loin de leurs parents.
- dans 9 groupes de base

## 56 Exode précoce et traite des enfants en Afrique de l'Ouest

- gare routière de Fada, 2 séances sensibilisation avec les transporteurs de cette gare. Ils sont un maillon incontournable et doivent être sensibilisés.
- organisation d'un théâtre-forum sur la traite et l'exode précoce.
- participation à l'atelier de définition des pires formes de travail des enfants, organisé par le Ministère de l'Emploi et de la Jeunesse.
- co-organisation avec Solidarité Jeunes, d'une conférence sur le thème « jeunes filles trafiquées, causes et conséquences ».
- dans la province de Kaya, les EJT sont membres du Réseau Provincial de lutte contre la traite des enfants
- dans la zone pourvoyeuse de Tougan, les séances de sensibilisation de l'AEJT, ont touché 70 familles, 30 ateliers d'apprentissage et 10 villages de la province.

Et quelques résultats

- Grâce à la mise en place des points d'écoute par l'AEJT, 8 jeunes filles ont été interceptées le 2 septembre 2004 et conduites au bureau de l'Action Sociale de cette localité.
- A Koupéla, un réseau de trafiquants qui faisait transiter des enfants cireurs a été démantelé, grâce aux séances de sensibilisation.
- A Orodara, l'AEJT a collecté des fonds pour venir en aide aux enfants victimes de traite. Ces fonds ont servi à assurer la restauration de ces enfants jusqu'à leur retour en famille.

Populations touchées à Ouagadougou : 1125 EJT, leaders d'opinion, parents, groupes de base.

### ◆ Côte d'Ivoire

*Nous n'avons pas pu organiser des ateliers de formations propres à nous sur ce thème suite à une mesure de l'Etat. Cependant, l'Etat comme nos partenaires, nous ont associé aux différents ateliers organisés, tels que :*

- L'atelier sur la finalisation du plan national d'action de lutte contre la traite des enfants, organisé par le Ministère de la Famille de la Femme et de l'Enfant, en collaboration avec le BIT, du 16 au 18 mars 2004 à l'hôtel le Rocher d'Aboisso
- Atelier d'élaboration du plan d'action national en faveur des enfants, organisé par le Ministère de la Famille, en collaboration avec l'UNICEF, du 23 au 26 mars 2004 à l'immeuble « le Général au Plateau »
- Séminaire international sur la certification du cacao de Côte d'Ivoire, organisé par la Primature, en collaboration avec tous les organismes internationaux

et nationaux traitant de la question de traite et plusieurs ministères ivoiriens, du 26 au 28 mai 2004 à l'IAO de Grand-Bassam

- Atelier de réflexion sur l'orientation du Projet GTZ de lutte contre la traite et l'exploitation des enfants, le 17 juin 2004 au siège de la Coopération Allemande
- Deuxième rencontre permanente de suivi de l'accord de coopération Côte d'Ivoire / Mali en matière de lutte contre la traite transfrontalière des enfants, du 12 au 14 juillet 2004, à l'Etoile du Sud de Grand Bassam
- Installation du Comité Directeur de lutte contre les pires formes du travail des enfants du Ministère du Travail et de la Fonction Publique, le 29 septembre 2004 à l'hôtel Ivoire d'Abidjan
- Atelier de détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans, du 30 août au 1er septembre 2004, organisé par le Ministère du Travail, en collaboration avec tous les acteurs de la question, à l'hôtel IBIS Plateau
- Atelier sur l'orientation du Projet GTZ de lutte contre la traite et l'exploitation des enfants, du 2 au 5 novembre 2004, au siège de la Coopération Technique Allemande

*Après la participation à toutes ces activités, nous avons eu le courage de faire quelques activités, telles que :*

- L'élaboration du plan d'action national de lutte contre la traite et l'exode précoce des enfants, plan d'action déposé auprès des différents partenaires au développement comme le BIT, la GTZ, UNICEF, Save the Children Suède et nous avons reçu une confirmation d'appui du BIT et de la GTZ, à partir de Janvier 2005
- L'animation de jeux concours sur la traite et l'exode précoce des enfants qui consiste à formuler un questionnaire sur ce thème, puis de le distribuer dans les établissements scolaires. Le Ministère de la Famille de la Femme et de l'Enfant a sponsorisé le matériel de sonorisation.
- Le 16 juin 2004 (Journée de l'Enfant Africain), a été l'occasion pour nos invités, tels que le président du forum des ONG, le Ministère de la Famille, la Coopération Allemande/GTZ, Save the Children Suède, les autorités communales, le Réseau Ivoirien Communicateurs et amis des enfants, de s'informer sur le MAEJT, sur les activités des AEJT de Côte d'Ivoire, y compris son programme de lutte contre la traite des enfants et contre l'exode précoce.

- Invitation par le Parlement des Enfants à participer aux émissions télévisées sur le Thème « délinquance juvénile et lutte contre la traite »

4 émissions radio sur la traite des enfants

### ◆ Guinée Conakry

Après la rencontre de Ouagadougou en novembre 2003, les AEJT de la Guinée Conakry ont travaillé à consolider leur réseau pour la lutte contre l'exode précoce et la traite des enfants. Elles ont organisé des causeries et des rencontres dans les groupes de base, organisé deux tournois de football à Conakry, une activité de sensibilisation en face de l'Hotel de Kinsky à Coyah et à la Maison des Jeunes de Mamou. Des contacts ont été pris avec le Ministère des Affaires Sociales en vue de l'élaboration du plan d'action national, qui est déjà déposé à l'UNICEF qui a promis de l'appuyer en 2005.



Pour terminer l'année et dans le but de communiquer avec le grand public, une formation radio à regroupé 24 EJT et animateurs des 6 villes de la Guinée Conakry.

### ◆ Mali

La mise en route du programme après Ouaga et Dakar a été rendu difficile par le retard d'implication des partenaires. Comme dans les autres pays, il a été difficile de trouver un rendez-vous avec l'UNICEF, pour présenter le projet sous-régional. Grâce au partenariat Plan-MAEJT, nous avons pu réunir en juillet les délégués de 7 villes pour faire une formation à la radio et notre plan d'action national.

#### *Impacts de la formation :*

- 4 EJT mis en stage dans les radios locales, animent des émissions sur les droits, la traite et l'exode précoce des enfants. (1 EJT à Bamako, 2 à Sikasso



et 1 à Mopti)

- Actions de sensibilisation :

- ❖ Causeries débats et prise de contact dans 16 villages (Diboli, Sadiola, Yatéla, Banamba, Kati, Kolokani, Dioila, Niéna, Zégou, Facharibougou, Koutial, Bankass, Koro, Bandiagara, Sénou, Daoudabougou, Guomignirabou, Sangarébougou.
- ❖ Animations de 18 émissions radios sur la promotion des droits, sur la traite et l'exode précoce et sur le VIH/SIDA
- ❖ Le 22 septembre, Fête de l'Indépendance du Mali, animation de soirées culturelles, soirée balafon avec des défilés avec des pancartes sur la traite et l'exode précoce, dans 6 villes.
- ❖ A Bamako, porte à porte auprès des employeurs et employées de maison sur les conséquences de l'exode rural

Dans le souci d'être à l'écoute des enfants, des visites ont été menées dans certaines gares routières des quartiers périphériques, dans des zones susceptibles d'avoir des enfants trafiqués ou en transit.

- des actions sur l'enregistrement des naissances, ont été menés par les AEJT de Mopti, Koulikoro, Kayes, Bamako, Sikasso et Ségou.

- Nous avons pu négocier avec certaines ONG des espaces qui servent à l'écoute et à l'alphabétisation.

Nous avons rencontré Plan et le BIT/IPEC. Ce dernier a recommandé la participation active des plus jeunes de l'Association et le renforcement de leurs compétences pour mieux défendre les points de vue et intérêts des AEJT

## ◆ Niger

Le plan d'action national a été soumis à l'UNICEF, Plan Niger, IPEC/BIT.

Un accord a été établi avec PLAN Niger pour organiser des sensibilisations sur la scolarisation des filles et le mariage précoce.

Un protocole d'accord a été signé le 29 octobre 2004 entre l'AEJT et UNICEF Niger. Cet accord prévoit de toucher 4 villes, de former 20 EJT et d'installer 8 Comités de Vigilance et de Surveillance.

### **Activités menées**

- nous avons organisé un atelier de formation et de sensibilisation sur la traite

## 60 *Exode précoce et traite des enfants en Afrique de l'Ouest*

des enfants dans le Village de Dosso, ainsi que des sketchs de sensibilisation, en informant en même temps les populations sur l'enregistrement des naissances.

- campagne de sensibilisation de 56 jours pour 36 villages. 790 jeunes ont été touchés
- formation de 20 EJT à l'écoute.
- formation à la RAP de 30 enfants du « gouvernement des enfants »
- lors du 1<sup>er</sup> mai, nous avons organisé des séances de sensibilisation sur les questions de la traite et de l'exode précoce des enfants, à l'intention des syndicats et, de la population (environ 300 personnes). Un concours de sketch a aussi été organisé avec l'appui de Plan Niger.
- à l'occasion du 16 juin 2004 (Journée de l'Enfant Africain), les activités ont été médiatisées, ce qui a permis à l'Association de se faire connaître par le grand public.

### ◆ Togo

Nous n'avons pas de moyens pour mener des activités, certaines sont menées à partir de nos cotisations. Par exemple, pour aller discuter avec les tout petits, nous nous cotisons. Cela limite le nombre d'activités et démobilise les membres.

Nous avons tenté de trouver une structure d'appui à Kpalimé sans succès. Cependant à Adomi Abra, il y a eu un atelier sur la Convention 182 de l'OIT. Les EJT des autres villes ont été invités.

Nous avons fait le programme national de lutte contre le trafic et l'exode précoce, mais notre structure d'appui ne l'a pas approuvé.





## 2 - Synthèse des activités

Les activités suivantes ont été réalisées à partir des moyens propres et des partenariats noués par les AEJT au plan local. Sauf pour les sessions nationales de formation à la radio, et deux sessions de formation à l'écoute financées par le partenariat régional MAEJT/Plan, les financements régionaux n'ont pas été mis à contribution.

<b>Pays</b>	<b>Actions villages</b>	<b>Actions quartier sensibles/villes</b>	<b>Information</b>	<b>Ecoute terrain et centre</b>	<b>Vigilance</b>	<b>Session de Formation nationales</b>
<b>Bénin</b>	7	4/4	3		10	3
<b>Burkina Faso</b>	13	26/8	10	71	4	3
<b>Côte d'Ivoire</b>	1	7/3	1		3	1
<b>Guinée Conakry</b>		3/3				1
<b>Mali</b>	16	7/7	13	4		2
<b>Niger</b>	36	1/1		20		1
<b>Togo</b>	1	1/1				
	<b>74</b>	<b>48/27</b>	<b>27</b>	<b>95</b>	<b>17</b>	<b>11</b>

Actions dans les villages : 74 villages ou communautés de villages ont été touchés (prévision initiale de 62). Ces actions ont été nombreuses là où des partenariats locaux ont pu être établis.

Actions dans les quartiers sensibles : 48 quartiers dans 27 villes ont été touchés (prévision de 35 villes).

Information sensibilisation dans les médias : 27 actions à la radio ont été réalisées.

95 actions d'écoute ont été menées, cependant, les 35 points d'écoute permanents n'ont pas été réalisés, fautes de moyens et d'organisation suffisants.

## 62 Exode précoce et traite des enfants en Afrique de l'Ouest

□ 11 sessions nationales de formation à l'exode précoce, à la traite, et à l'écoute (y compris formation en radio) ont été réalisées, malgré une prévision initiale de 28.

7 de ces sessions ont été financées par le budget MAEJT/Plan. Malheureusement, l'apport des partenaires locaux dans ce domaine a été l'exception plutôt que la règle.

□ 26 sessions locales ont été réalisées au Niger dans le cadre de partenariats locaux. Dans certains cas, les EJT ont été «ressources de formation» pour d'autres enfants, notamment dans les villages.

### 3 - Difficultés

- Difficultés à réunir les membres,
- Difficultés à documenter les activités et à faire circuler les informations.
- Insuffisance de communication entre AEJT au niveau local et entre AEJT et coordination régionale.
- Contexte socio-politique.
- Quelques fois, mésentente entre EJT, entre EJT et structure d'appui.
- Lenteur administrative, insuffisance de volonté dans l'appui local aux AEJT et flexibilité dans les relations de la part d'organisations partenaires.

<b>Organisme</b>	<b>Domaine d'appui</b>
BIT/IPEC/LUTRENA	Dialogue au niveau régional, et perspective mission au Gabon. Soutien à session de formation au Bénin Demandes sans suite dans d'autres pays
PLAN	Soutien programme régional aux sessions de formation radio (Bénin, Burkina, Mali, Guinée Conakry) Collaboration au Burkina et Niger. Demandes sans suite dans d'autres pays
UNICEF	Soutien bureau régional au plan d'action Soutien et collaboration au Burkina et au Niger Demandes sans suite dans d'autres pays



## **4 - Acquis**

- Implication des autorités et des communautés rurales à notre projet
- Augmentation des AEJT et création de nouveaux groupes de base surtout dans les villages
- Crédibilité des AEJT, au Mali et au Burkina Faso. Une ONG hollandaise va soutenir les actions en 2005.
- Naissance de partenariat avec les organismes internationaux (UNICEF et PLAN au Niger), et GTZ en Côte d'Ivoire
- EJT capables de s'exprimer et d'animer des émissions eux-mêmes et de détecter un cas de traite
- Bonne écoute et soutien du MAEJT par les partenaires au niveau régional

## **5 - Règles pour le fonctionnement de la coordination régionale**

Le coordonnateur stagiaire sortant a présenté son bilan. Les obstacles dans l'exercice de ses tâches nous ont amené à dégager un cadre dans lequel vont s'exécuter les prochaines tâches de coordination. Il été proposé la règle de jeu ci-dessous :

**Stage** : de 3 à 6 mois, à tour de rôle

### **Critères :**

- Etre délégué par les AEJT de son pays
- Etre déjà impliqué dans les activités de lutte contre la traite et l'exode précoce des enfants dans son pays
- Avoir une connaissance solide sur le MAEJT et sur les activités de la coordination de son pays.
- Etre disponible pour la durée de son stage et confirmer que le stage ne va pas perturber son avenir
- Travailler dans les AEJT de son pays après son stage (retour dans son pays)
- Savoir parler et écrire le Français, ou l'Anglais, ou le Portugais etc....
- Le délégué représente le réseau des 7 pays sur les questions de traite et exode précoce des enfants et aussi le MAEJT dans certaines instances
- Le délégué doit être de bonne conduite
- En cas de mauvais rendements ou de mauvaise conduite, le stage peut être arrêté. Au cas où ENDA désire le garder, il/elle peut seulement faire un stage sur d'autres sujets.

**Qui fait quoi ?*****Le coordonnateur stagiaire***

- Participer à toutes les réunions sur la traite et l'exode précoce des enfants.
- Siéger dans le groupe de travail régional
- Informer les AEJT de toutes les réunions et initiatives auxquelles il ou elle participe (messages sur ejt-com)
- Etre en contact avec les 7 pays pour échanger les informations sur les actions
- Donner l'avis du MAEJT sur certaines questions
- Faire le plaidoyer auprès des partenaires pour débloquer les situations dans les pays.
- Préparer et convoquer les réunions d'évaluation à mi-parcours.
- Faire le rapport trimestriel des activités.
- Assurer la liaison avec les bureaux régionaux des organisations partenaires et leur signaler les blocages éventuels dans le partenariat local.

***Les AEJT***

- Donner les informations ou les rapports d'activités, compte-rendu d'activités, chaque mois
- Signaler périodiquement les relations avec les partenaires.
- Les associations doivent participer régulièrement aux réunions de la coordination nationale

***Enda jeunesse action***

- Accompagne le coordonnateur
- Facilite l'introduction auprès des partenaires
- Formation à la «bureaucratie»

***Point focal «exode précoce et traite des enfants»***

- Accompagner l'exécution des plans d'action dans les villes.
- Produire et diffuser les informations au niveau national et si possible sur ejt-com
- Faire des restitutions des rencontres
- Etre en relation avec les partenaires locaux et le coordonnateur régional
- Siéger dans la coordination nationale de son pays

## d) Participation des EJT à «l'Atelier de recherche de stratégies pour la protection des enfants victimes de traite et d'abus cachés»



Un Atelier de recherche de stratégies pour la protection des enfants victimes de traite et d'abus cachés a été organisé par PLAN, du 29 novembre au 2 décembre 2004 à Dakar.

### Délégués EJT habillés de feuilles décrivant aux adultes les activités de leurs AEJT, avec les autres participants, pendant cet atelier

En plus des 9 représentants des bureaux de Plan en Afrique, des institutions gouvernementales en charge de la protection des enfants, des agences du système des Nations Unies et des ONG, ainsi que des délégués du MAEJT (Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs), ont pris part à cet atelier. Les participants ont échangé entre eux leurs expériences de lutte contre ces fléaux :

- ◆ Mme Mariama Ouedraogo, du projet LUTRENA du Burkina Faso, a mis en valeur l'expérience de son pays en matière de lutte contre la traite des enfants, l'existence de lois spécifiques et des actions de réinsertion des enfants qui en sont victimes
- ◆ Mme Sarah Castle, a présenté les résultats de son étude sur le thème de la «Migration internationale des jeunes maliens : perceptions locales, processus et conséquences».
- ◆ Dr. Jonathan Brakarsh (Zimbabwe), nous a entretenu des mesures à prendre sur les abus sexuels qui affectent l'enfant, la famille et la communauté, ainsi que la démarche et l'approche utilisée en impliquant la communauté
- ◆ Moussa Sow, de l'ONG Avenir de l'Enfant au Sénégal, a parlé de la problématique des abus et de l'exploitation sexuelle des enfants en Afrique
- ◆ Mme Phoebe A. Omondi du Kenya, nous a fait un compte-rendu sur le thème des Violences domestiques et le travail des enfants (l'expérience du Projet Sinaga)
- ◆ Les délégués du MAEJT ont présenté leur expérience de lutte contre l'exode précoce et la traite des enfants dans 7 pays. Ils ont, avec les autres participants, échangé sur Leur vision, le travail des enfants et autres activités.



## **Annexes**

### **1) Recommandations du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT) sur le confiage des enfants**

Nous connaissons, pour l'avoir vécu, la pratique par laquelle les parents confient leurs enfants à des connaissances pour assurer leur éducation.

Elle n'est pas une « pire forme », car dans certains cas, cela se passe bien ; mais dans d'autres cas, ces enfants sont maltraités par les familles d'accueil et ils n'ont pas le même statut que leurs « frères et sœurs ».

Pour améliorer la condition de ces enfants, nous recommandons :

#### **💧 *aux parents qui veulent confier leurs enfants, de :***

bien regarder la situation de famille d'accueil, voir si elle est gentille, pas méchante

ne pas confier l'enfant à cause de la richesse de la famille d'accueil

rendre régulièrement visite à leur enfant, pour voir s'il est bien, ne pas le « jeter »

#### **💧 *aux familles d'accueil, de :***

prendre les enfants qu'on leur confie comme leurs propres enfants et les traiter tous pareils.

Les corriger, selon leur façon d'éduquer, mais de ne jamais les maltraiter

**La Coordination du MAEJT :**

**Edwige Agbadi,**

**Essi Holassé Brah,**

**Hassanatou Camara,**

**Ibrahima Camara,**

**Dibou Faye,**

**Serge Luca Ndouba,**

**Claude François Ouedraogo.**

**Fait à Dakar, le 24 février 1999**

## 2) Eléments de définition de la Traite

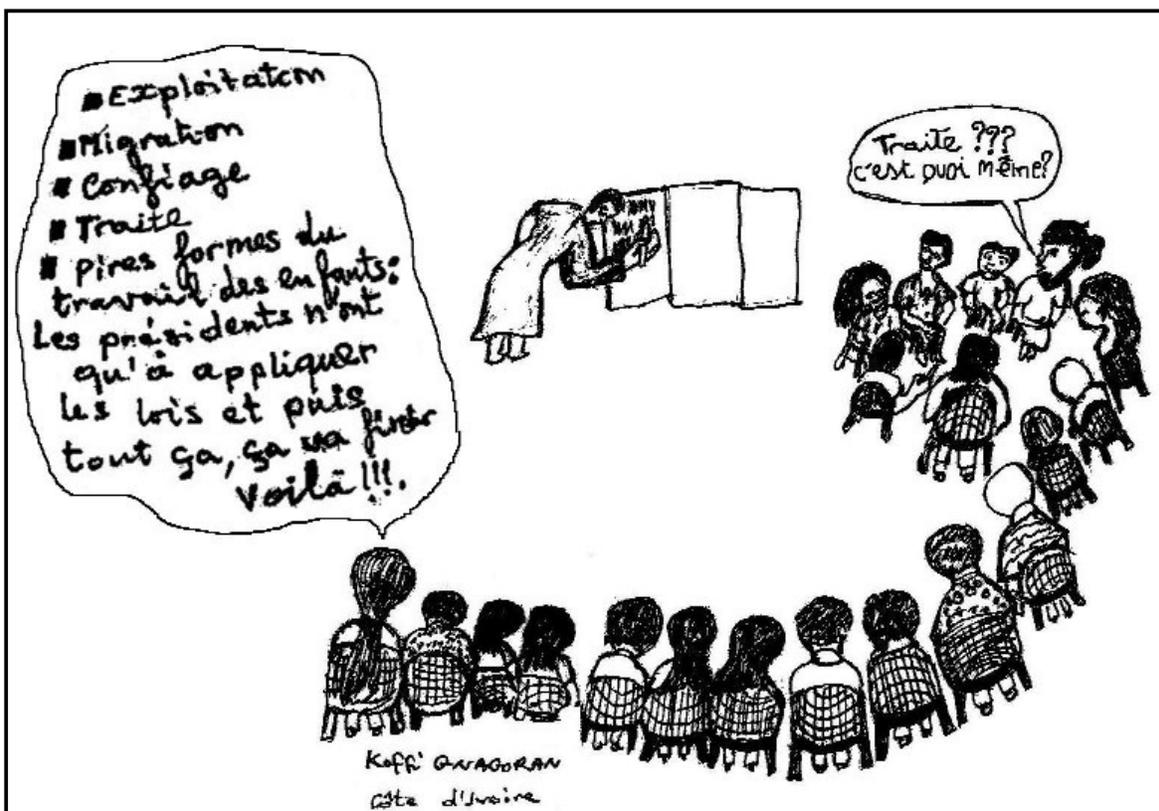
### a - Eléments de Définition

La traite des enfants n'existe pas réellement en tant que phénomène distinct. C'est un terme simple qui cache une réalité complexe. On distingue cependant certains éléments majeurs constituant la traite des enfants :

- le déplacement de l'enfant (à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières)
- une transaction (qui fait de l'enfant une valeur marchande)
- l'existence d'intermédiaires (des adultes à qui cette action profite)
- l'exploitation (les fins de la traite des enfants sont de les exploiter)

Dans certains cas, on trouve tous les éléments réunis, dans d'autres non. Un seul de ces éléments peut suffire pour que l'acte en question soit qualifié de traite.

Le concept de "traite des enfants" peut être facilement élargi, limité ou modifié pour tenir compte des objectifs et des contextes institutionnels. Les normes juridiques internationales ne l'abordent donc pas toutes avec la même approche.





Le Protocole Additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (aussi appelé Protocole de Palerme), donne une définition de la traite reconnue à l'échelle internationale; elle a été élaborée en collaboration avec les gouvernements et diverses organisations internationales oeuvrant à la défense des droits de l'homme.

L'article 3a) définit «la traite des personnes» comme “...le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant **autorité**<sup>1</sup> sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes”

Le protocole souligne que, en ce qui concerne les enfants (à savoir les personnes de moins de 18 ans) : «le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme un «trafic des personnes» même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés [dans la définition]».

Est considéré comme trafiquant toute personne qui tire un bénéfice d'au moins une des activités de la traite d'enfant, quels que soient ses liens de parenté par rapport à l'enfant.

## **b - Description**

Le phénomène se déroule selon plusieurs étapes :

- demande, offre et transaction : le départ est volontaire ou non, différents acteurs entrent en jeu dans la transaction
- déplacement : Il est interne ou transnational, les conditions en sont souvent très difficiles
- livraison de l'enfant et exploitation

---

<sup>1</sup> *personne qui a des pouvoirs (qui est responsable) sur/d'une autre*

*... la traite des enfants recourt à la force, la contrainte, la complicité et l'ignorance*

Les techniques utilisées pour attirer les enfants dans les mailles de la traite s'appuient sur la force, la persuasion, la contrainte, la tromperie (incluant l'administration de drogues), la complicité de la famille ou autre.

*... La traite des enfants utilise le recrutement volontaire de victimes sans méfiance*

Outre le déplacement d'enfants par la contrainte, la traite est également alimentée par des enfants qui suivent de leur plein gré les recruteurs. La famille ou l'enfant sont persuadés de l'effet bénéfique de leur déplacement et parfois l'enfant va de lui-même au devant des recruteurs.

Les enfants sont encouragés à se déplacer par les **souteneurs**<sup>2</sup> et les **rabatteurs**<sup>3</sup> (issus de la sphère familiale ou amicale), par leur démonstration de richesse et l'évocation d'un ailleurs où la vie et le salaire sont meilleurs.

Les adolescents recrutés volontairement n'ont généralement aucune idée des conditions qui les attendent et la plupart d'entre eux imaginent revenir chez eux avec des **économies substantielles**<sup>4</sup> dans six mois ou un an.

Ainsi un rapport de recherche sur la traite des enfants entre le Bénin et le Gabon indique qu'il se dégage trois cas de figure :

l'offre de main d'œuvre enfantine est faite par les parents qui sont consentants et donnent leur accord à une personne intermédiaire généralement connue par la famille ou la communauté villageoise,  
le recrutement d'enfants est fait par un trafiquant dont le métier est de fournir ou de proposer de la main d'œuvre à des clients  
l'enfant part volontairement pour une aventure supposée heureuse

---

<sup>2</sup> *personne qui vit de la prostitution de filles/enfants qu'il prétend protéger (proxénète)*

<sup>3</sup> *personnes chargées d'amener une clientèle aux prostituées*

<sup>4</sup> *économies importantes*

**70**  *Exode précoce et traite des enfants en Afrique de l'Ouest*  
*... la traite des enfants suppose une ou plusieurs transactions*

Est considéré comme trafiquant, toute personne qui tire un bénéfice d'au moins une des activités de la traite d'enfant quels que soient ses liens de parenté par rapport à l'enfant.

La transaction intervient à plusieurs niveaux. Entre les intermédiaires et les parents ou tuteurs des enfants, puis entre les exploitants et les intermédiaires.

Dons en nature ou en espèce, la transaction constitue un intérêt pas toujours aisément démontrable.

*... avec la participation de différents acteurs et mécanismes de soutien*

A l'origine se trouve un recruteur, voire parfois un agent ou un processus qui incite l'enfant à migrer. Dans un village par exemple, le recruteur repère un enfant et obtient l'autorisation de ses parents ou de son tuteur, en usant parfois de tromperie ou en scellant un accord financier. Parfois c'est un ami, un membre de la famille ou une connaissance qui persuade l'enfant des avantages à se déplacer. Parfois encore les recruteurs sont eux-mêmes sollicités par les parents : par exemple, les maîtres coraniques et les «grandes dames» qui se font appeler «hadja» au Mali.

Il arrive que les enfants soient recrutés par des mécanismes plus sophistiqués allant de simples agents à des **syndicats du crime**<sup>5</sup> en passant par des agences de voyage ou de placement qui identifient les opportunités et utilisent des intermédiaires pour recruter les enfants, au sein de familles dont ils ont gagné la confiance.

Une fois recruté, l'enfant est pris en charge par un autre responsable chargé de le transporter vers une nouvelle destination ou de faciliter son transport. Parfois, il s'agit d'un chauffeur de camion local, d'un agent qui accompagne l'enfant et l'aide à passer la frontière, ou d'un syndicat du crime organisé qui transporte plusieurs enfants en empruntant les mêmes itinéraires que ceux utilisés pour la **traite de stupéfiants**<sup>6</sup> et de voitures volées. Il peut également s'agir de membres de la famille ou d'amis qui se contentent de conduire l'enfant jusqu'à un nouveau lieu dans le véhicule familial.

---

<sup>5</sup> groupe de personnes dont le but est de commettre des délits d'ordre criminels

<sup>6</sup> drogues dures diverses

D'autres complices de la traite des enfants se spécialisent dans la fabrication de faux papiers et de **faux titres de transport**<sup>7</sup>; les victimes sont de ce fait plus difficilement repérables et l'illégalité dans laquelle elles vivent, avive leur crainte d'être détectées et accentue leur vulnérabilité face aux **menaces et à la coercition**<sup>8</sup>.

*... les acteurs utilisent différentes stratégies*

Les trafiquants mettent en place des **réseaux opaques**<sup>9</sup> en relation avec les transporteurs, surtout au niveau des centres urbains. Il arrive qu'ils usent de menaces et d'intimidations à l'endroit de personnes susceptibles de dénoncer leur activité.

**De nombreux enfants victimes de traite, ont effectué le voyage dans les conditions de «arriver - payer», qui constitue dès le départ l'aliénation à une dette**<sup>10</sup> qu'il faudra rembourser en travaillant. Ceci suppose l'existence d'un négociateur ou intermédiaire sur les lieux de départ et de personnes chargées de placement.

Face aux contrôles des forces de sécurité, ou en fonction du caractère changeant de la demande en main d'œuvre, les trafiquants adoptent de nouvelles techniques et de nouveaux itinéraires en empruntant par exemple les **pistes pastorales**<sup>11</sup> à partir des villages frontaliers.

*... La traite des enfants est à la fois nationale et transnationale*

Le transport se fait par voie terrestre, aérienne, ferroviaire ou maritime et il peut être à la fois transnational ou national, souvent de régions rurales pauvres vers des régions plus riches dans des secteurs recourant à une main-d'œuvre bon marché.

**On parle de traite interne, quant il s'agit du déplacement des enfants ou de son organisation entre les localités d'un même pays, et de traite externe, quand ce déplacement est opéré entre deux ou plusieurs pays.**

---

<sup>7</sup> pièce donnant droit à utiliser un moyen de transport régulier pour voyager (billet de bus, train, bateau, avion, etc.)

<sup>8</sup> contrainte (acte de forcer quelqu'un de faire quelque chose)

<sup>9</sup> difficiles à identifier

<sup>10</sup> argent emprunté par les parents qui devra être remboursé par l'enfant en travaillant

<sup>11</sup> chemins utilisés par les bergers pour leur bétail



La traite interne est souvent moins visible, car elle s'insère dans les pratiques traditionnelles de placement d'enfants ou d'exode rural pour le travail.

La traite transnationale est influencée par divers facteurs, dont la proximité et la facilité de déplacement sont des déterminants importants. Les enfants sont acheminés vers des pays parlant la même langue ou accueillant sur leur territoire une importante communauté immigrante originaire du pays de l'enfant. Les études ont révélé des itinéraires de la traite des enfants clairement définis qui englobent le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Mali, le Nigeria, le Togo, le Cameroun, le Burkina Faso, la Guinée, la Guinée équatoriale et le Niger.

Parfois, les trafiquants suivent les procédures légales en vigueur pour mettre en place leur commerce illicite. Si à un moment donné, ils dupent, maltraitent ou exploitent l'enfant, ils peuvent être assimilés à des trafiquants.

Par ailleurs, la migration irrégulière fait intervenir des acteurs, parmi lesquels, peuvent se cacher des trafiquants. Ainsi des rabatteurs peuvent aider des mineurs à acquérir de faux papiers en vue de faciliter leur embauche dans d'autres pays (par exemple, des filles de 15 ans reçoivent des passeports certifiant qu'elles ont 18 ans et à ce titre, elles sont autorisées à travailler comme "danseuses"). Parfois encore, des fonctionnaires des services de l'immigration, des forces de police ou des douanes sont corrompus afin de faciliter l'entrée ou la sortie des enfants d'un territoire. Non seulement, ces différents intervenants violent la législation en matière de migration, d'escroquerie, de falsification, mais ils se rendent aussi coupables de traite d'enfants.

### *... le déplacement se fait souvent dans des conditions très difficiles*

Les moyens de déplacement utilisés sont le bateau, la moto, la voiture, quelquefois l'avion. La plupart des voyages se font par voie terrestre et durent longtemps. Les enfants sont en général empêchés de voir le chemin par lequel ils passent, et ont au final, peu de notion du lieu où ils sont amenés. La plupart du temps, ils pensent qu'ils sont bien trop loin de chez eux pour pouvoir y retourner.

Les déplacements transfrontaliers se faisant généralement de manière illégale. Aux inconnues sur l'itinéraire, s'ajoutent l'angoisse d'être interceptés par les forces de sécurité et de contrôle des migrations, ainsi que des conditions de voyage très difficiles, occasionnant le décès de certains d'entre eux.



## c - L'exploitation des enfants

L'exploitation est une des notions-clés, permettant d'établir la traite des enfants. Elle est définie par « *l'action de profiter injustement de quelqu'un pour retirer de cet acte un avantage financier ou autre* » « *l'action d'utiliser et d'abuser de quelqu'un, en n'ayant en vue que le profit* »

La notion d'exploitation est étroitement liée à la notion de **vulnérabilité**<sup>12</sup> qui peut être assimilée à un état de détresse et de dénuement. Il y a un certain déséquilibre du pouvoir social, politique économique ou physique, psychologique ou émotionnel entre l'exploiteur et l'exploité.

Rappelons que l'exploitation est un concept relatif qui tient compte du contexte social, politique, économique et culturel dans lequel il s'inscrit. Les besoins et les droits des enfants devraient être considérés comme une composante essentielle de l'appréciation des situations. A ce titre, leur point de vue sur la question doit être pris en compte.

Réprouvée de façon unanime par la législation internationale, l'exploitation peut apparaître en tous points de la chaîne d'événements qui, pris dans leur ensemble, constituent la traite des enfants. Celle-ci peut intervenir par exemple, lorsqu'un enfant est abusé par de fausses promesses, lorsqu'il est recruté par la force ou d'autres formes de contrainte, ou livré à des transporteurs.

Elle peut également s'opérer lors du transport ou du recrutement : on propose à l'enfant de le conduire dans la ville la plus proche alors que la destination est tout autre ; ou on demande à l'enfant ou à sa famille une **somme exorbitante**<sup>13</sup> qui les plonge dans l'endettement.

Il y a également exploitation lorsqu'une enfant est recrutée comme danseuse ou domestique, pour finalement alimenter la prostitution, ou encore lorsque le salaire est reversé à un tiers.

L'exploitation est par ailleurs un processus progressif et cumulatif : un enfant victime de traite à des fins d'exploitation de son travail, peut par la suite, **être entraîné dans la spirale**<sup>14</sup> de la prostitution ou de la délinquance. C'est le

---

<sup>12</sup> état de faiblesse de non protection

<sup>13</sup> qui dépasse les moyens (cf. grosse somme d'argent)

<sup>14</sup> action qui amène vers une autre action, sans pouvoir s'en sortir

**74**  *Exode précoce et traite des enfants en Afrique de l'Ouest*  
cas par exemple, des jeunes filles béninoises au Gabon qui, lorsqu'elles n'ont pas atteint dans la journée le quota de vente attendu, sont amenées à se prostituer pour payer leurs «**tanties**<sup>15</sup>».

Enfin, comble de l'exploitation, il arrive que les corps des enfants soient utilisés -pour un prélèvement de certains de leurs organes- à des pratiques socio-religieuses traditionnelles (exemple macabre des « pièces détachées » au Bénin).

### *La traite des enfants constitue une des pires formes de travail des enfants*

La notion d'exploitation est fortement liée aux pires formes de travail des enfants combattues par la Convention n° 182 de l'OIT. Celle-ci assimile la traite des enfants à une pratique analogue à l'esclavage et la considère donc en soi, comme une des "pires formes de travail des enfants".

### *Exploitation par le travail*

Le travail n'est pas toujours source d'exploitation de l'enfant. Il a certains avantages pour les enfants, parmi lesquels l'éducation et la formation, la participation, la socialisation. C'est dans cette perspective que les enfants sont traditionnellement associés aux tâches familiales.

Afin de déterminer quelles formes de travail constituent une exploitation, la notion d'intérêt supérieur de l'enfant est essentielle. Dans cette perspective, il est question de savoir si le travail contribue ou nuit au **développement physique et psycho-social**<sup>16</sup> de l'enfant.

Certains éléments peuvent être plus spécifiquement pris en compte tels que : l'âge de l'enfant, le nombre d'heures de travail au quotidien, le niveau de stress physique ou psychosocial provoqué par le travail, les conditions de travail, le salaire, le niveau de responsabilité, l'opportunité d'aller à l'école, d'avoir des loisirs, d'accéder à une formation, le niveau de dignité/amour-propre des enfants.

Toutes les études réalisées dans la sous-région démontrent que, les enfants victimes de traite, sont la plupart du temps, soumis à des conditions de travail

---

<sup>15</sup> adulte que l'enfant voit comme sa protectrice

<sup>16</sup> qui concerne à la fois les sentiments, comportements et la vie sociale

inadéquates et inadaptées à leur âge, ce qui les empêche de jouir de leur droit à l'éducation et qui a un effet sur leur développement physique et psychosocial, notamment des charges de travail trop longues et trop lourdes, un salaire inexistant, un environnement insalubre, des abus sexuels, physiques ou psychologiques, la privation de liberté accompagnés de conditions de prise en charge insuffisante en nourriture et en soins médicaux.

### ***Exploitation sexuelle***

L'expression "exploitation sexuelle" peut couvrir toute une gamme de situations et de pratiques.

Est considéré comme exploiteur sexuel, tout adulte qui a des relations sexuelles avec un enfant, ou qui facilite l'exploitation sexuelle d'un enfant. Ceci inclut le client, le **proxénète**<sup>17</sup>, le propriétaire d'une maison close, un chauffeur de taxi, etc. (ECPAT- Action contre la prostitution infantine, la pornographie infantile et la traite des enfants - Europe).

La violence sexuelle peut prendre différentes formes notamment le viol, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et les sévices domestiques. La violence sexuelle est définie comme toutes les formes de menace, d'attaques, d'ingérence et d'exploitation sexuelles, notamment "le viol statutaire" et le molestage sans dommage physique ou pénétration. La violence sexuelle peut inclure également, le recours ou la menace du recours à la force pour obliger des tierces personnes à avoir des rapports sexuels.

Les relations sexuelles peuvent avoir lieu : avec ou sans consentement de la victime, avec ou sans usage de la force, avec ou sans menaces, séduction ou promesse. La majorité des exploiters sexuels sont des personnes normales, de l'entourage des enfants, bénéficiant de leur confiance et qui ont autorité sur les enfants : familiaux, enseignants, voisins, connaissances, amis, agents de police, etc.

L'exploitation sexuelle est non seulement un des buts de la traite des enfants, mais c'en est aussi une caractéristique, du fait de la séparation des enfants de leurs familles, notamment dans les cas de domesticité ou de recrutement au sein des forces armées.

**Elkane Mooh,**  
**Conseiller Régional, Enfants à risques, Save the Children Suède**  
**Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest, Dakar - Sénégal**

---

<sup>17</sup> *personne qui profite de la prostitution ou la favorise*



### **3) Déclaration finale de l'atelier de Ouagadougou**

A l'issue de l'Atelier de Ouagadougou au Burkina Faso sur la lutte contre la traite et l'exode précoce des enfants (18 au 26 novembre 2003), les enfants et jeunes travailleurs s'engagent à lutter par la déclaration suivante :

*Nous les délégués des Enfants et Jeunes Travailleurs du Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Niger et Togo, nous sommes réunis à Ouagadougou pour développer nos actions de lutte contre le trafic et la traite, dont certains de nos amis sont victimes.*

*Depuis la fondation de notre Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs en 1994, nous avons identifié douze droits que nous défendons en les construisant chaque jour.*

*Parmi ces droits, « le droit à un travail léger et limité, le droit à la sécurité, ainsi que le droit à rester au village, et ne pas s'exoder » sont violés par les trafiquants d'enfants.*

*Notre plan de lutte contre la traite prévoit les actions suivantes :*

- ◆ *Nous allons informer, les enfants, les jeunes, les parents, les autorités traditionnelles et étatiques, ainsi que les leaders d'opinion des zones pourvoyeuses, de transit et d'accueil des enfants trafiqués, sur les risques liés aux migrations et à la traite.*
- ◆ *Nous allons les encourager à développer les activités éducatives, formatives, économiques, récréatives, et à faire enregistrer les naissances dans leurs villages et localités.*
- ◆ *Nous allons utiliser pour cette communication les sketches, le théâtre, le porte-à-porte, les dépliants, les affiches, les projections et conférences-débats, les émissions de radio TV, etc.*
- ◆ *Dans nos messages, nous allons aussi les informer de l'existence de nos associations, dans beaucoup de villes de nos pays.*
- ◆ *Nous allons nous organiser pour créer des points et des permanences d'écoute des enfants et jeunes en difficulté. Ces enfants et jeunes pourront être écoutés, conseillés, et soutenus, durant leur séjour ou leur retour.*
- ◆ *Pour concrétiser toutes ces actions, nous allons renforcer notre organisation. En proposant aux enfants et jeunes de s'organiser avec nous, et en formant nos membres à la connaissance du trafic, à la communication, à l'écoute, à l'alphabétisation, et à la formulation de projets.*

◆ *Nous voulons mener toutes ces actions en collaboration avec les autorités, les organisations internationales, les ONG, les médias, la Société Civile, et tous les membres du Mouvement Mondial en Faveur des Enfants.*

◆ *Nous allons dénoncer les trafiquants qui transforment les enfants en marchandises !*

**Fait à Ouagadougou, le 24 novembre 2003**

#### **4) Quelques commentaires des partenaires : BIT - Enda - UNICEF**

*" ... La Traite des Enfants en Afrique peut être définie selon trois critères simples et fondamentaux. En effet, pour qu'il y ait effectivement " Traite d'Enfants " nous devons constater d'une part la réalisation d'une transaction, d'autre part l'intervention d'un intermédiaire et finalement l'intention d'exploiter.*

*... Face à cette situation, le Projet de Lutte contre la Traite des Enfants (LUTRENA) prévoit une réponse institutionnelle à 3 niveaux : (i) l'Arsenal Juridique tant au niveau national qu'international, (ii) l'Engagement des Etats dans la sous région ouest et centrafricaine, ainsi que (iii) la Gestion de l'Urgence lorsque celle-ci est nécessaire.*

*Cette réponse multisectorielle se développe autour de 4 stratégies principales telles que : (i) le Renforcement Institutionnel des partenaires, (ii) la Prévention de la Traite, (iii) la Protection et Réhabilitation sociale et économique des enfants victimes, et enfin (iv) la Recherche et la Connaissance de la réalité sur le terrain.*

*... C'est ainsi que tous ensemble nous devons : pallier aux faiblesses des législations nationales, contribuer à la définition des instruments juridiques de prévention, promouvoir les droits fondamentaux des enfants en matière de protection, entreprendre la lutte contre des réseaux criminels organisés, analyser la situation juridique propre à chacun des pays (qu'il soit d'origine, de transit ou de destination) et enfin, encourager l'engagement des Etats dans un effort d'harmonisation de leur législation en matière de lutte contre la traite d'enfants.*

*... La traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail, quel que soit l'angle juridique sous lequel nous l'analysons, est un crime. Un crime contre l'enfance, un crime contre l'avenir, un crime contre la vie.*

*... Il convient toutefois de noter qu'aucun pays, ni aucune institution ou organisation nationale ou internationale, ni aucun projet ne peut, seul, s'attaquer au phénomène de la traite des enfants dans toutes ses manifestations et dans toute son ampleur. Pour être efficace, la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation économique exige le développement d'un partenariat fort et durable tant au plan national que régional et tout particulièrement sur le plan juridique.*

*... C'est dans ce contexte, que le BIT à travers le Projet LUTRENA s'associe très volontiers à l'ONG internationale ENDA-TM et via celle-ci au Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT) .*

**Michel Grégoire, Conseiller Technique Principal BIT-IPEC,  
gregoire@ilo.org**



**Atelier sur la traite des enfants (Ouagadoudou, B. Faso, nov.2003), Fabrizio Terenzio, Coordonnateur régional Enda TM Jeunesse Action, Dakar**

«.....Au début c'était le grand réseau sur la participation qu'Enda avait développé, mais maintenant ce sont les enfants eux-mêmes, à travers leurs propres réseaux, qui arrivent à organiser d'une ville à l'autre leurs parents, leurs cousins, leurs frères et sœurs qui font la même chose et donc ils constituent un réseau unique et qui se situe dans une position très

*différente que d'autres réseaux parce qu'eux sont au ras du sol, ils voient et entendent d'autres choses que d'autres ne voient et n'entendent pas..»*

**Fabrizio Terenzio,  
Coordonnateur régional Enda TM Jeunesse Action, Dakar**

*«Je vous encourage à continuer et je vous remercie sincèrement pour tout ce qui a été fait, je vous remercie parce que ce que vous allez faire n'a pas de retombée seulement sur votre avenir, mais cela va avoir des retombées sur l'avenir des autres enfants dans l'avenir»*

*«.....L'Unicef a pris les dispositions dans plusieurs Pays, y compris en Afrique de l'Ouest et du Centre, de soutenir les organisations d'enfants travailleurs, dans l'optique de protéger leurs droits.....»*

*«Cet atelier témoigne de votre capacité comme enfants de vous organiser pour faire face à vos problèmes, avec le soutien des adultes responsables et visionnaires.....»*

*«Vous avez tiré les leçons pertinentes pour vos futures actions, qui seront plus aisées à exécuter par l'existence des Plans d'Actions que vous avez élaboré. Ces Plans seront pris en compte par mes collègues du Programme Protection des bureaux de l'Unicef dans tous vos pays, ainsi que par les autres partenaires tels que l'Alliance Save the Children, Enda Jeunesse Action, l'OIT, Terre Des Hommes Lausanne, la Coopération Allemande, WAO et beaucoup d'autres ONG et Associations qui ouvrent en faveur de la protection des enfants contre la traite.»*

**Mme Joan French, Représentante de l'Unicef au Burkina Faso**

## 5) Plan d'Action du réseau MAEJT de lutte contre la traite et l'exode précoce des enfants

Les délégués d'Associations d'Enfants et Jeunes Travailleurs (AEJT) du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de Guinée Conakry (prévu, mais pas présent), du Mali, du Niger et du Togo, avec le soutien du Mouvement Mondial en Faveur des Enfants (GMC), d'Enda TM, de PLAN, de Save the Children, et de l'UNICEF, se sont retrouvés à Thiès au Sénégal du 12 au 17 janvier 2004, pour mettre sur pied un plan d'action de lutte contre la traite et l'exode précoce des enfants.

Le Plan d'action comprend trois parties :

- ◆ Les **actions régionales communes** aux 7 pays du réseau MAEJT de lutte contre le trafic et l'exode précoce des enfants.
- ◆ Les **actions entre Pays** du réseau MAEJT de lutte contre la traite des enfants
- ◆ Les actions régionales de **suivi, de coordination et de communication**

### A - Les actions régionales communes aux 7 pays

#### 1- Actions de terrain

Les actions *d'écoute des enfants en situation difficile et de sensibilisation de la population et des autorités* font partie des activités régulières des AEJT. Elles sont inscrites ici comme *actions communes*, dans chaque pays où la lutte contre la traite et l'exode précoce des enfants est menée. D'autres actions seront également menées sur un plan local, dans le cadre des plans nationaux d'action.

#### ■ Sensibilisation de la population

##### Objectifs

- faire connaître à la population des villes et villages les risques et les conséquences de la traite et de l'exode précoce
- faire connaître à la population le réseau MAEJT de lutte contre la traite et l'exode précoce

##### Activités

##### *Sensibilisation dans les villages*

Nous allons sensibiliser au moins **62 villages** sur la traite et l'exode précoce.



Pour chaque sensibilisation il y aura au moins trois missions :

- prise de contact
- sensibilisation de la population à travers des sketches, théâtre ; projections de films ; causeries, entretiens individuels ; kermesses ; jeux tombola ; jeux questions-réponses sur la traite ; gala de football (pour le 16 juin) ; distribution de nos dépliants sur place ; proposer aux enfants des villages de s'organiser en AEJT (Associations d'Enfants et Jeunes Travailleurs)
- suivi et amorce de recherches-actions pour esquisser des solutions durables.

**NB** *La sensibilisation dans les villages est une action « lourde » car les actions prévues prévoient, à ce stade, un processus de contact permanent, avec un nombre limité de villages plutôt que des actions superficielles avec un plus grand nombre. L'année 2004 permettra d'établir cette relation avec l'espoir qu'elle ait un impact significatif sur l'exode des enfants et la traite.*

### **Sensibilisation dans les villes**

*Sensibilisation à la base* : nous allons sensibiliser les populations sur la traite des enfants dans les lieux de transit (gares routières...), lieux de négociation, lieux d'activités (marchés ; quartiers périphériques) des enfants, parfois dans les écoles. Nos outils de sensibilisation seront : les sketches, le théâtre, les matchs de football, les jeux (tombola, questions-réponses) et distribution de nos dépliants

Nous allons le faire dans **35 villes** : au Bénin 10, au Burkina Faso 7, en Côte d'Ivoire 6, au Mali 6, au Niger 4 et au Togo 2

*Sensibilisation du grand public à travers les médias* : nous allons sensibiliser et informer le grand public sur la traite des enfants à travers des animations radio, dans les journaux et à la télévision.

*Mobilisation* : nous allons profiter des célébrations du 1<sup>er</sup> mai, 16 juin, et 20 novembre pour mobiliser et sensibiliser les populations sur la question de la traite.

### **Prévision de résultats**

- la population est consciente du phénomène de la traite
- les parents et les enfants connaissent les points de recours en cas de problème
- la population s'implique dans la lutte contre la traite des enfants
- la population connaît l'existence du réseau MAEJT contre la traite
- la population participe aux activités de sensibilisation
- la population connaît nos Associations, la population nous sollicite



## **Indicateurs**

- estimation du nombre de personnes touchées par la sensibilisation

## **Période**

- de janvier à décembre 2004

## **■ Ecoute des enfants en situation difficile**

### **Objectifs**

- donner l'opportunité aux *enfants en situation difficile* de s'exprimer et d'être écoutés (EJT, enfants victimes de traite, ou risquant d'être trafiqués, en rupture familiale et sociale, etc.)
- identifier les enfants victimes de la traite
- faciliter la recherche de solutions aux problèmes posés par les enfants écoutés

### **Activités**

- nous allons écouter et prendre contact avec les enfants en situation difficile et victimes de traite
- l'écoute se fera soit dans les lieux d'évolution des enfants (activités, transit, repos), soit auprès des structures telles que les services de l'Etat, structures d'appui, AEJT, associations amies
- nous allons établir au moins **un point d'écoute dans chacune des 35 villes** (espace, et permanence à horaires réguliers).
- nous allons négocier des espaces d'écoute dans les marchés, gares, lieux de transit, de travail, de repos des enfants, etc. pour l'écoute, conseil, orientation et accompagnement des enfants
- notre objectif dans le long terme, est d'avoir à notre disposition des locaux destinés à l'écoute sur des lieux de rencontre des enfants en négociant avec nos structures d'appui, des structures publiques qui possèdent des locaux, des structures amies : comme c'est le cas à Ouagadougou où l'AEJTB est installée dans son propre centre d'écoute – conseil – orientation, ce qui a permis, d'octobre 2003 à janvier 2004, d'écouter et orienter 100 enfants en situation difficile (garibous, EJT, ERFS).

**Prévision de résultats**

- au moins un point d'écoute opérationnel par ville (35)
- des enfants écoutés orientés et/ou accompagnés (le nombre peut varier d'une ville à une autre, de même que d'un pays à l'autre),

**Indicateurs**

- nombre de points d'écoute opérationnels
- nombre d'enfants écoutés, orientés et accompagnés

**Période**

- février- décembre (selon le pays)

**■ Surveillance et vigilance**

L'ensemble des activités développées plus haut, nous permettra d'être plus présents sur le terrain. Cela favorisera le renforcement de notre surveillance et vigilance dans les lieux d'évolution des enfants, surtout dans certains lieux cruciaux : de transit, de négociation et d'activités (cf. sensibilisation).

Notre surveillance et vigilance se feront en établissant ou renforçant les partenariats entre nos Associations et des institutions, organisations, et groupements opérationnels dans la lutte contre l'exploitation et la traite des personnes, tels que les Comités de Vigilance et de Surveillance (CVS), Police, ONG, etc.

Notre réseau fera tout pour les intégrer, tant au niveau régional, qu'au niveau national et local, afin de pouvoir proposer nos informations et contributions à la lutte collective.

**2 - Formation et coordination**

Dans le but de d'améliorer nos activités de terrain, des ateliers de formation sont prévus pour renforcer nos connaissances sur le trafic d'enfants, ainsi que nos capacités de sensibilisation et d'écoute.

Ces sessions de formation, auront un caractère national, afin d'inclure un nombre important de nos membres actifs qui seront ensuite impliqués dans les actions. Comme cela se déroule déjà au Sénégal, elles seront aussi l'occasion pour formuler nos plans d'action nationaux dans un premier temps, et pour faire régulièrement et ensemble le point de nos activités. Cela permettra de développer notre coordination nationale par la lutte contre la traite.

Cette coordination, tout comme l'échange d'informations, nous semblent particulièrement nécessaires dans la lutte contre la traite, autant sur le plan national que régional.



## ■ **Formation sur la traite et plans d'action nationaux**

### **Objectifs**

- renforcer nos connaissances sur la traite des enfants
- avoir un plan d'action national concerté avec les AEJT de tout le pays

### **Activités**

- organisation de 7 ateliers nationaux de formation sur la traite des enfants, et de validation du plan national d'action.

### **Prévision de résultats**

- 4 personnes par ville (2 enfants, 1 jeune, 1 animateur). Au moins 100 participants sont formés et aptes à mieux sensibiliser la population sur la problématique de la traite
- 7 plans d'actions élaborés et opérationnels

### **Indicateurs**

- rapport d'atelier disponible, nombre de personnes formées.
- rapport et documents de plans d'action nationaux partagés avec les partenaires.

### **Participants**

- en moyenne 4 par ville dont 2 enfants (fille et garçon) + 1 jeune + 1 animateur (détail par pays dans le budget)

### **Durée**

- 1 semaine, dont une partie pour la formation et l'autre pour la reformulation et validation du plan d'action

### **Lieu**

- suivant les pays, 1 ville choisie selon l'intérêt de la rencontre

### **Période**

- avant fin février

## ■ **Atelier de Formation à l'écoute**

### **Objectifs**

- renforcer nos capacités pour mieux approcher et mieux comprendre les enfants
- faire le suivi des actions de lutte contre le trafic

### **Activités**

- organisation de sept (7) ateliers nationaux de formation à l'écoute

**Prévision de résultats**

- 136 EJT et animateurs formés et aptes à l'écoute
- bilan de nos actions et propositions pour les mois suivants
- renforcement de la mise en place des points d'écoute

**Indicateurs**

- rapports d'atelier disponible, nombre de personnes formées

**Participants**

- en moyenne 4 par ville dont 2 enfants (fille et garçon) + 1 jeune + 1 animateur (détail par pays, voir budget)

**Lieu**

- suivant les pays, 1 ville choisie selon l'intérêt de la rencontre

**Nombre de jours**

- une semaine

**Période**

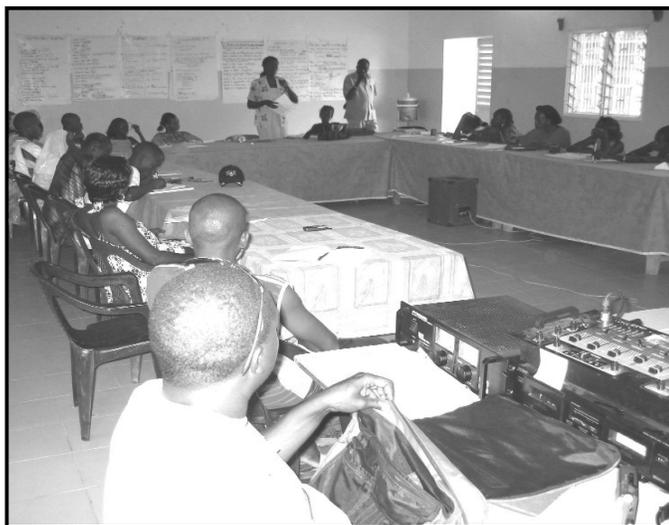
- au plus tard mi novembre

**■ Formation en animation radio<sup>1</sup>****Objectifs**

- renforcer nos capacités de communication avec le grand public
- faire connaître nos activités
- renforcer nos liens avec la radio
- faire le suivi des actions de lutte contre la traite

**Activités**

- organisation de sept (7) ateliers nationaux en animation radio, suivi et coordination nationale à l'occasion de ces ateliers.



**Formation radio organisée par Plan et Enda tm jeunesse action, Thiès (Sénégal), décembre 2003**

---

<sup>1</sup>*Au cas où les 7 sessions de communication radio (deux semaines) ne pourraient se tenir dans les délais, des formules allégées pourront être étudiées, pour tenir des sessions de communication.*



**Prévision de résultats**

- 120 EJT et animateurs aptes à animer une émission radio
- coordination de nos actions renforcée
- bilan des actions, en particulier celles de communication (IEC et autres) et programmation pour les prochains mois

**Indicateurs**

- rapport d'atelier disponible, nombre de personnes formées

**Lieu**

- suivant les pays, 1 ville choisie selon l'intérêt de la rencontre

**Durée et période**

- 2 semaines, au plus tard mi novembre

**B - Les actions entre Pays du réseau MAEJT de lutte contre le trafic des enfants**

■ *Echanges entre pays*

**Objectifs**

- se renforcer mutuellement et partager les expériences entre pays

**Activités**

- organisation de sept (7) visites d'échange entre AEJT de pays voisins.

Ces échanges se feront réciproquement par groupe de pays (Bénin – Togo – Niger ; Burkina Faso – Côte d'Ivoire – Mali – Guinée Conakry).

**Résultats**

- visites effectuées (1 visite par pays)
- des expériences intéressantes partagées, et des conseils réciproques donnés.

**Indicateurs**

- 7 rapports de visite disponibles
- nombre de villes visitées

## 86 *Exode précoce et traite des enfants en Afrique de l'Ouest*

- expériences disponibles dans le bulletin “**Info Calao**”<sup>2</sup>, le réseau **ejt-com**<sup>3</sup>, le bulletin “**Défi des EJT**”<sup>4</sup>

### **Lieux**

- les 7 Pays

### **Période**

- avril - octobre 2004

Burkina Faso : septembre ; Côte d’Ivoire : juin ; Mali : avril ; Guinée Conakry :

Togo : juillet ; Bénin : septembre ; Niger : avril

## ■ *Elargissement du réseau MAEJT (Ghana, Nigeria, Gabon)*

### **Objectif**

- suivre les contacts que nous avons dans ces pays afin d’amorcer les échanges et envisager des actions communes / concertées contre la traite des enfants.

### **Activités**

- trois missions seront organisées, à partir de ces contacts

### **Résultats**

- information du réseau sur la situation dans ces pays

- contacts avec les institutions amies et, si possible, avec des groupes d’enfants organisés

- amorce d’un élargissement du réseau

### **Indicateurs**

- rapports disponibles

### **Lieux**

- Ghana, Nigeria, Gabon

---

<sup>2</sup> Bulletin trimestriel trilingue d’information du réseau Calao (AEJT et structures partenaires -français, anglais et portugais-)

<sup>3</sup> Adresse conférence du MAEJT (Email)

<sup>4</sup> Bulletin annuel trilingue d’information du MAEJT (français, anglais et portugais)



### **Période**

- à définir durant l'année

## ■ ***Confection d'un dépliant<sup>5</sup>***

### **Objectifs**

- faire connaître le réseau MAEJT qui lutte contre la traite des enfants
- faire connaître les actions du réseau du MAEJT qui lutte contre la traite des enfants
- faire connaître les actions des AEJT

### **Activités**

- confection d'un dépliant sur le réseau MAEJT de lutte contre la traite des enfants qui sera distribué au Bénin (10 villes), au Burkina Faso (10 villes), en Côte d'Ivoire (5 villes), en Guinée Conakry (7 villes), au Mali (6 villes), au Niger (3 villes) et au Togo (2 villes).

## ■ ***Rencontres de suivi et coordination régionale***

### **Objectifs**

- faire le bilan des actions
- capitaliser nos expériences
- planifier les prochaines activités

### **Activités**

- organisation d'une rencontre régionale de suivi et coordination

### **Résultats**

- présence de toutes les coordinations de pays et structures d'appui de pays impliquées
- existence d'un document de capitalisation de nos expériences
- élaboration d'un nouveau plan d'action

### **Indicateurs**

- rapports disponibles
- plan d'action disponible
- liste des présents

---

<sup>5</sup> cf.. annexe 8

**Lieux**

- Bénin (Cotonou ou Lokossa) ou Mali (Mopti ou Sikasso)<sup>7</sup>, ou le Sénégal

**Période**

- fin juin  
- fin novembre - début décembre

**Participants**

- un délégué par pays à la rencontre de juin (total : 7 participants)  
- 1 enfant, 1 jeune, 1 animateur par pays (total : 21 participants) à la rencontre de décembre

**C - Communication, partenariat et administration****■ *Système de Communication***

Si nous constatons une traite d'enfant en cours, nous allons communiquer avec la police, les structures impliquées dans la lutte contre la traite, nos partenaires, etc.

Nous allons aussi développer les suivants systèmes de communication :

***Ville - ville***

- téléphone  
- E-mail et téléphone  
- système de remise de messages à des intermédiaires : lettres confiées à des voyageurs, au "chauffeur du village", etc.

***Pays - pays***

- téléphone  
- E-mail et téléphone  
- système de remise de messages à des intermédiaires : lettres confiées à des voyageurs, etc.

***En réseau***

- à travers ejt-com  
- par le bulletin trilingue "Info Calao"  
- par le bulletin trilingue "Défi des EJT"

## **■ *Participation du MAEJT dans le groupe de travail sur la traite des personnes***

Le groupe de travail sur la traite des personnes est composé par de représentants de bureaux régionaux de : BIT, OIM, Plan, Save the Children Suède, UNICEF, UNODCCP.

L'objectif du groupe de travail est de coordonner les activités de prévention et lutte contre la traite d'êtres humains en Afrique de l'Ouest et Centrale.

Le réseau MAEJT de lutte contre la traite sera représenté dans ce groupe de travail par l'EJT chargé de suivre les actions du réseau.

### **■ *Administration***

Enda TM Jeunesse Action a été sollicité par le MAEJT pour organiser les aspects administratifs et de gestion durant cette première année du programme.

### **■ *Justification des activités***

- les rapports d'activités seront produits 3 fois pendant l'année 2004
- durant l'atelier de formation sur la traite
- durant la rencontre de suivi du mois de juin
- durant la rencontre de suivi en fin d'année

### **■ *Justification comptable***

- on propose, si possible, un approvisionnement et un suivi comptable des bureaux pays de l'UNICEF pour la production de rapports financiers
- on propose d'indemniser un comptable pour faire le travail (150.000 Fcfa par/semestre/pays)

### **■ *Suivi et coordination***

- on propose d'envoyer un membre du MAEJT comme stagiaire tous les 6 mois auprès d'Enda TM Jeunesse Action à Dakar, pour assurer le suivi et la coordination des actions du réseau contre la traite
- en cas de blocages au niveau national entre le réseau MAEJT et des bureaux locaux des diverses institutions partenaires, les bureaux régionaux seront informés par E-mail, ainsi que le réseau MAEJT et Enda TM Jeunesse Action, pour envisager des solutions.



## **6) Accord de coopération entre les Gouvernements du Sénégal et du Mali**

**ACCORD DE COOPERATION  
ENTRE  
LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL  
ET  
LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI  
  
EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA TRAITE  
ET LE TRAFIC TRANSFRONTALIERS DES ENFANTS !**

**PREAMBULE**

**Le Gouvernement de la République du SENEGAL d'une part;  
Et  
Le Gouvernement de la République du MALI d'autre part ;  
Ci-après dénommés "les Parties Contractantes" ;**

S Rappelant les liens fraternels de coopération et de solidarité que l'histoire et la géographie ont tissés entre les deux Peuples ;

S Considérant leur engagement commun à promouvoir et à protéger les droits humains en général et à accorder aux enfants en particulier, toute l'attention requise en vue d'assurer leur épanouissement intégral et harmonieux;

S Considérant l'Accord portant création d'une Grande Commission Mixte de Coopération sénégalo-malienne signé à Bamako le 26 juillet 1974 ;

S Réaffirmant leur attachement aux instruments juridiques internationaux pertinents notamment :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 ;
- la Convention n° 138 de l'Organisation Internationale du Travail relative à l'âge minimum d'admission à l'emploi de 1973 ;
- la Convention de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) relative à la libre circulation des personnes et des biens de 1975 ;
- la Convention des Nations Unies sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes de 1979 ;

- la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981 ;
- la Convention des Nations Unies Relative aux Droits de l'Enfant de 1989;
- la Charte Africaine des Droits et du BIEN-ÊTRE de l'Enfant de 1990 ;
- la Convention de la Hayes sur la Protection des Enfants et la Coopération en matière d'Adoption Internationale de 1993 ;
- la Convention n° 182 de l'Organisation Internationale du Travail sur les pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination de 1999;
- la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée et son Protocole Additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants de 2000 ;
- l'Acte Constitutif de l'Union Africaine de 2000 ;

Réaffirmant leur engagement pour la mise en œuvre :

- de la Plate-forme d'action commune de la Conférence sous-régionale sur le développement des stratégies de lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation du travail en Afrique de l'Ouest et du Centre qui s'est tenue à Libreville en 2000 ;
- de la Déclaration des Chefs d'Etat de la CEDEAO et le Plan d'Action de Dakar de 2001 relatifs à la lutte contre la traite des personnes ;
- de la Déclaration sur la Décennie pour une Culture des Droits de l'Enfant en Afrique de l'Ouest, Dakar, décembre 2001 ;
- de la Déclaration des Ministres et les Principes Directeurs de Bamako issus de la Première Rencontre Internationale pour l'Harmonisation des Législations Nationales contre l'Exploitation des Enfants dans l'Espace francophone et autres pays africains, Bamako, mars 2002 ;
- de la Déclaration et du plan d'action issus de la Session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacrée aux enfants tenue en mai 2002 à New York;
- des stratégies visant la réalisation des objectifs du Millénum ;
- des recommandations de l'Atelier sous-régional sur la traite et le trafic des enfants en Afrique de l'Ouest, Bamako, mars 2004.

◆ Notant les initiatives prises par le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), l'Organisation Internationale pour les

Migrations (OIM), le Bureau International du Travail (BIT), l'Organisation Internationale de Police Criminelle (OIPC/INTERPOL), l'Organisation des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), les Organisations de la société civile et d'autres partenaires face à l'ampleur du trafic des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre ;

◆ Reconnaissant que l'enfant victime de traite et de trafic a besoin de mesures spéciales de protection et d'assistance pour son développement, son bien-être et son épanouissement;

◆ Sachant que la lutte contre la traite et le trafic des enfants est une priorité inscrite à l'ordre du jour de leurs préoccupations majeures et qui appelle des actions concertées et urgentes ;

◆ Notant que ces actions passent entre autres par la mise en oeuvre des programmes de prévention contre le phénomène de la traite et du trafic des enfants ainsi que par la réinsertion de ceux qui en sont victimes ;

◆ Convaincus qu'un instrument juridique bilatéral constitue un outil précieux dans la lutte contre la traite et le trafic des enfants et un gage pour leur épanouissement harmonieux ;

**Sont convenus de ce qui suit :**

## **TITRE I :**

### **DISPOSITIONS GENERALES**

#### **CHAPITRE I - DEFINITIONS**

**ARTICLE 1er : Aux fins du présent Accord, on entend par :**

- 1) "**Enfant**", tout être humain âgé de moins de 18 ans.
- 2) "**Traite et trafic des enfants**", le processus par lequel un enfant est confié, enlevé, recruté, transporté, transféré, hébergé ou accueilli à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays à des fins d'exploitation, dans les conditions qui le transforment en valeur marchande pour l'une au moins des personnes en présence et quelle que soit la finalité du déplacement de l'enfant.
- 3) "**Pays d'origine**", le pays de départ de l'enfant.
- 4) "**Pays de transit**", le pays qui accueille l'enfant avant sa destination finale.

5) "Pays d'accueil", le pays de destination finale de l'enfant.

6) "Rapatriement", le processus qui consiste à faire revenir, un ou plusieurs enfants victimes de traite et de trafic, dans le pays d'origine. Il comporte l'identification, la prise en charge, notamment l'hébergement, les soins, la nourriture, l'appui psychosocial et le transport dans le "pays d'origine".

Le rapatriement répond aux principes cardinaux des droits de l'enfant :

Sl'intérêt supérieur de l'enfant,

Sla non discrimination ,

Sle droit à la survie et au développement,

Sl'opinion de l'enfant

## **CHAPITRE 2 - PRINCIPES**

**ARTICLE 2** : La traite et le trafic des enfants à quelque fin que ce soit et sous quelque forme que ce soit sont interdits.

**ARTICLE 3** : Tous les enfants victimes de traite et de trafic interne ou transfrontalier, qu'ils soient nationaux ou étrangers, doivent être traités dans le respect de leur dignité sans aucune discrimination.

**ARTICLE 4** : Les Parties Contractantes conviennent, dans toutes les actions en faveur des enfants victimes de traite et de trafic, de privilégier l'intérêt supérieur de l'enfant et de tenir compte de son opinion.

## **TITRE II**

### **OBLIGATIONS DES PARTIES**

#### **CHAPITRE 1 : OBLIGATIONS COMMUNES**

**ARTICLE 5** : Les Parties Contractantes s'engagent à :

Dans le domaine de la prévention

- prendre les mesures nécessaires pour prévenir et détecter la traite et le trafic des enfants ;

- élaborer des programmes nationaux de lutte contre la traite et le trafic des enfants ;

- créer un comité national de lutte contre la traite et le trafic des enfants et des structures de surveillance ;

- organiser des sessions de formation à l'intention des agents des postes



frontaliers, des forces de sécurité, des travailleurs sociaux, des magistrats, des inspecteurs et contrôleurs du travail, des membres du comité national et des structures de surveillance ;

- créer une banque nationale des données criminelles désagrégées en matière de traite, de trafic et d'exploitation des enfants et favoriser les échanges d'information en la matière entre les services nationaux et internationaux de la répression et de l'application des lois ;

- mener des études et des recherches-actions sur le phénomène de la traite et du trafic des enfants ;

- renforcer les campagnes d'information et de sensibilisation sur le phénomène de la traite et du trafic des enfants en direction des communautés et des institutions ;

◆ renforcer le contrôle aux frontières.

#### Dans le domaine de la protection

- prendre des mesures pour améliorer l'enregistrement des naissances et l'établissement de titres de voyage. A cet égard, lorsque l'âge de la victime est incertain, et qu'il existe des raisons de penser que cette victime puisse être un enfant, la présomption doit être de considérer la victime comme enfant et de lui accorder, par conséquent, des mesures de protection spécifiques ;

- adopter une procédure de rapatriement des enfants victimes de traite et du trafic transfrontalier dans les conditions protectrices de leurs droits ou des conditions de nature à préserver leur santé, leur quiétude et leur dignité ;

- adopter une réglementation relative à la circulation des enfants et au franchissement des frontières par les enfants ;

- respecter les documents officiels établis par les Autorités de chacun des pays en matière de circulation des mineurs ;

- améliorer la prise en charge des enfants victimes de traite et de trafic ;

- créer des structures de contrôle, d'intervention, d'accueil étatiques ou communautaires et renforcer leurs capacités en moyens humains, matériels et financiers ;

- renforcer le cadre juridique en matière de lutte contre la traite et le trafic des enfants;

Dans le domaine de la répression

- incriminer par une législation spécifique toute action entrant dans le cadre de la traite et du trafic des enfants;
- renforcer la collaboration entre les services chargés de la surveillance des frontières;

Dans le domaine du Partenariat

- mettre en place des mécanismes de coordination entre les différentes institutions relevant de l'Etat, les organisations internationales et les organisations émanant de la société civile ;
- développer le partenariat avec les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers ;
- négocier de commun accord le financement des opérations de rapatriement avec leurs partenaires ;
- échanger des informations détaillées sur l'identité des enfants victimes, les trafiquants, les sites de provenance, d'exploitation et les opérations de rapatriement en cours.

**CHAPITRE 2 : OBLIGATIONS PROPRES A CHAQUE PARTIE**

**ARTICLE 6 :** Le Gouvernement du pays d'origine s'engage à :

- rechercher, avec les communautés d'origine des enfants (les parents d'enfants, associations locales, Autorités administratives, coutumières et religieuses, partenaires techniques et financiers), les voies et moyens d'éradiquer la traite et le trafic des enfants;
- identifier les zones d'origine, les réseaux, les itinéraires, les personnes se livrant à la traite et au trafic des enfants ;
- mettre en place un dispositif de gestion, de rapatriement, de réinsertion et de suivi des enfants victimes de traite et de trafic ;
- renforcer les capacités d'intervention des acteurs (Gouvernement, ONG, associations, familles, communautés) ;
- renforcer les actions de prévention dans les régions d'origine des enfants victimes de traite et de trafic ;
- élaborer des programmes d'accueil et de réinsertion des enfants victimes de traite et de trafic et renforcer le pouvoir économique des familles ;
- prendre en charge les frais de rapatriement des enfants victimes avec l'appui des partenaires et exiger la contribution des trafiquants.



**ARTICLE 7** : Le Gouvernement du pays d'accueil s'engage à :

- identifier les zones de transit, les réseaux et les itinéraires des trafiquants, les auteurs et complices de la traite et du trafic des enfants ;
- organiser le rapatriement des enfants dans les meilleures conditions en concertation avec les Autorités du pays d'origine ou de départ ;
- contribuer à la prise en charge du rapatriement des enfants victimes de traite et de trafic ;
- assurer la prise en charge en matière d'hébergement, d'alimentation, de soins sanitaires et psychologiques des enfants interceptés avec l'appui des partenaires ;
- appliquer la réglementation en vigueur contre les trafiquants ou les extradier vers leur pays d'origine ;
- traiter dans les mêmes conditions les enfants interceptés sur le territoire du pays d'accueil et ceux identifiés sur les sites d'exploitation ;
- mettre en place dans la mesure du possible des programmes d'insertion locale ;
- récupérer et restituer les biens et salaires ou indemnités et toutes autres compensations dues à l'enfant, conformément à la législation en vigueur

### **CHAPITRE 3 : MECANISME DE SUIVI**

**ARTICLE 8** : Les Parties Contractantes s'engagent à mettre en place une Commission Permanente de Suivi du présent Accord, chargée de formuler des avis et de recommandations

**ARTICLE 9** : La Commission Permanente de Suivi se réunit une fois par an alternativement dans l'un et l'autre Etat, toutefois, elle peut se réunir en session extraordinaire à la demande de l'une des deux Parties.

La Commission Permanente de Suivi est composée de dix (10) membres à raison de cinq (05) par pays.

Les Parties Contractantes peuvent désigner des personnes ressources, morales ou physiques pour participer aux travaux de ladite Commission. La Commission établit son règlement Intérieur



**TITRE III**

**DISPOSITIONS FINALES**

**ARTICLE 10** : Les Parties Contractantes peuvent adopter des mesures plus strictes que celles prévues dans le présent Accord, pour autant que ces mesures visent à renforcer la protection des enfants et ne sont pas contraires à l'esprit ou à la lettre du présent Accord et à la Convention de la CEDEAO relative à la libre circulation des personnes et des biens

**ARTICLE 11** : Les Parties Contractantes pourront d'un commun accord apporter des modifications aux dispositions du présent Accord. Ces modifications entrent en vigueur dès leur adoption par les Parties Contractantes

**ARTICLE 12** : Le présent Accord est valable pour une durée de trois (03) ans à compter de la date de son entrée en vigueur. Il est renouvelable par tacite reconduction pour la même période sauf dénonciation par l'une des parties. Cette dénonciation prend effet trois mois après sa notification écrite à l'autre Partie par voie diplomatique.

**ARTICLE 13** : Tout différend, né de l'application ou de l'interprétation du présent Accord, sera réglé par voie diplomatique et à l'amiable entre les Parties Contractantes.

**ARTICLE 14** : Le présent Accord entre en vigueur dès la date de sa signature.

En foi de quoi, les plénipotentiaires dûment autorisés par leur Gouvernement respectif ont signé le présent Accord établi en double exemplaire, en langue française.

Fait à Dakar, le 22 juillet 2004

**Pour le Gouvernement  
de la République du Sénégal**

**Madame Aïda MBODJ  
Ministre de la Famille,  
du Développement Social  
et de la Solidarité Nationale**

**Pour le Gouvernement  
de la République du Mali**

**Madame Berthé Aïssata BENGALY  
Ministre de la Promotion  
de la Femme, de l'Enfant  
et de la Famille**

## **ANNEXE N° 1**

### **Commission Permanente de Suivi de l'Accord de Coopération entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement de la République du Mali en matière de lutte contre la traite et le trafic transfrontaliers des enfants**

\*\*\*\*\*

#### **REGLEMENT INTERIEUR**

**Article 1** : Le présent règlement intérieur fixe les modalités d'application des articles 8 et 9 de l'Accord de Coopération entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement de la République du Mali en matière de lutte contre la traite et le trafic transfrontaliers des enfants, signé à Dakar, le 22 juillet 2004.

#### **CHAPITRE I : ORGANISATION**

**Article 2** : La Commission Permanente de Suivi, prévue à l'article 9 de l'Accord de Coopération, est composée de dix (10) membres à raison de cinq (05) par pays.

Les membres de la Commission Permanente de Suivi sont désignés au sein des commissions nationales respectives.

Ont la qualité de membres associés, les organisations internationales, les organisations de la société civile intervenant dans la lutte contre la traite et le trafic des enfants.

#### **CHAPITRE II : MISSIONS DE LA COMMISSION**

**Article 3** : La Commission est chargée de formuler des avis et recommandations aux Etats parties.

Les avis et recommandations de la Commission sont soumis à l'approbation des Ministres en charge des questions de protection de l'enfance dans chaque Etat Partie.

A défaut de réaction dans les 30 jours qui suivent la date de réception des avis et recommandations, la Commission appelle l'attention des Etats Parties sur le retard.

**Article 4** : La Commission a pour missions de :

♦ faire le point sur l'état de la mise en oeuvre de l'Accord de Coopération ;

- ◆ analyser les stratégies conjointes de lutte contre la traite et le trafic d'enfants et procéder aux orientations nécessaires ;
- ◆ interpréter les dispositions de l'Accord et proposer des solutions à l'amiable à propos des différends qui pourraient naître de son application ;
- ◆ veiller au suivi du processus depuis l'identification jusqu'à la réinsertion/réhabilitation des enfants victimes de traite et de trafic.

### **CHAPITRE III : FONCTIONNEMENT**

**Article 5** : La Commission se réunit en Session ordinaire, une fois par an, alternativement dans l'un ou l'autre pays.

La Commission peut se réunir en Session extraordinaire à la demande de l'un des Etats parties. La convocation précise l'ordre du jour, la date et le lieu de la réunion.

**Article 6** : La Commission désigne en son sein un bureau composé d'un président, un vice-président et deux rapporteurs. La présidence est assurée par le pays hôte et la vice présidence par l'autre pays. Chaque pays désigne un rapporteur. Le bureau est mis en place pour une année. Il assure la préparation, la coordination et le suivi des Sessions de la Commission Permanente de Suivi.

Un procès-verbal sanctionne les travaux de la Commission. Il est dressé en deux exemplaires originaux, en langue française.

Les délibérations de la Commission sont adoptées par consensus.

**Article 7** : Les Etats parties s'engagent à soumettre à la Commission un rapport annuel sur l'état de la mise en oeuvre de l'Accord, 30 jours avant la tenue de chaque Session ordinaire.

### **CHAPITRE IV : DISPOSITIONS FINALES**

**Article 8** : Le présent règlement peut être modifié à l'unanimité des membres de la Commission.

**Article 9** : Le présent règlement intérieur entrera en vigueur dès la signature de l'Accord de Coopération.

**Fait à Dakar, le 22 juillet 2004**



## ANNEXE N°2

### PLAN DE SUIVI ANNUEL DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE COOPERATION MALI - SENEGAL EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA TRAITE ET LE TRAFIC TRANSFRONTALIERS DES ENFANTS

Désignation des actions prioritaires	Période	Etat responsable	Organisme partenaire	Indicateurs de suivi	Moyen de vérification
1. Désignation des membres de la Commission permanente de suivi de l' Accord	Octobre 2004	Sénégal Mali			
2. Réalisation d'études et recherches et identification des enfants		Sénégal			
3. Validation des rapports d'études et recherches effectuées		Sénégal			
4. Elaboration, mise en oeuvre et suivi de plans d'action nationaux de lutte contre la traite et le trafic des enfants avec l'appui des partenaires au développement		Sénégal Mali			
5. Contrôle simultané des autorisations de sortie des enfants aux frontières		Mali Sénégal			



6. Mise en place de comités nationaux de lutte contre la traite et le trafic fonctionnels		Sénégal Mali			
7. Organisation de campagnes d'information sensibilisation sur la traite et le trafic des enfants		Sénégal Mali			
8. Organisation d'opérations de rapatriement des enfants victimes de traite et de trafic		Sénégal			
9. Mise en place d'un cadre de concertation avec les partenaires techniques et financiers		Mali Sénégal			
10. Tenue de la première réunion de la Commission Permanente de Suivi de l'Accord de Coopération Sénégal/Mali	Juillet 2005	Mali			

Dakar, le 22 juillet 2004

## 7) Dépliant “Restons dans nos villages” et contacts dans les 7 pays concernés

Le Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs est composé, dans 57 villes, d'associations (AEJT) regroupant des cireurs, employées de maison, vendeuses, apprentis et autres enfants et jeunes que la pauvreté pousse à travailler dans 18 pays d'Afrique.

Depuis 10 ans, nous constyruisons nos 12 droits. Le “droit à rester au village”, veut dire que les enfants doivent grandir dans leur village, avec une bonne santé, l'école, la formation, l'amour de leurs parents et les loisirs, et ne pas être obligés de partir très tôt chercher l'argent et la formation en ville.

Si l'enfant part, lui et ses parents doivent savoir qu'il risque de vivre une vie dure et de rencontrer des gens malhonnêtes !

Nous avons fait ce dépliant “Restons dans nos villages” pour vous avertir de ces dangers, mais aussi pour vous dire que celui qui part n'est pas seul. Dans beaucoup de villes de l'Afrique de l'Ouest, il trouvera des enfants et jeunes comme lui des AEJT qui pourront l'aider s'il rencontre des problèmes.

**Il faut garder ce dépliant avec vous, parceque nos adresses sont écrites dedans.**



**Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs - MAEJT**

**-S/c enda tm jeunesse action - 54, rue Carnot, BP 3370**

**Tél : (221) 821 21 13 / (221) 821 74 03 - Fax : (221) 823 51 57**

**Email : [jeuda@enda.sn](mailto:jeuda@enda.sn) / Internet : [www.enda.sn/eja](http://www.enda.sn/eja)**

**Dakar, Sénégal**

Voici notre  
village, nous  
vivons heu-  
reux, chaque  
jour, nous  
nous amusons



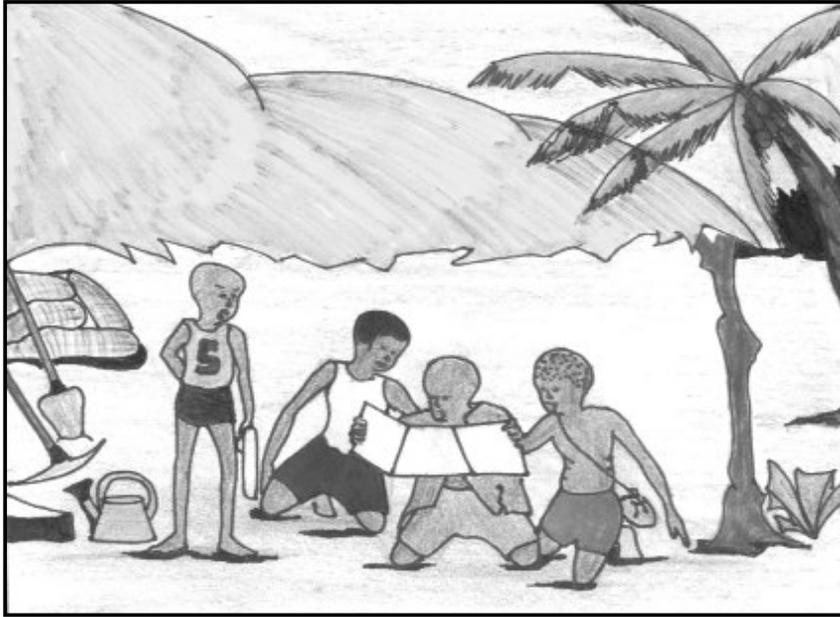


Un jour, deux hommes sont arrivés dans notre village. L'un d'eux a discuté avec papa et il lui a donné de l'argent. Après, papa nous a dit de partir avec les deux messieurs

Papa nous a dit que nous allons travailler et aussi, nous irons à l'école, nous aurons de beaux habits, beaucoup d'argent

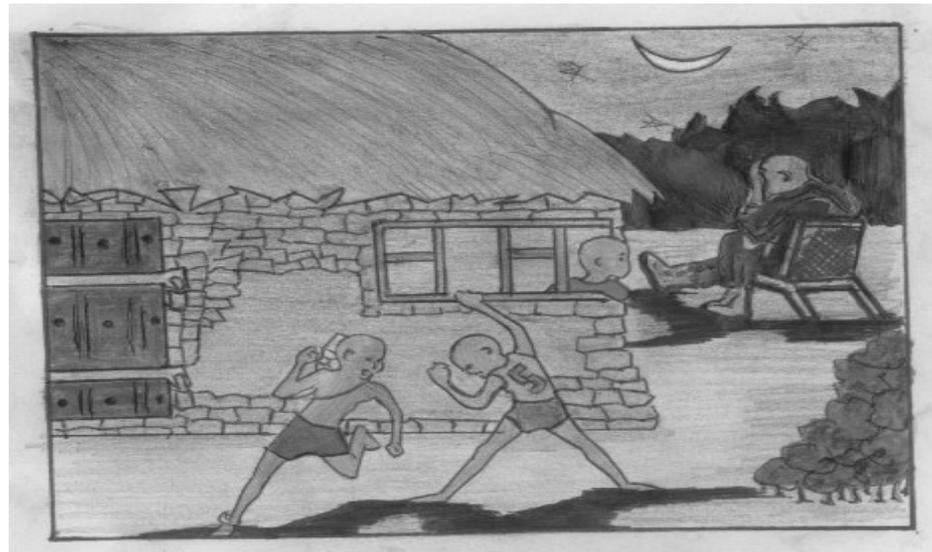


Ils nous ont amené dans une plantation, on a retrouvé d'autres enfants, on travaillait de 6 heures à 19 heures. On nous donne à manger une fois dans la journée, les gardiens nous battent, nous travaillons sous la pluie. La nuit, on nous enferme dans une cabane avec un cadenas. Le gardien qui nous surveille a un fusil. Il nous a dit que si nous essayons de fuir, il nous tirera dessus



Beaucoup d'enfants sont tombés malades, d'autres étaient blessés, certains pleuraient de faim et voulaient rentrer chez eux. Un jour, un enfant est arrivé avec un papier d'une association d'enfants et de jeunes qui peuvent nous aider. On a discuté entre nous et on a décidé de fuir la plantation.

La nuit, nous sommes sortis par la fenêtre et nous avons fui. Toute la nuit, nous avons marché pour arriver en ville le lendemain matin.



## Nos adresses

### Benin

**Abomey, Lokossa :** **GRADH ONG**, 02 BP 637 Poste Gbgamey Cotonou, Tél : (229) 30 60 64 - **Maison Tokoudagba Clotaire**, quartier Gbecon Hounli, BP 138 Abomey, Tél (00229) 50 11 75 - Email : [aejtkoko@yahoo.fr](mailto:aejtkoko@yahoo.fr), [gradh@hotmail.com](mailto:gradh@hotmail.com)

**Cotonou :** **AASSEE ONG**, dernier EPP SIKE Nord, Emmaûs Pahou à Sainte Rita en face de l'Eglise Sainte Rita -

Emails : [aejtcoto@yahoo.fr](mailto:aejtcoto@yahoo.fr), [yancyp63@yahoo.fr](mailto:yancyp63@yahoo.fr)

**Missrété :** **AEJT Missrété à Coté de EPP**, village Tchoukou – Kpevi

**Porto - Novo :** **CAEB**, quartier ATAKE (entre la CRS et l'IGN)

**Sô – Tchanhoué :** **Association SONAGNON** quartier Tchinakomey.



## **Burkina Faso**

**Ouagadougou : Action Educative Milieu Ouvert (AEMO),** Quartier Paspanga, Tél : (226) 50 31 48 03, -

Email : aejtouag@yahoo.fr, claudeouaga@yahoo.fr, fredzongo2000@yahoo.fr

**Orodara : AEJT Orodara, Action Educative Milieu Ouvert (AEMO), Actions Sociales, secteur 6,** Tél : (226) 20 99 51 68 -

Email : aejtorod@yahoo.fr

**Koudougou : AEJT/K, Action Educative Milieu Ouvert,** Direction Provinciale, Tél : (226) 50 44 03 16

## **Côte d'Ivoire**

**Abidjan : BICE, CEPA,** Adjamé Brakodi - Tél : (225) 20 37 41 42

Emails : aejtabid@yahoo.fr, bice-ci@africaonline.co.ci

**Aboisso : AEJT Aboisso, Centre Social Aboisso,** Tél : (225) 31 30 40 43

**Bouaké : EASEMO Bouaké,** Tél : (225) 05 62 65 03

Emails : aejtboua@yahoo.fr, bossobke@africaonline.co.ci, easemo@hotmail.com

**Grand-Bassam : Carrefour jeunesse,** Personne contact Tano, BP 89 Grand-Bassam, Tél : (225) 2130 11 91 - Emails : aejtbass@yahoo.fr,

lvia@africaonline.co.ci

**Korogho : ANAED,** BP719 Korogho, Tél : (225) 36 86 27 45 / 36 86 23 08 - Email : soyayafr@yahoo.fr, aejt\_ci@yahoo.fr

## **Guinée Conakry**

Coordination Nationale des AEJT de Guinée Conakry et AEJT Conakry

**Conakry : AEJT/G, Djigui Guinée,** Commandaya en face Total, Commune de Dixin, 050BP 238 Conakry, Tél : (224) 34 92 19 - Emails : cn\_aejt-buinée@hotmail.com, aejtcona@yahoo.fr, tounktoby2002@yahoo.fr, hamad-abakaye@yahoo.fr

**Coyah : AEJT Coyah, s/c C.E.T.A, près de la Préfecture -** BP 20 Coyah - Email : aejtcoya@yahoo.fr

**Dubrêka : AEJT Dubrêka, s/c CLAC,** Centre Ville, BP 03 Dubreka

**Kindia : Quartier Manquépas, contact Bary Pathé DPE Kindia,**

Tél : (224) 22 38 48

**Mamou : AEJT Mamou, Face Hotel Rama, s/c Club amis du monde,** BP 110 Mamou - Email : aejtkind@yahoo.fr

**NZerekore : AEJT-NZerekore tout près de la gare routière, s/c Maison des jeunes,** Tél : (224) 91 10 95

**Mali**

**Bamako** : **Enda Mali**, Quartier Ouolofobougou, près de Babemba, BP 3123 Bamako, Tél : (223) 222 55 64 - Email : enda-bko@spider.toolnet.org, aejtbama@yahoo.fr

**Kayes** : **AEJT Kayes, Enda Quartier Kasso**, BP 3123, Tél : (223) 252 35 54 - Cél : (223) 635 52 57 - Email : aejtkaye@yahoo.fr

**Koulikoro** : **Association d'Appui à la Jeunesse Déshéritée AAJD/ DRAS-** BP 07 Koulikoro, Tél : (223) 226 21 10 - Email : aejtkoul@yahoo.fr

**Mopti** : **AEJT Mopti, Enda Mopti**, Immeuble Guitteye Mopti, BP217 Mopti, Tél : (223) 430 855 - Email : aejtmopt@yahoo.fr

**Ségou** : **Mali Enjeu**, BP 373 Ségou, Tél : (223) 320 676, - Cel : (2203) 676 13 96 Email : aejtsego@yahoo.fr

**Sikasso** : **DRAS** - BP 359 Sikasso, Tél : (223) 2- 62 00 08 - Email : aejtsika@yahoo.fr

**Niger**

**Niamey** : **AMIN POLIO** - Quartier Maison économique, BP 2381 Niamey, Tél : (227) 73 82 02 - Email : aejtniam@yahoo.fr, a\_polio@intnet.ne, abdoul\_442000@yahoo.fr

**Togo**

**Lomé, Badou** : **WAO- Afrique** - BP 80242 Lomé, Tél: (228) 21 80 43

**Quartier Tokoin** derrière le collège protestant centre de l'espérance, foyer Mokpokpo. Quartier Adidogomé, rue des frères franciscains, 1er étage en face du centre de prière Béthel, Tél : (228) 225 89 90 -

**Badou** : **Préfecture de wawa Adomi-Abra**, centre des enfants et jeunes travailleurs d'Adomi-Abra.

**Kpalime womé** : **Eglise évangélique presbytérienne de womé** ou demander le chef du village.

Emails : aejtbado@yahoo.fr, aejtlome@yahoo.fr, wao.afrique@bibway.com

**8) Bibliographie, quelques suggestions ...**

**JEUDA 99 (F)** - "Les Mbindaan sans mbindou" - Les petites bonnes à Dakar. B. Diaw, E. Haaby, Y. Kane, N.L. Sène, M.H.M. Sylla, A. N. Diop, S. Sène, M. Seck, F. Terenzio. Gouvernement du Sénégal/Unicef/Enda TM/ B.I.T. Mars 94. - 67 p.

**JEUDA 101 (F-P)** - "4ème rencontre régionale des enfants et jeune travailleurs d'Afrique". Popenguine-Sénégal, février 1998, rapport, Enda Tiers Monde Jeunesse Action.-108 p

**JEUDA 103 (F-P)** - "Pas de crédit sans épargne". Expériences d'épargne/crédit au Burkina Faso et au Sénégal. ECLA, GIE Soutoura, Enda Graf, Enda Tiers Monde Jeunesse Action.-15 p

**JEUDA 104 (F-E-P)** - "Les 12 droits du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT)". Fondement juridique, plate-forme revendicative ou instrument de développement ? Aimé Bada, Hamidou Coly, Francesco d'Ovidio, Awa Kane, Elkane Mooh, Fabrizio Terenzio. Enda Tiers Monde Jeunesse Action.-28 p.

**JEUDA 105 (F)** - "Ecoute et soutien entre enfants travailleurs " Bénin, C. Ivoire, Sénégal. Gladys Ayatodé, Justine Michayi, Koffi Gngangoran, Serge Luca Ndouba, Pierre Marie Coulibaly, Dibou Faye. Enda Tiers Monde Jeunesse Action.-27 p

**JEUDA 106 (F)** - " Migrations, confiage et trafic d'enfants en Afrique de l'Ouest ". Quelques actions menées par les associations d'enfants et jeunes travailleurs et par les organisations qui les soutiennent. Aimé Bada, Hamidou Coly, Dibou Faye, Fabrizio Terenzio. Enda Tiers Monde Jeunesse Action.-23 p

**JEUDA 107 (F)** - " Les enfants et jeunes travailleurs décident ". 5ème rencontre du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT). Bamako - Mali : 31 oct. - 14 nov. 2000. Enda TM Jeunesse Action. - 128 p.

**JEUDA 108 (F)** - "les enfants, les ministres et les nations unies" 2002. Enda TM Jeunesse Action. - 123 p

**JEUDA 109 (F)** - " Soutien aux talibés / garibous. Quelques actions d'amélioration du système éducatif des écoles coraniques ". Œuvre collective. Enda TM Jeunesse Action. 2003 - 86 p.

**JEUDA 110 (F)** - "Les Associations de Développement de Quartier (ADQ) : l'expérience des Centres d'Ecoute Communautaires de Bamako (CEC)". Enda TM Jeunesse Action. Décembre 2003, 40 p.

**Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF**, La traite d'enfants en Afrique de l'ouest. Réponses politiques, Florence, avril 2002, 30 p.

**Cheikh Amadou Bamba Diaw**, Les migrations inter-africaines: les chemins de l'espoir ou de l'exil forcé. Communication présentée à Mbour (Sénégal) le 9 décembre 2003. SSSI IIDE Séminaire Régional sur les mineurs non accompagnés: sensibilisation et prévention à la migration (Mbour du 8 au 12 décembre 2003). 10 p.

**Children's work in the cacao sector in West Africa.** Institut International d'Agriculture Tropicale (ITA). Report. August 2002. Research conducted under the auspices of the International Labour Organisation, The United States for International Development and the Labor Department of the United States. Source : IRIN (UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs) <http://www.irnnews.org>

**Défi des EJT N° 4.** Bulletin annuel et trilingue d'informations du MAEJT. " Spécial traite des enfants " (pages 15 à 17) Enda TM Jeunesse Action Dakar. 2004. 24 pages

**Enquête nationale sur le trafic des enfants en Guinée.** Unicef et Gouvernement. 2004

**Info calao.** Bulletin d'informations trimestriel et trilingue du Réseau Calao (AEJT et structures d'appui) --N° 1 à 20- Enda TM Jeunesse Action Dakar

**Laetitia Veil,** Problématique du travail et du trafic des enfants domestiques en Afrique de l'Ouest et du Centre, Cotonou, UNICEF (Bureau régional pour l'Afrique de l'ouest et du Centre), Abidjan, 1998, 78 p.

**Laetitia Veil,** Etude Sous-régional sur le trafic des enfants à des fins d'exploitation économique en Afrique de l'Ouest et du Centre, UNICEF - Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Abidjan, février 2000, 71 p.

**La migration internationale des jeunes maliens :** tradition, nécessité ou rite de passage ? Etude. Sarah Castle, Aisse Diarra. USAID, Save the Children UK et Unicef.

**La traite des êtres humains en Afrique, en particulier des femmes et des enfants.** Centre de recherche Innocenti de l'Unicef, Florence, 2004. 72 p.

**La traite d'enfants en Afrique de l'Ouest :** réponses politiques. Centre de recherche Innocenti de l'Unicef, Florence, 2004. 30 p.

**Le trafic des enfants au Cameroun à l'heure de la vigilance** (étude exploratoire dans les zones frontalières de l'extrême Nord et du Sud et dans la Province de la Adamaoua. Unicef et Gouvernement. 2004

**Livre :** Enquête de l'OIT sur les migrations, 2003 : résumés par pays. (français, anglais & espagnol) BIT 2004.

**Lutte contre la traite des enfants en Afrique Centrale et en Afrique Occidentale.** Travail : le magazine de l'OIT. Genève BIT N° 39, juin 2001(français, anglais & espagnol)

"Manuel de formation des formateurs aux droits et à la protection des enfants dans les situations de traite". 2004. p 211. Save the children Suède

**Manuel d'information, d'éducation et de communication pour la lutte contre les migrations et le trafic (traite) des enfants.** Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité du Bénin, en partenariat avec l'Ambassade Royale du Danemark au Bénin. 1ère édition septembre 2002. 67 p.

**Protocole d'Accord Additionnel à la Convention de Palerme Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale** organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Unicef, Innocenti Research Centre - Innocenti Insight, Trafficking in Human beings, especially women and children, in Africa, Florence, September 2003, 72 p.

**Seen and Heard: Participation of children and young people in events related to exploitation and abuse of children.** Save the Children Sweden 2003, p.115

**"Traflex"** : CD Rom sur le Cadre Juridique en Afrique de l'Ouest, BIT/Union Européenne/Alisei

**VCD (film)** "Anna, Bazil et le trafiquant". MEPS, Terre des Hommes Bénin/Togo, Unicef, Service de Coopération et d'Action Culturelle (France), BCAT-UE, Care Bénin, Coopération Technique Belge. 2003 Bénin. 26mn.

**Pour plus d'informations, veuillez visiter  
les sites Internet suivants**

[www.enda.sn/eja](http://www.enda.sn/eja)

[www.iom.int](http://www.iom.int)

[www.unodc.org](http://www.unodc.org)

[www.gmfc.org](http://www.gmfc.org)

[www.unicef.org/voy](http://www.unicef.org/voy)

[www.iicrd.org/cap](http://www.iicrd.org/cap)

[www.ilo.org](http://www.ilo.org)

<http://www..senat.fr/leg/pj101-118.html> (convention Palerme)

## 9 - Lexique

**ADQ** : Associations de Développement de Quartier

**AEJT** : Associations d'Enfants et Jeunes Travailleurs

**AEJTB** : Associations d'Enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina Faso

**AGR** : Activités Génératrices de Revenus

**Aîné** : membre/conseiller du MAEJT ayant plus de 25 ans

**BIT** : Bureau International du Travail

**Bronziers** : fabricants d'objets en bronze

**CARITAS / AMIN** : Actions pour les Mineurs Isolés du Niger

**CDE** : Convention sur les Droits de l'Enfant

**COBUFADE** : Coalition Burkina Faso pour les Droits de l'Enfant

**Convention de Nations Unies n° 138** : Convention des Nations Unies sur l'Age Minimum d'Admission au Travail

**Convention n°182** : Convention de Nations Unies sur les Pires Formes de Travail des Enfants

**CVS** : Comités de Vigilance et Surveillance

**EASEMO** : Equipe d'Action Socio-Educative en Milieu Ouvert

**EJT** : Enfant(s) et Jeune(s) Travailleur(s)

**ENDA TM** : Environnement Développement Action du Tiers Monde

**ERFS** : Enfant(s) en Rupture Familiale et Sociale

**ESF** : Enfants Sans Frontières

**Franc CFA** : monnaie commune de 14 pays africains membres de la Zone Franc. (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo)

**Garibous** : enfant élève dans une école coranique (Mali, Burkina Faso)

**GMC** : Global Mouvement for Children (Mouvement Mondial en Faveur de l'Enfance)

**Groupe de base** : groupe d'enfants et jeunes travailleurs (EJT) qui travaillent dans le même lieu, ou qui exercent le même métier, ou qui proviennent de la même zone, ou qui habitent dans le même quartier ou village. Plusieurs groupes de base forment une Association des Enfants et Jeunes Travailleurs (AEJT).

**IPEC** : International Programme on the Elimination of Child Labour (Programme International pour l'Elimination du Travail des Enfants)

**JEUDA**: Série de documents édités par l'ONG Enda Tiers Monde - Jeunesse Action, qui rassemble des expériences, capitalisations et des études conduites dans les différentes villes d'Afrique en appui aux actions et à la réflexion menées avec les EJT, les enfants en situation difficile, les ADQ, les mamans travailleuses, etc.

**LUTRENA** : Projet sous-régional "Combattre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre" démarré en mai 2002

**MAEJT** : Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs

**OI** : Organisation Internationale

**OIT** : Organisation Internationale du Travail

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**ONU DC** : Organisation de Nations Unies contre la Drogue et la Criminalité

**Pousse-pousseur** : personne qui pousse une petite charrette pour le transport de marchandises, de bagages dans les marchés, ports, gares routières, etc.

**RAJS** : Réseau Africain des Jeunes pour la Lutte contre le SIDA

**SKN** : Stichting Kinderpostzegels Nederland (Fondation Néerlandaise des Timbres-poste pour la Protection de l'Enfance)

**Structure d'appui** : organisation d'adultes (association, ONG, fondation, etc..), qui appuie/accompagne une AEJT

**Talibés** : élève dans une école coranique

**TDH** : Terre des Hommes

**TIMIDRIA** : "fraternité", en langue Touareg. Organisation spécialisée dans la lutte contre la traite des personnes.

**UNICEF** : United Nations Children Fund (Fond des Nations Unies pour l'Enfance)

**WAO Afrique** : Association Mondiale Pour les Orphelins et Enfants Abandonnés

*Après plusieurs années d'actions menées dans différentes villes par leurs associations, les EJT d'Afrique de l'Ouest ont organisé deux rencontres pour échanger leurs expériences et dégager une compréhension commune du phénomène de l'exode précoce et de la traite des enfants, ils ont formulé un plan d'action qu'ils ont commencé à exécuter en 2004 et dont ils ont fait le premier bilan en novembre de la même année.*

*Le numéro 106 de Jeuda " Migrations, confiage et trafic d'enfants en Afrique de l'Ouest " relatait en 2002, quelques actions menées par les AEJT dans cette même sous région. Cette seconde publication est riche d'expériences et de points de vue émis par ceux qui sont directement concernés par la question, qui l'ont vécue en personne ou à travers leurs parents et amis proches.*

*Ce volumineux " numéro double 111-112 " contient trois chapitre : " introduction et historique ", l'évolution des actions et de la réflexion du MAEJT sur la question y est décrit de 1994 à 2003 ; dans " points de vue et actions du MAEJT " les éléments cardinaux ressortis de la rencontre de Ouagadougou fin 2003 sont exprimés, ainsi que de nombreuses expériences et témoignages ; " le plan d'action du MAEJT et sa mise en œuvre " décrit la programmation par les intéressés d'une série d'actions et formations de leurs membres, qu'ils ont mis en œuvre avec bien peu de moyens financiers durant dix mois de l'année 2004, et leur participation aux travaux du " groupe de travail régional sur la traite des enfants ".*

*Dans les nombreuses annexes, des éléments de définition sur la traite des enfants sont donnés par E. Mooh de Save the Children, y figurent également, la déclaration finale de Ouagadougou, et le plan d'action du MAEJT, ainsi que l'accord de coopération entre le Mali et le Sénégal, que le MAEJT a contribué à amender avec le " groupe de travail ". Last but not least, le dépliant-conseil aux EJT destiné à une large diffusion dans les villages et les lieux sensibles des villes, ainsi que les adresses utiles pour les EJT isolés hors de chez eux, qui pourront trouver un appui auprès de leurs pairs.*

*La rédaction de la série Jeuda a jugé important de publier en l'état ce numéro pour une meilleure compréhension du phénomène, en partant du vécu, de l'expérience, de la réflexion et de l'action par les concernés, qui continuent leur programme triennal.*



**Enda Tiers-Monde Jeunesse Action**

**BP 3370 Dakar - Sénégal**

**Tél. : (221) 821 21 13 / 889 34 20**

**Fax : (221) 823 51 57**

**Courrier électronique : [jeuda@enda.sn](mailto:jeuda@enda.sn)**

**Internet : <http://www.enda.sn/eja>**

